MÉMOIRES
DU COMTE
DE MAUREPAS.

TOME I.

A V I S.

On trouve chez les mêmes Libraires:

Mémoires du Maréchal de Richelieu, 9 vol. *in*-8°, seconde édition, figures.

Mémoires du Duc d'Aiguillon, troisième édition, 1 vol. *in*-8°.

Mémoires sur les règnes de Louis XIV, la Régence, et Louis XV; par feu M. Duclos, troisième édition, 2 vol. *in*-8°.

Mémoires du Duc de Saint-Simon, troisième édition, 5 gros vol. *in*-12.

Mémoires du Duc de Choiseul, ministre de la marine et de la guerre, 2 vol *in*-8°.

Mémoires sur la Minorité de Louis XV, par J.B. Massillon, évêque de Clermont, 1 vol. *in*-8°.

Vie privée du Maréchal de Richelieu, contenant ses amours et intrigues, etc. Seconde édition, avec des corrections et des augmentations considérables; 3 vol. *in*-12.

MÉMOIRES
DU COMTE
DE MAUREPAS,

MINISTRE DE LA MARINE, &c.

TROISIÈME ÉDITION.

AVEC onze Caricatures du temps, gravées en Taille-douce.

TOME PREMIER.

A PARIS,
Chez BUISSON, Libraire, rue Hautefeuille, N°. 20.
A Lyon, chez BRUYSET frères, rue S. Dominique.

1792.



PRÉFACE
DES ÉDITEURS.

Les Mémoires du comte de Maurepas en trois volumes ont paru en 1791. L'édition en est fort incorrecte ; et les pièces de vers du temps qui y sont insérées sont défigurées de la manière la plus étrange : la plupart des vers ont été mutilés. Ils sont rétablis dans cette *troisième édition*, où l'on a aussi corrigé des dates inexactes, et que l'on a augmentée d'un quatrième volume, précieux par beaucoup d'anecdotes curieuses.

Ces Mémoires sont écrits avec simplicité ; souvent avec quelque malignité ; ils ont été rédigés par M. Salé, secrétaire de confiance de M. de Maurepas, qui suivit ce ministre dans son exil à Bourges, malgré

les avantages que lui offroit madame de Pompadour.

Là, ils rédigèrent d'abord un recueil de pièces originales qui forment 52 volumes, très-grand in-folio, avec des anecdotes. On a puisé dans ce recueil de choses précieuses avant que l'ancienne puissance des ministres ou plutôt leur sombre politique parvînt à en enlever tout ce qu'il y avoit de désagréable à tant de personnages qui ont trahi les intérêts du roi et de la patrie.

Ainsi, ce manuscrit renfermoit en 1788 : 1°. l'histoire détaillée de la cour ; on y trouvoit une infinité d'anecdotes sur le roi, les princes, les ministres, et sur les disgraces où l'exil des ministres ; 2°. c'étoit l'histoire par figures du commencement du règne de Louis XV jusqu'en 1749, et M. de Maurepas avoit fait dessiner les évènemens quand ils n'étoient point gravés ; 3°. c'étoit l'histoire des manufactures, des modes, du progrès des métiers ; car l'échantillon d'une nouvelle étoffe, d'un nouveau métier,

d'une nouvelle mode, y étoit placé dans l'ordre des dates; 4°. c'étoit l'histoire de la marine, un combat naval, un nouveau vaisseau; toutes les opérations des ports y étoient décrits et dessinés avec une délicatesse et une beauté dont les meilleurs artistes étoient capables, sous les yeux de Salé; 5°. c'étoit l'histoire des arts, car on y voyoit le récit de leurs progrès, les plus belles gravures du siècle dans l'ordre de leur publication. Enfin, c'étoit l'histoire instrumentale du commencement de ce siècle jusqu'en 1742. Le ministère en a soustrait en 1788 l'essentiel et le plus curieux, qui n'existe plus que dans les Mémoires de Richelieu, que M. Soulavie a donnés après y avoir puisé des matériaux.

Les Mémoires que nous publions sont l'extrait, le résumé de ces 52 volumes. Salé les a composés d'après les pièces précédentes, à Bourges, sous les yeux de M. de Maurepas, qui dictoit les anecdotes. Ce M. Salé et le ministre écrivent avec négli-

gence. C'est la vérité toute nue sans aucun ornement. Ces Mémoires portent même l'empreinte du caractère de M. de Maurepas : ils sont légers, semés de pointes et de bons mots, souvent très-piquans; mais ils sont riches de faits qui sont les bases de l'histoire, et beaucoup de ces faits étoient ignorés. Il parle des princes et des seigneurs de la cour plus souvent que des affaires d'État : il est souvent fort libertin ; il n'est pas très-religieux ; et s'il lui eût fallu s'attacher à un parti dans un temps où le clergé étoit divisé en deux factions, il paroît que ç'eût été à celui des jansénistes.

MÉMOIRES
DU COMTE
DE MAUREPAS.

LIVRE PREMIER.

Contenant les dernières années du règne de Louis XIV.

Fortune de madame de Maintenon ; ses aventures singulières avant d'arriver à la couche du feu roi.

COMME on ne peut exposer l'état des affaires de France pendant la minorité, sans dire quel étoit celui des personnages qui dominoient à la cour du feu roi, je parlerai de madame de Maintenon, qui fut le pivot de beaucoup d'affaires avant la mort de Louis XIV.

Madame de Maintenon, morte le 15 avril

1719, à l'âge de quatre-vingt-trois ans quatre mois dix-sept jours, étoit fille d'un gentilhomme nommé Daubigny, et de la fille d'un geolier du châtelet (1).

Son père, qui aimoit fort la dépense, et qui s'étoit servi de toutes sortes de moyens pour avoir de l'argent, étoit en prison à Paris au

---

(1) Le père de madame de Maintenon n'a point épousé la fille du geolier du petit châtelet.

Il avoit épousé en premières noces une demoiselle du Poitou, qu'il surprit en flagrant délit avec son amant, et il se défit de l'un et de l'autre.

Étant en prison au Château-Trompette, il persuada la fille du lieutenant du roi, qui s'appeloit Cardillac, de lui donner les moyens de se sauver et de le suivre.

Cette fille exécuta l'un et l'autre. Ils se marièrent, et s'en furent à Paris, où Daubigny eut plusieurs mauvaises affaires, et fut mis en prison.

Sa femme ne l'abandonna point; enfin il en sortit, et retourna en Poitou où il eut encore des affaires aussi mauvaises. Il fut mis dans les prisons de Niort: c'est pendant qu'il étoit dans cette ville que sa femme accoucha de madame de Maintenon, qu'elle emmena à la Martinique avec une fille ainée qu'elle avoit quand son mari et elle y passèrent.

Le nom de baptême de M. Daubigny étoit Constant, le grand-père s'appeloit Agrippa; leur famille est d'Anjou, mais depuis établie en Poitou.

petit-châtelet, et ne trouva point de meilleur moyen d'en sortir que de séduire la fille du geolier sous prétexte de l'épouser.

Il y parvint ; mais quand il fut sorti il ne vouloit plus tenir sa parole. Des menaces et la promesse de lui procurer le trésor de son père engagèrent Daubigny à l'épouser, et bientôt ils s'entendirent l'un et l'autre pour sortir de la maison.

Madame Daubigny ayant volé son père avant d'en sortir, cet argent leur servit pour passer à la Martinique, où ils vécurent ensemble.

Madame Daubigny y eut quatre enfans ; savoir, deux filles et deux garçons ; l'aînée des deux filles y fut mariée et ne laissa point d'enfans.

La seconde, qui est madame de Maintenon, avoit grande envie de venir en France, et fit tout son possible pour que madame de Blenac, femme du gouverneur-général du pays, qui revenoit avec son mari, l'y amenât, lui offrant de lui rendre pendant la traversée les services les plus vils.

Cette dame l'auroit bien souhaité, trouvant beaucoup d'esprit à mademoiselle Daubigny; mais son mari, qui n'aimoit pas les créoles,

ne voulut pas qu'elle se chargeât de cette personne ; mais il changea de sentiment à force de la voir , et devint amoureux de mademoiselle Daubigny , qui redoubla de soins et de complaisances. M. de Blenac l'emmena avec sa femme dans une terre qu'elle avoit ; mais comme madame de Blenac vouloit s'en défaire , elle la mit d'un voyage qu'elle devoit faire à Paris où elles arrivèrent ensemble.

Mademoiselle Daubigny y trouva quelques parentes du côté de son père , qui ne voulurent ni l'aider ni la reconnoître. Il fallut commencer à vivre à ses dépens. Elle avoit bien un peu d'argent qu'elle avoit apporté de la Martinique avec elle , mais il diminuoit beaucoup , quoiqu'elle s'épargnât même le nécessaire.

Elle logeoit dans le même quartier que mademoiselle David , fille fort connue dans Paris , fort laide, mais de beaucoup d'esprit. Tous ceux qui se piquoient d'en avoir à Paris se rassembloient presque tous les soirs chez elle.

On ne jouoit absolument point dans cette maison ; et la conversation rouloit sur des questions que l'on se proposoit les u s aux

autres; et pour qu'on eût le temps d'y réfléchir, on disoit la veille ce qu'on devoit développer le lendemain.

Mademoiselle Daubigny fit connoissance avec cette fille ; et comme elle avoit elle-même beaucoup d'esprit, elle fut extrêmement goûtée dans cette société ; il arriva même différentes aventures dans ce temps-là, qui ne laissèrent pas de faire du bruit.

Mademoiselle David, qui étoit fort bien avec madame la maréchale de la Ferté et madame la comtesse d'Olonne, qui se piquoient l'une et l'autre de bel esprit et de galanterie, lui fit faire connoissance avec ces deux dames. Mademoiselle Daubigny s'étudia à les cultiver de son mieux, pour pouvoir se tirer de la situation triste où elle se trouvoit.

Mademoiselle David la proposa même à madame la maréchale de Rochefort, pour demoiselle de compagnie ; mais elle venoit d'en prendre une autre. Alors on imagina de la faire épouser à Scarron, poëte fort célèbre et cul-de-jatte fort extraordinaire par la contexture de son corps.

On eut assez de peine à y réussir ; ce fut la maréchale de la Ferté et la comtesse

d'Olonne qui la déterminèrent. On dressa le contrat de mariage, qui ne contenoit proprement que les obligations qu'il imposoit à sa femme, comme celle de *ne porter point de rubans; d'être toujours habillée d'étoffes de laine; de l'attendre régulièrement à dîner et à souper; d'avoir bien soin de lui pendant ses maladies; de ne recevoir personne chez lui quand il n'y seroit point; de ne point manger avec lui quand il auroit compagnie, à moins qu'il ne lui dît de se mettre à table.* Scarron fut Scarron jusques dans son contrat de mariage.

Il y avoit encore plusieurs articles de même espèce, trop minutieux pour trouver ici une place.

A l'égard du bien, il n'en étoit point parlé, parce qu'ils n'en avoient ni l'un ni l'autre.

Mademoiselle Daubigny, devenue mademoiselle Scarron, ce qui étoit encore une des conditions de son mariage, parce que son mari ne vouloit point qu'elle s'appelât *madame*, vécut fort bien avec lui, et mena une conduite fort régulière.

Elle continua toujours de voir mademoiselle David, pour laquelle elle a toujours conservé un grand respect jusqu'à la fin;

elle faisoit toujours aussi sa cour à madame la maréchale de la Ferté et à madame la comtesse d'Olonne.

Elle étoit un jour chez mademoiselle David, quand ces deux dames vinrent la prendre pour la mener voir une maison que la comtesse d'Olonne avoit fait bâtir dans la rue Saint-Honoré, vis-à-vis les jacobins. Mademoiselle Scarron fut de la partie, et elles trouvèrent dans cette maison des ouvriers.

Un maçon qui travailloit à une cheminée n'eut pas plutôt vu mademoiselle Scarron, qu'il cessa son ouvrage et se mit à la regarder attentivement; ces dames s'en apperçurent, et demandèrent à cet ouvrier s'il la trouvoit à son gré et plus belle qu'elles.

Il leur répondit que ce n'étoit point cette raison qui l'obligeoit de la regarder, mais qu'elle seroit une grande dame un jour, même épouse du roi, et qu'en ce temps elles lui feroient la cour. Le peuple dans ce temps-là étoit dans l'usage de prophétiser. Ce qui donna lieu à ces dames de badiner beaucoup sur ce discours, et de demander à mademoiselle Scarron sa protection d'avance.

On visita toute la maison, et mademoiselle Scarron trouva le moyen de s'écarter seule pour retrouver l'ouvrier, auquel elle demanda ce qui avoit pu l'obliger de lui tenir un discours semblable.

L'ouvrier lui répondit qu'il avoit été frappé en la voyant; qu'il étoit encore persuadé que ce qu'il lui avoit dit lui arriveroit, et que ce n'étoit pas la première fois qu'il avoit fait des prédictions pareilles.

On a assuré que dès ce moment elle ne fît pas un pas qui ne tendît à parvenir à la place qui lui avoit été promise, quoiqu'elle en parût extrêmement éloignée.

Son père ayant appris aux îles son mariage avec Scarron, et sa famille étant morte, prit le parti de revenir en France avec ses deux garçons. Il se retira dans un petit bien qui lui étoit resté en Poitou, où il se maria avec une fille de M. de St.-Hermine, dont il a eu des enfans qui n'ont pas vécu.

Scarron vint à mourir, et laissa sa femme dans une situation très-triste; elle sollicita une pension auprès du roi, et elle lui en fit parler par tant de personnes qu'il disoit à la fin : *il pleut des mémoires de la veuve Scarron.*

Madame Scarron ne se rebuta point, quoiqu'elle fût toujours refusée, et même durement; mais elle fit si bien par le moyen de mademoiselle David et par une des femmes-de-chambre de madame de Montespan, qu'elle intéressa cette dame pour elle. La favorite voulut bien présenter un de ses mémoires au roi, qui lui accorda à la fin une pension de 1,500 livres pour en être débarrassé.

L'obligation que madame de Maintenon avoit à madame de Montespan l'obligea de lui faire sa cour de temps en temps. Elle fut goûtée, et elle la plaça auprès de ses enfans (depuis M. le duc du Maine, M. le comte de Toulouse, madame la duchesse et madame la duchesse d'Orléans) qui devenoient un peu grands. Elle redoubla dans cette place ses attentions pour madame de Montespan, en lui rendant compte tous les jours elle-même de ce qui se passoit, et en le lui écrivant quand son absence empêchoit de faire son rapport de bouche.

Son esprit étoit propre au style épistolaire; elle disoit et elle écrivoit les plus jolies choses. Madame de Montespan les donnoit au roi, comme si elle les eût écrites elle-même;

et voyant que ce prince s'en amusoit, elle crut ne pouvoir mieux faire que de s'attacher avec plus d'intimité la veuve Scarron pour faire ses lettres.

Madame Scarron acquit de plus en plus la confiance de cette dame dont elle faisoit toutes les lettres au roi, et elles étoient recopiées par madame de Montespan, qui vouloit toujours les faire croire d'elle, ce qui subsista pendant quelque temps.

Le roi n'avoit pas seul les faveurs de madame de Montespan. M. le duc de Lauzun les partageoit avec son maître, et même au point qu'il fut une fois assez hardi pour se cacher sous le lit où étoit le roi et madame de Montespan. Le duc lui fit le lendemain des reproches de la manière dont les choses s'étoient passées, l'accusant d'aimer le roi plus que lui, et se laissant emporter, il la battit.

Cette aventure fit du bruit; le roi en parla à M. de Lauzun, qui lui répondit avec une hardiesse qui ne convient point à un sujet; car il lui dit qu'il ne tireroit jamais l'épée pour son service : il fut envoyé prisonnier à Saumur, et de-là à Pignerol.

Madame de Montespan chercha toutes sortes de moyens de se justifier, et elle

écrivit une lettre au roi, qui avoit été composée par la veuve Scarron, si pleine d'esprit et de sentimens, que le roi en fut frappé au point qu'il se persuada que cette lettre n'étoit point d'elle, ne la croyant point capable d'écrire de cette manière, et cette lettre, qui étoit la plus difficile de toutes celles qu'il avoit déjà reçues, étant d'un style bien supérieur à toutes les autres.

Il fut chez madame de Montespan; il parut oublier ce qui s'étoit passé; il lui demanda qui avoit écrit la lettre qu'il avoit reçue d'elle. La favorite répondit que son cœur la lui avoit dictée; jamais il ne put en tirer la vérité, mais il s'en douta.

Les infidélités de madame de Montespan, joint à la grande dépense qu'elle faisoit, ou peut-être l'envie de changer d'objet, détermina ce prince à la quitter; mais il vouloit en même-temps que la chose se fît sans un grand éclat: connoissant l'humeur et le caractère de cette dame, qui étoit capable de pousser tout à l'extrême, et de se permettre des actes de désespoir et de démence.

Il étoit déjà épris pour les beaux yeux de madame Scarron, qu'il avoit rencontrée par hasard chez madame de Montespan, dans

un moment où celle-ci ne s'y attendoit point, et qu'il avoit trouvée si fort de son goût. Il reconnut si bien dans son discours le style des lettres qui lui avoient été écrites depuis quelque-temps, qu'il lui témoigna de l'amitié, et la veuve parut en être très-touchée.

Après cette conférence, le roi entrant dans le cabinet de madame de Montespan, la trouva écrivant, et le roi lui ayant demandé ce qu'elle écrivoit, madame de Montespan déchira le papier et l'avala.

Cette aventure augmenta les doutes et le dessein que ce prince avoit déjà de s'en défaire; cependant la curiosité le porta à vouloir savoir à qui elle avoit écrit cette lettre. Il envoya M. le prince de Marsillac à la veuve Scarron pour en être informé, et lui dire qu'il savoit bien que les lettres qu'il recevoit de madame de Montespan étoient faites par elle.

Ce seigneur s'acquitta de sa commission: mais il ne sut point ce que le roi vouloit apprendre, cette veuve lui ayant dit qu'étant auprès de madame de Montespan pour exécuter ce qu'elle lui disoit, elle ne s'informoit point de ce qu'elle faisoit. Elle ajouta qu'elle ne voyoit rien qui pût lui être reproché, et

qu'elle étoit persuadée que les lettres qu'elle écrivoit au roi venoient absolument d'elle.

Ce discours rapporté au roi, lui donna une telle estime pour cette veuve, qu'il voulut la lui témoigner dans plusieurs occasions, même à un tel point que madame de Montespan s'en apperçut, et en parla à cette veuve, qui s'en défendit avec le respect qu'elle devoit à sa maîtresse, qui la traitoit fort brutalement.

Madame Scarron n'en témoigna ni ressentiment ni peine ; mais elle fit avertir le roi de ce qui s'étoit passé, et le supplia de trouver bon qu'elle se retirât de la cour, ne pouvant rester plus long-temps avec madame de Montespan après les reproches qu'elle lui avoit faits.

Ce prince lui fit dire qu'il ne vouloit pas qu'elle quittât la cour, ni qu'elle restât auprès de madame de Montespan; qu'elle pouvoit en sortir à l'heure même; qu'il y avoit un appartement destiné pour elle où elle demeureroit, ce qui fut effectué; et dès ce jour-là le roi fut l'y voir, et continua toujours depuis de s'entretenir avec elle.

Madame de Montespan désespérée se retira pour bouder à Clagny, ne ménageant

aucun terme contre le roi ni contre la veuve Scarron, qui adoucit, autant qu'elle put, auprès de ce prince la conduite de cette dame, à laquelle elle fit toutes sortes d'honnêtetés; elle lui fit aussi continuer les mêmes pensions qu'elle avoit auparavant.

Le roi voulut d'abord donner à cette veuve une pension de 100,000 livres qu'elle refusa, et dit à ce prince qu'elle avoit été élevée dans des terres médiocres; qu'elle y avoit passé sa vie; qu'elle ne commenceroit point à son âge à s'ajuster ni à donner dans la magnificence; que par-là elle avoit besoin de peu de choses, et qu'elle ne lui causeroit que le moins de dépense qu'elle pourroit.

Madame de Montespan, qui s'étoit radoucie, revint à la cour, et le roi la fut voir. Ayant appris les services que la veuve Scarron lui avoit rendus, elle lui envoya ses enfans pour la voir, de quoi cette veuve fut fort touchée, ayant toujours conservé beaucoup d'amitié pour eux.

Cette dame ne vit personne à la cour dès qu'elle fut dans un appartement particulier; elle sortoit seulement le matin pour aller à la messe, au grand-commun, et se retiroit dans sa chambre le reste de la journée. Le

roi lui demanda les raisons d'une pareille conduite, et ayant répondu qu'il ne paroissoit pas raisonnable que sous le nom de la veuve Scarron elle vit les dames de la cour chez elle, elle croyoit devoir rester seule, étant satisfaite au-delà de l'honneur que Sa Majesté lui faisoit de la venir voir.

Ce prince lui offrit de la faire duchesse : elle refusa cette dignité ; mais elle ajouta qu'en achetant simplement une terre, elle en porteroit le nom : elle le remercia fort, et lui dit que pour qu'il ne lui en coûtât rien, il pourroit établir quelque privilège exclusif en faveur d'une compagnie, et qu'elle se serviroit de l'argent que les intéressés donneroient pour acheter le marquisat de Maintenon qui étoit à vendre, et dont on demandoit 400,000 livres, et qu'elle ne coûteroit rien par ce moyen à l'Etat.

Le roi dit au ministre des finances de compter à la veuve Scarron 400,000 livres pour acheter le marquisat de Maintenon.

La chose fut exécutée de cette manière, et la veuve Scarron prit le nom de marquise de Maintenon. Le roi lui donna l'appartement où elle a toujours resté depuis, et il ne se passoit point de jour qu'il ne restât

chez elle deux ou trois heures dans la journée.

Cette dame ne pensa donc qu'à gagner de plus en plus les bonnes graces du roi, et à s'établir une si grande autorité sur son esprit, qu'elle fût la maîtresse absolue dans le royaume. Comme elle avoit beaucoup d'esprit, et que personne n'a jamais su se mieux conduire qu'elle, et qu'elle avoit à faire à un prince qui joignoit beaucoup de foibles et de défauts aux grandes qualités qu'il avoit, elle parvint à un tel point qu'elle devint maîtresse absolument de tout : les graces ne se répandant que sur ceux à qui elle vouloit du bien, et en éloignant les personnes sur l'attachement desquelles elle ne comptoit point.

Elle ne fut pas plutôt assurée dans sa place, qu'elle parla au roi d'un frère qu'elle avoit capitaine de cavalerie ; elle le fit venir à la cour, lui fit avoir un gouvernement de province, le maria, et ensuite le fit lieutenant-général des armées du roi, et chevalier de l'ordre.

C'étoit un homme qui avoit des égaremens dans l'esprit, et que sa sœur a été obligée d'empêcher de venir dans la suite à la cour ; il

il a eu de son mariage une fille unique qui a épousé M. le comte d'Ayen, fils aîné du maréchal de Noailles. Sa femme étant morte, il augmenta ses débauches et sa mauvaise conduite, malgré tous les conseils de sa sœur, qui paroissoit entrer dans la grande dévotion.

Pour lui, on le voyoit communément aux promenades et dans les rues avec des femmes du monde, reconnues pour telles, et il a persévéré dans cette même vie jusqu'à la fin, se permettant d'appeler facétieusement le roi *le beau-frère*.

Il se retira cependant dans le dernier temps de sa vie chez M. Doyen, qui logeoit dans la rue Garancière, à l'hôtel Sourdiac. Cet endroit s'appeloit la communauté des gentilshommes. M. Daubigny y a fini ses jours, et il fut confessé dans sa dernière maladie, par M. Mado, prêtre de St-Sulpice, qu'on appeloit le confesseur des laquais, parce qu'il avoit leurs pratiques.

Ce prêtre continua à le voir pendant toute sa maladie, ne le quittant presque point; et après sa mort il vint faire une relation vraie ou fausse, à madame de Maintenon, de la parfaite conversion de son frère et

des bons sentimens dans lesquels il étoit mort.

Cette dame crut qu'il méritoit une récompense, et lui fit donner l'évêché de Bellei, de 7 à 8000 livres de rente : il sollicita ensuite celui de Châlons qui en vaut 14, et qu'elle lui fit obtenir ; et ne croyant pas avoir assez de quoi vivre, il demanda une abbaye de 6000 livres de rente, qu'il obtint encore.

Elle fit venir à la cour mademoiselle de Saint-Hermine, qu'elle prit auprès d'elle, et qu'elle maria à M. le comte de Mailly, et mademoiselle de Villette, qu'elle maria à M. le comte de Caylus.

Madame de Maintenon fit tout le bien qu'elle put à la famille de M. le maréchal de Noailles ; elle cherchoit aussi le plus d'autorité qu'elle pouvoit, et imagina de la porter jusqu'à se faire épouser par le roi.

Elle continua néanmoins de mener une vie fort sage et fort réglée, persévérant dans sa dévotion, qui paroissoit s'augmenter en elle tous les jours, et faisant part au roi de temps en temps des faux rêves qu'elle prétendoit avoir faits, par lesquels elle lui disoit

être menacée de l'enfer à cause du crime dans lequel elle avoit vécu avec lui.

Elle gagna pendant ce temps le père de la Chaise, qui se laissa aller et qui lui auroit peut-être résisté s'il n'avoit pas eu l'idée de faire son père, qui étoit capitaine des gardes de la porte, maréchal de France, et de procurer une grosse fortune dans la guerre au comte de Souternon son neveu.

Elle gagna aussi le père la Rue et toute la société des jésuites, par l'espérance qu'elle leur donna d'inspirer au roi tout ce qu'ils voudroient pour l'entière destruction de Port-Royal, et l'anéantissement total du parti janséniste.

Elle avoit aussi dans son parti l'évêque de Meaux, Bossuet, M. l'archevêque de Paris, M. l'évêque de Chartres, M. l'évêque de Condom, et plusieurs autres évêques et archevêques.

Quand elle crut les choses assez bien arrangées pour réussir, elle dit au roi qu'elle ne pouvoit plus tenir aux avertissemens qu'elle avoit reçus; qu'il falloit qu'elle se retirât, ou que Sa Majesté se contentât de vivre avec elle dans les bornes de l'amitié,

parce qu'il lui étoit impossible de vivre avec les remords qu'elle avoit tous les jours.

Le roi en parla au père de la Chaise, qui lui proposa un mariage de conscience, à quoi il ne parut point disposé ; mais cette dame sut si bien jouer son personnage qu'elle l'y fit venir à la fin.

Elle savoit les jours et les heures que le roi la venoit voir, en sorte qu'il la trouvoit souvent à genoux dans son oratoire toute baignée de larmes et sanglottante : ce prince en fut outré, et fit en sorte de la rassurer, en lui disant qu'il y avoit des moyens de la voir sans qu'il y eût de crime.

Ces paroles lui donnèrent quelques espérances ; cependant il y avoit bien des obstacles à surmonter, et monseigneur, qui en fut informé, s'y opposa formellement.

M. l'archevêque de Cambrai, qui lui étoit fort attaché, en fit de même.

Madame de Maintenon chercha tous les moyens possibles d'adoucir monseigneur ; on lui fit entendre qu'il ne resteroit aucun vestige de ce qui seroit fait ; que c'étoit seulement pour tranquilliser la conscience du roi son père, et qu'il ne devoit point craindre

qu'elle eût des enfans de ce prince, madame de Maintenon étant trop âgée.

On lui fit entrevoir des espérances pour légitimer mademoiselle Fleury, qu'il avoit eue de mademoiselle de la Force, depuis mariée à M. le marquis du Roure, ce qu'il paroissoit fort souhaiter ; mais cela ne le détermina point, et il est à croire qu'il s'y seroit toujours opposé si la foible santé du prince, depuis roi d'Espagne, n'avoit donné un moyen à madame de Maintenon de réussir auprès de ce prince.

Il y avoit un traité pour le partage des Etats de Charles II après sa mort ; le roi Louis XIV paroissoit vouloir s'y tenir, quoiqu'il eût des droits à la succession d'Espagne. Plusieurs personnes du conseil, et même de ceux qui pensoient le mieux, étoient du même avis ; mais monseigneur vouloit que son fils fût roi, et qu'on n'en laissât point échapper l'occasion.

Madame de Maintenon lui fit dire qu'elle le serviroit en cette affaire, et qu'elle espéroit même y réussir, s'il vouloit bien de sa part consentir à ce que le roi son père souhaitoit de son côté.

Le marché fut fait de cette manière : mon-

seigneur consentit au mariage que son père vouloit faire avec madame de Maintenon, qui se fit en 1685, par Harlay de Chanvallon, archevêque de Paris.

Le roi faisoit en ce temps-là de fréquens voyages à Marly : ils donnèrent lieu à la chanson suivante, sur l'air *M. le Prevôt des Marchands*.

Le roi se retire à Marly,
Et d'amant il devient mari ;
Il fait ce qu'on doit à son âge :
C'est du vieux soldat le destin,
En se retirant au village,
D'épouser la vieille putain.

Ce mariage ne fut pas plutôt fait qu'elle chercha les moyens de le faire déclarer au roi. Elle le trouva toujours inflexible sur ce sujet, et il y a des gens qui prétendent que tous les malheurs qui sont arrivés à la France pendant la dernière guerre que le roi a eue étoient fomentés par cette dame, qui, en les faisant passer auprès du roi pour une punition de Dieu du scandale que leur commerce causoit dans le public, qui ne savoit pas leur mariage, croyoit par ce moyen pouvoir réduire le roi à ce qu'elle souhaitoit.

Il courut en ce temps une chanson sur l'air *de tous les Capucins du Monde*:

Peut-on, sans être satyrique,
Rire d'un règne si comique?
Voyez cette sainte putain,
Comme elle gouverne l'empire!
Si nous ne mourions de faim
Il en faudroit crever de rire.

Elle n'avoit jamais pu parvenir à porter le père de la Chaise à y donner son consentement; elle eut beau lui représenter le scandale qui subsistoit toujours, il lui répondit néanmoins que le roi avoit mal fait de l'épouser, et qu'il feroit encore plus mal de déclarer son mariage; et qu'il n'y consentiroit, ni le lui conseilleroit jamais.

Elle fut outrée d'un pareil discours, et pour s'en venger elle mit en mouvement tous les ennemis de la société. Les affaires de la Chine, qui arrivèrent dans ce temps, lui en donnèrent une ample matière; et enfin le père la Chaise, fatigué de s'entendre dire que madame de Maintenon lui en vouloit, et de ce qu'il étoit cause des affaires qui arrivoient à son insu, demanda au roi de se retirer. Ce prince voulut en savoir

les raisons ; et ce père lui ayant dit ce qui s'étoit passé entre lui et madame de Maintenon, le roi lui répondit que non-seulement il ne vouloit pas qu'il le quittât, mais qu'il l'assuroit encore qu'à moins que la tête ne lui tournât, il ne déclareroit jamais son mariage, et qu'il n'avoit qu'à rester à sa cour.

Les malheurs arrivés pendant la guerre produisirent une paix désavantageuse; mais le roi d'Espagne resta sur le trône, ce qui flatta infiniment le roi. Il vécut toujours avec madame de Maintenon, qu'on voyoit bien être lasse de lui, n'ayant plus d'espérance pour faire réussir ce qu'elle desiroit; cependant elle tint toujours devant ce prince la même conduite, et cela fut continué jusqu'à la mort du feu roi, qu'elle n'a pas cependant attendue à Versailles, s'étant retirée, vingt-six heures avant qu'elle arrivât, à Saint-Cyr, d'où elle n'est point sortie jusqu'à sa mort, qui est arrivée le 15 avril 1719.

Elle avoit fait fonder cette maison par le roi ; il en avoit été même question du temps de madame de Montespan ; sur quoi il fut fait dans le temps les vers suivans.



Deux partisanes de Cythère,
Animées d'un saint desir,
Du revenu de leurs plaisirs
Ont fait bâtir ce monastère;
L'assiète en est mal assurée,
Et sans le céleste secours,
Ne sauroit être de durée:
Les fondemens brûlent toujours.

Ceci est écrit sur la tombe de marbre blanc de madame de Maintenon, posée sur le caveau où repose son corps, au milieu du cœur de l'église de la maison royale de Saint-Louis de Saint Cyr.

Ci gît très-haute et très-puissante dame, madame Daubigny, marquise de Maintenon, femme illustre, femme vraiment chrétienne; cette femme forte que le sage chercha vainement dans son siècle, et qu'il nous eût proposée pour modèle s'il eût vécu dans le nôtre. Sa naissance fut très-noble; on loua de bonne heure son esprit et plus encore sa vertu; la sagesse, la douceur, la modestie formèrent son caractère, qui ne se démentit jamais. Toujours égale dans les différentes situations de sa vie; mêmes principes, mêmes règles, même vertu;

fidèle dans les exercices de piété, tranquille au milieu des agitations de la cour, simple dans sa grandeur, pauvre dans le centre des richesses, humble au comble des honneurs, révérée de Louis-le-Grand, environnée de sa gloire ; autorisée par la plus intime confiance, dépositaire de ses graces, qui n'a jamais fait usage de son pouvoir que par sa bonté, une autre Esther dans la faveur, une seconde Judith dans la retraite et l'oraison ; la mère des pauvres, l'asyle toujours sûr des malheureux. Une vie si illustre a été terminée par une mort sainte et précieuse devant Dieu ; son corps a resté dans cette sainte maison dont elle avoit procuré l'établissement, et elle a laissé à l'univers l'exemple de ses vertus.

Décédée le 15 avril 1719, née le 28 novembre 1635, et elle a vécu en tout quatre-vingt-trois ans quatre mois dix-sept jours.

Cette inscription est peu conforme à toutes les chansons si connues qu'on chanta d'elle, sur l'air *laire la.*

Que diroit le petit bossu,
S'il vivoit, et se vit cocu
Par le plus grand roi de la terre?
Laire.

Il diroit que ce conquérant
N'est pas content s'il ne prend
Le reste de toute la terre.
Laire.

Des autres amours du feu roi avant celles de madame de Maintenon, et de ses enfans légitimés.

Louis XIV avoit eu beaucoup de maîtresses avant madame de Maintenon. On prétend même que la première fut madame de Beauvais, première femme-de-chambre de la reine-mère, qui, quoique borgnesse, eut les prémices de ses amours.

Il en eut depuis quantité qui n'ont point été connues. Bontems, son premier valet-de-chambre, qui en avoit seul le secret, faisoit élever les enfans qui provenoient de ses amours, marioit les filles, auxquelles on donnoit vingt mille écus. Les garçons servoient dans les troupes.

Parmi celles-là, il y a eu une demoiselle des Oeillets, fille d'une comédienne, qui fixa les amitiés du roi pendant un temps assez considérable, pour qu'elle pût espérer de devenir maîtresse déclarée : mais le goût du roi changea, ce qui lui causa

tant de chagrin qu'elle en mourut d'une maladie de langueur.

Le roi trouvoit mademoiselle la princesse de Soubise fort à son gré ; il donna beaucoup de fêtes qui parurent destinées pour elle ; mais la princesse, plus fière que le roi n'étoit grand, fut peu touchée de l'amour du roi. Un jour Louis XIV voulut pousser les choses trop loin avec elle ; il en reçut un soufflet duquel il fut piqué : il n'a pas moins estimé madame de Soubise, et lui en a donné des marques pendant toute sa vie.

Il y a une comédie, imprimée en Hollande, sur les amours du roi avec mademoiselle du Tron, dont on a fort peu connu le détail.

Cette demoiselle étoit belle, grande et bien faite, et fille de M. du Tron, parent de M. Bontems par sa femme, qui, quoique fils d'un président du parlement de Rouen, avoit pris le parti de la guerre ; il a eu un régiment, et il est devenu brigadier.

Il ne pouvoit être parent à M. Bontems de son côté, le père de M. Bontems étant provençal. Il étoit établi chirurgien à Aix, et marié quand M. le cardinal de Mazarin

y passa. Il eut besoin d'être saigné, il se servit de M. Bontems, et satisfait de son adresse, il prit du goût pour lui au point de l'emmener à Paris; il lui fit acheter ensuite une charge de chirurgien du roi; et comme le cardinal étoit le maître de l'esprit de la reine et de celui du roi, il devint chirurgien favori, et son fils obtint une charge de valet-de-chambre du roi; voilà la source de la fortune de tous les Bontems si connus dans l'intérieur des appartemens du roi.

Ce fils, qui est celui dont il est parlé dans ces mémoires, avoit toute la confiance de son maître et le servoit à souhait. Le roi, après la mort de M. Bloin, qui arriva sur le pont Notre-Dame, pour s'être voulu jeter hors de son carrosse parce que ses chevaux avoient voulu prendre le mors aux dents, lui donna la charge de capitaine du château de Versailles, qu'il a occupée jusqu'à sa mort, après laquelle le roi la rendit au fils que Bloin avoit laissé.

Mademoiselle du Tron n'a jamais été mariée : elle a passé sa vie à Paris où elle a eu plusieurs aventures galantes : on prétend qu'elle vendoit ses faveurs bien cher.

Mais Louis XIV eut beaucoup d'autres petites filles avec lesquelles il s'amusa ; nous n'en parlerons pas dans ces mémoires. Madame de la Vallière, fille d'honneur de Madame, a été la première maîtresse déclarée : elle a passé de cet état à celui de Carmélite ; et elle en a fait une sincère pénitence.

Madame la comtesse de Ludre lui a succédé.

Madame de Fontange l'a été ensuite ; mais le règne de l'une et de l'autre a été de peu de durée. La première est morte pour avoir pris des remèdes pour faire passer des dartres et des boutons, et l'on prétend que l'autre a été empoisonnée étant grosse.

Madame de Montespan a pris sa place et a eu plusieurs enfans du roi.

Enfin, madame de Maintenon l'a été presque jusqu'à sa mort ; le roi l'avoit épousée en secret vers 1685, comme on l'a dit ci-dessus.

Ce prince étoit dans l'intention de ne rien faire pour ses enfans naturels, et d'éviter une postérité ; il changea bien de sentimens dans la suite. Et comme il n'y avoit point d'exemple qu'on eût légitimé des enfans

qu'une femme mariée n'avoit point eus de son mari, le roi en voulut faire un, et en faisant légitimer les enfans qu'il avoit eus de madame de Montespan, il fit plus.

M. le prince de Longueville, amoureux de la maréchale de la Ferté, en avoit eu un fils : le roi lui accorda des lettres pour le rendre légitime, dans lesquelles la mère ne fut point nommée, chose qui jusqu'alors étoit sans exemple, et contraire à tous les principes reçus.

Ces lettres furent néanmoins enregistrées au parlement ; elles ne faisoient que préparer à d'autres. Le roi, qui vouloit absolument qu'elles eussent le même sort, essayoit la magistrature. Aussi quand il fut sûr de son fait, ce prince en accorda de pareilles aux enfans qu'il avoit eus de madame de Montespan ; il donna en même-temps d'autres lettres pour les faire hériter les uns des autres.

Le feu roi a donné aussi à ses garçons légitimés un rang qu'ils n'avoient point avant eux, qui est la séance au parlement avant les ducs et pairs ; et pour que la chose fît moins de bruit, il commença par accorder le même rang à M. de Vendôme.

Il fit plus pour ses deux fils, M. le duc du Maine et M. le comte de Toulonse : leur ayant accordé par des titres publics, enregistrés dans tous les parlemens, la qualité de princes du sang, il ajouta la faculté de succéder à la souveraineté du royaume, à l'extinction des branches légitimes de sa maison.

Si M. de Novion, premier président, avoit vécu, il auroit vu par-là que *les rois pouvoient faire des princes avec du parchemin*, quoiqu'il dît plaisamment, au commencement des affaires des légitimés, que cela ne pouvoit être. Ce magistrat, fatigué de toutes les lettres de duché-pairie que le roi accordoit, disoit à messieurs du parlement que le roi pouvoit faire des ducs et pairs tant qu'il voudroit, ce qui étoit le droit de sa couronne; mais que pour des princes, il devoit les faire avec la reine.

Des derniers confesseurs de Louis XIV.

Comme les confesseurs du feu roi ont encore influé avec beaucoup de puissance sur les affaires de France vers la fin du règne, et qu'ils ont agi de concert avec la favorite, je

je placerai en ce lieu ce qui regarde le père Tellier, jésuite.

Ce religieux, qui avoit l'esprit d'un possédé sous l'habit monastique, fut la source de tous les troubles qui arrivèrent en France. Il persuada le roi que sa conscience seroit déchargée de tous ses péchés, s'il rendoit à la religion sa pureté, en abolissant les protestans et les jansénistes.

Le père le Tellier, confesseur du feu roi, est mort à la Flèche, le 2 septembre 1719.

Il avoit succédé au père la Chaise, qui étoit un homme sage, doux et paisible, et qui ne suivoit point les impressions des jésuites, ennemis des jansénistes, contre lesquels ils vouloient qu'on agît avec la dernière rigueur.

La Chaise, qui pensoit tout différemment et qui croyoit qu'on ne devoit y employer que les voies de la douceur et de la persuasion, avoit tous les jours de nouveaux assauts à essuyer de la part de sa société : les pères Doucin, Segaud et le Tellier ne le laissoient point en repos, et le fatiguoient si fort, que la Chaise prit la résolution de remettre sa place.

C'est M. l'archevêque de Lyon, Neuville de Villeroy, qui l'avoit proposé au feu roi : il étoit en ce temps recteur à Lyon.

La Chaise parla à Sa Majesté, et lui dit que ses infirmités et son âge ne lui permettoient plus de rester auprès d'elle; sur quoi le roi lui demanda s'il n'étoit pas content de sa conduite : lui ayant répondu que oui, il lui dit : *il ne faut donc nous séparer qu'à la mort.*

Celle du père la Chaise arriva environ trois ans après; et comme il se sentit affoibli et qu'il dépérissoit tous les jours, il supplia le roi de vouloir bien lui permettre de se retirer; et sur la demande que Sa Majesté lui fit d'un confesseur pour le remplacer, il lui dit que par rapport à lui et à sa conscience, il lui proposoit le père Veuilliars, qui étoit en ce temps-là recteur du noviciat des jésuites d'Avignon, homme doux et paisible; que s'il suivoit les impressions de la société, il lui proposeroit le père le Tellier, et que s'il vouloit écouter les convenances de sa cour, ce seroit le père de la Rue.

Le roi se détermina sur le-champ et choisit le père Veuilliars, et chargea le père la Chaise de lui en écrire et de le faire venir à

Versailles, sans cependant lui dire pourquoi il étoit appelé.

On savoit bien que le père de la Chaise vouloit se retirer; mais on ne savoit pas sur qui le choix du roi tomberoit: il ne fut pas bien difficile de l'apprendre; car ceux à qui le secret étoit confié le divulguèrent eux-mêmes.

La société, qui ne vouloit point du père Veuilliars, fit mettre dans le Gazetin qui court à Paris, et qu'on envoie dans toutes les provinces en manuscrit, le choix de Sa Majesté.

Madame de Maintenon, à qui le roi n'en avoit point fait part, et auprès de laquelle le père le Tellier s'étoit ménagé un appui, par le moyen de madame de Caylus, dit au roi qu'elle avoit appris son choix par les nouvelles publiques; ce qui offensa si fort Louis XIV qu'il fit donner ordre au père Veuilliars de rester à Châlons, où il étoit quand le courier qui alloit à sa rencontre le trouva.

On agit ensuite auprès du roi pour le père le Tellier duquel on lui dit beaucoup de bien, et il fut choisi.

Ce père avoit fait un livre dont les jan-

sénistes avoient extrait différentes propositions qu'ils envoyèrent à Rome, ce qui fut cause qu'il fut mis à l'index. Pour s'en venger avec éclat, il fit extraire d'un livre du père Quesnel différentes propositions par le père Doncin, Segaut et des Mottes, qu'il fit envoyer à Rome. Il porta le roi à demander la condamnation de toutes ces propositions, qui étoient au nombre de cent une, fondement de l'incomparable constitution *Unigenitus*.

Lorsque le père Tellier fut nommé confesseur du roi, avec la feuille des bénéfices, comme l'avoit le père la Chaise, M. l'Archevêque de Reims le Tellier, quoique brouillé avec les jésuites de son diocèse, vint le voir, et lui dit qu'il étoit son cousin. *Je ne crois pas*, répondit le père Tellier, *que cela puisse être. Vous êtes originaire de Champagne et je suis fils d'un vigneron de Normandie, fils d'un petit paysan d'un village près Coutances.* Le grand-père du chancelier le Tellier étoit marchand de vin, demeurant à Haï en Champagne. On dit à ce sujet qu'il y avoit beaucoup de malignité dans la réponse du jésuite.

Après avoir parlé des maîtresses du feu

roi, de ses enfans légitimés et de ses confesseurs dans l'ordre de leur crédit dans l'esprit de Louis XIV, parlons de ses enfans, qui étoient délaissés fort en arrière par les favorites du roi.

De monseigneur le Dauphin, fils de Louis XIV, et de son épouse mademoiselle Choin.

Mademoiselle Choin étoit fille de M. de Choin, gentilhomme de la province de Bresse, qui avoit acheté le gouvernement de Bourg-en-Bresse.

Madame la marquise de Montriboux, sa parente, la mena à Paris dans le dessein de la placer chez madame la princesse de Conti, première douairière. Cette princesse la prit auprès d'elle pour sa fille d'honneur.

Monseigneur, qui étoit souvent avec madame la princesse de Conti, marqua sa surprise de ce choix ; car mademoiselle Choin n'étoit ni belle ni bien faite ; elle étoit un peu boiteuse. Cependant elle avoit de la physionomie ; et ses yeux qui étoient fort beaux dénotoient qu'elle avoit beaucoup d'esprit. Elle savoit que monseigneur pen-

soit de cette manière à son sujet ; et elle en fut encore mieux instruite, ayant été chargée par madame la princesse de Conti de lui porter une lettre au sujet d'une tracasserie qu'elle avoit eue avec madame la duchesse, qui partageoit en ce temps-là les bonnes graces de monseigneur avec elle.

Mademoiselle Choin se fit annoncer avec sa lettre ; monseigneur ne la fit point entrer, et fit prendre la lettre ; mais comme elle étoit chargée d'expliquer ce qui n'y étoit point contenu, ce prince ordonna de la faire entrer. Elle le trouva dans son lit et lui parla avec tant d'esprit, que ce prince changea de sentiment à son sujet, et le dit à Dumont, son premier valet-de-chambre. Celui-ci le voyant si engoué de cette fille, lui dit qu'il lui proposeroit, si monseigneur le souhaitoit, de venir souper avec lui, ne doutant point de réussir aisément dans une négociation.

Ce prince parut le souhaiter, et Dumont parla ; mais mademoiselle Choin, fière comme dans ce temps-là, lui répondit avec tant de vertu et de sagesse, qu'elle fit pâlir et rougir le vil complaisant de monseigneur, lui ajoutant qu'elle avoit eu l'honneur de

manger avec monseigneur et avec M. le prince de Conti. Dumont vit bien que ses soins seroient infructueux ; il en rendit compte au prince, qui marqua à cette fille beaucoup d'amitié dans toutes les occasions qu'il pouvoit trouver.

Madame la princesse de Conti s'en apperçut bientôt ; elle en parla avec sensibilité à mademoiselle Choin, lui en sut bon gré, et l'exhorta à vivre dans la même sagesse.

Elle lui dit qu'elle n'auroit pas plutôt consenti à ce que souhaitoit monseigneur, qu'il ne s'en soucieroit plus. Elle lui cita des exemples de mademoiselle de Melun, de madame du Roure, de la Desmare et la Raisin, et de ce qui étoit arrivé à la Moreau. Toutes ces favorites en effet n'avoient pu tenir auprès de monseigneur. Voici quel étoit son caractère avec ses maîtresses.

Ce prince ayant du goût pour Fanchon Moreau, Dumont lui écrivit un soir pour se rendre à Meudon. La lettre, au lieu d'être rendue à Fanchon Moreau, fut remise à sa sœur Louison Moreau, qui s'y rendit la première et qui fut introduite auprès de monseigneur qui s'en accommoda comme il auroit fait de l'autre. Celle-ci, irritée de sa

vaine course, plus irritée encore de ce que ce prince la faisoit renvoyer sans la voir, en lui faisant donner dix louis, prit cet argent, et le jeta au nez de M. Dumont, qui en étoit le porteur.

Mademoiselle Choin profitoit des instructions de sa maîtresse et de ces exemples si désagréables aux favorites de monseigneur, lorsque madame de Maintenon voulut faire usage de cette fille, pour que monseigneur ne s'opposât point à la déclaration du mariage qu'elle avoit fait avec le roi. Madame de Maintenon, toujours cachée dans ses allures, résolut de venir de loin pour le succès de cette affaire.

Il falloit pour cela la faire sortir de chez madame la princesse de Conti. Pour y réussir, elle apprit au roi le goût que monseigneur avoit pour cette fille; et lui dit en même-temps que madame la princesse de Conti jouoit en cette occasion un personnage qui ne paroissoit point lui convenir.

Le roi en parla à cette princesse, qui eut beau lui dire qu'il ne se passoit entre monseigneur et cette fille rien qui ne fût bien et absolument permis; que véritablement monseigneur lui marquoit beaucoup d'estime et

d'amitié, et qu'elle n'y correspondoit que par le respect qu'elle lui devoit ; il n'en voulut rien croire : elle fut obligée de s'en défaire.

Mademoiselle Choin se retira à Paris avec mademoiselle Chommel, sa bonne amie, qui étoit mariée secrètement à M. de la Croix, receveur-général du Bourbonnois.

Monseigneur continua dans les mêmes sentimens qu'il avoit pour mademoiselle Choin ; et enfin, après dix-huit mois de combats, elle consentit à ce qu'il desiroit d'elle, après lui avoir fait bien sentir le risque qu'elle couroit, après la manière dont il avoit travaillé toutes celles qui l'avoient précédée.

Les mêmes désagrémens arrivèrent à mademoiselle Choin, dont le prince se dégoûta ; alors il voulut la marier à M. de Bordage, gentilhomme Breton, grand joueur et fort riche, et qui étoit de sa cour.

Il se trouva différens obstacles qui empêchèrent ce mariage de finir ; ils venoient en grande partie de la part de madame de Maintenon ; et c'est sur ces entrefaites que monseigneur tomba malade à Meudon.

Madame la princesse de Conti s'y rendit ;

mademoiselle Choin y fut aussi. Cette fille donna tant de marques d'attention à monseigneur pendant sa maladie, et prit tant de soin de lui, qu'elle ranima sa tendresse pour elle.

Le feu roi, qui vint voir ce prince, y vit mademoiselle Choin, dont il parut très-content, disant même que l'on ne pouvoit pas trouver mauvais le goût que monseigneur avoit pour elle ; que véritablement elle n'étoit pas belle, mais qu'elle avoit un caractère et une façon de penser qui devoient la faire estimer de tout le monde.

Madame de Maintenon, qui avoit empêché sous main le mariage de M. de Bordage, gagna le père Honoré, supérieur des capucins de Meudon, en qui monseigneur avoit beaucoup de confiance, pour lui conseiller d'épouser mademoiselle Choin, et il en trouva l'occasion pendant sa maladie. Monseigneur, qui se confessa, lui promit de ne plus revoir cette fille ou de l'épouser.

Dumont étoit aussi gagné pour inspirer à monseigneur le desir de faire ce mariage, et madame de Maintenon crut qu'il falloit en informer le roi, afin de l'y accoutumer peu-à-peu.

Il n'en fut pas plutôt instruit, que le père Honoré fut exilé par ordre du roi, peu instruit de ces intrigues secrètes. Dumont eut le même sort, et fut envoyé à Toulouse. Mais madame de Maintenon, qui ne se rebutoit point pour cela, obtint leur rappel et se donna de nouveaux mouvemens pour faire réussir ce mariage, croyant par-là trouver le moyen de faire déclarer le sien. Elle n'avoit jamais rien fait à la cour qu'en vue de ce grand objet.

Elle parvint enfin à faire épouser à monseigneur mademoiselle Choin. Ce mariage se fit dans la chapelle de Meudon en 1707, en présence de M. de Bordage, M. Dumont et mademoiselle Chommel. Le curé leur donna la bénédiction nuptiale.

Mademoiselle Choin étoit grosse en ce temps-là, et elle l'avoit si bien caché, que personne n'en savoit rien. D'abord que le roi en fut instruit, il en fut fort inquiet; et enfin elle accoucha d'un fils qui fut enlevé sur-le-champ. Il fut éduqué dans la rue du Roule près Saint-Eustache, comme fils d'un chevalier de Malte.

Cet enfant, qui étoit très-beau, et que le roi voulut voir, ne vécut que deux ans et

demi, quoiqu'on ait fait courir le bruit pendant la régence, qu'il étoit encore vivant en Bretagne, où il avoit été élevé.

Mademoiselle Choin devint grosse une seconde fois ; mais ayant fait une fausse couche, elle n'eut plus d'enfans depuis.

Elle s'est toujours conduite avec beaucoup de prudence et de désintéressement, toujours également attachée à monseigneur ; et à la mort de ce prince, qui arriva en 1710, elle se trouva avec 12,000 livres de pension seulement que le roi lui avoit données ; et des pierreries qu'elle avoit vendues, elle s'en fit un fonds de 8 à 9000 livres de rente. C'est-là en quoi consista toute sa fortune.

Elle en a fait faire une très-peu considérable à sa famille, par le changement du gouvernement de Bourg-en-Bresse, qu'elle fit mettre sur le pied de gouvernement de province. La faveur n'a rien produit autre chose à ses parens.

Elle a mené une vie très-retirée depuis la mort de monseigneur, et elle n'a fait depuis ce temps aucune connoissance nouvelle. Elle a absolument abandonné la cour, et elle est morte à Paris en 1726.

Anecdotes de M. le duc de Bourgogne, mort le 18 février 1711.

M. le duc de Bourgogne, fils aîné de monseigneur le dauphin, étoit né avec de grands défauts et des dispositions à tous les vices.

Il aimoit les femmes et le vin; il étoit d'un caractère cruel et emporté, et d'une hauteur insupportable.

M. l'abbé de Fénélon, depuis archevêque de Cambrai, qui pénétra aisément tous ces vices, travailla à les anéantir pour ainsi dire. Le fruit qu'il fit dans le commencement fut médiocre; mais à force de peines, de soins et d'attention, il y réussit, et ne put le faire qu'en établissant une dévotion peut-être un peu trop grande dans l'esprit de ce prince.

Il le trouva disposé à en recevoir l'impression; et par ce moyen il le fit devenir le maître de tous ses défauts.

La paix que le roi fit avec le duc de Savoie, qu'il détacha de ses ennemis, lui procura une femme dans la fille de ce duc, qui fut envoyée en France pour y être

élevée, et avec laquelle il se maria en 1705.

Il l'aima beaucoup. C'étoit aussi une personne d'un caractère admirable et séduisant ; mais elle ne fut point aussi vertueuse que lui, ayant toujours eu plusieurs amans qu'elle voyoit.

Les premiers rendez-vous qu'elle donna se passèrent à une maison que le maréchal de Noailles avoit à Saint-Germain, qu'on appeloit la Ménagerie.

Madame la duchesse de Bourgogne avoit permission d'y aller, parce qu'elle étoit avec M. le maréchal ; et c'est-là où elle vit M. de Coetquen, et ensuite M. de Nangis.

Elle obtint du roi la permission d'aller s'amuser à la ménagerie de Versailles, où elle mena la même vie qu'à celle de Saint-Germain ; elle eut pour amans ensuite M. de Gondrin, M. de Salvert et le duc de Richelieu, qui s'appeloit en ce temps *duc de Fronsac*, lequel se vanta d'en avoir eu des faveurs, et laissa tomber un portrait, ajoutant qu'elle le lui avoit donné. Pour mettre fin à de pareils discours, on le mit à la bastille, où il demeura long-temps.

M. le duc de Bourgogne étoit sur le sujet

de sa femme dans une grande tranquillité ; il n'a jamais témoigné aucune inquiétude, excepté par rapport à M. le duc de Berry, qu'on pouvoit dire en être amoureux fou.

Cette princesse avoit tant d'autorité sur lui, ou, pour mieux dire, il avoit tant d'amour pour elle, qu'elle l'obligea à se marier avec mademoiselle d'Orléans.

Elle ne détermina ce prince que pour l'empêcher d'épouser la princesse d'Angleterre qu'elle haïssoit souverainement, parce qu'elle lui connoissoit assez d'esprit pour la supplanter auprès du roi et de madame de Maintenon, si elle venoit à la cour.

Le mariage de M. le duc de Berry se fit avec mademoiselle d'Orléans en 1710, et les deux belles-sœurs furent bientôt brouillées, leurs esprits étant en tout si différens.

Celui de madame la duchesse de Bourgogne étoit doux et insinuant; elle inventoit tous les jours quelque chose de nouveau pour divertir le roi et madame de Maintenon, qu'elle nommoit sa *chère tante*, et elle lui faisoit sa cour peut-être avec trop de bassesse. Elle se tenoit tant qu'elle pouvoit auprès d'elle, ne lui disant

que des choses agréables, et lui proposant des parties pour l'amuser.

Madame la duchesse de Berry étoit d'un caractère tout différent ; elle avoit un esprit haut, altier, incapable de se contrefaire, et ne faisant sa cour à personne.

Le roi et madame de Maintenon sentoient tous les jours la différence de ces deux personnes ; aussi toutes les marques d'amitié étoient pour la première, et l'autre n'avoit que des rebuts.

Madame la duchesse de Berry essuya de la part du roi à Fontainebleau, en 1710, des discours très-vifs qu'elle méritoit bien, mais dont madame la duchesse de Bourgogne fut la cause innocente.

Cette princesse étoit allée à la messe, et madame la duchesse de Berry devoit entendre la même. Elle ne se trouva point à la chapelle, et madame la duchesse de Bourgogne fit retarder la messe, en disant à ses dames du palais : cette femme perdroit la messe si l'on n'attendoit pas.

Cette princesse passoit par le cabinet du roi pour aller à la messe, et y repassoit pour retourner chez elle. Le roi, qui

qui trouvoit qu'elle tardoit trop long-temps à revenir, envoya à la chapelle pour savoir ce qui causoit son retardement, et il lui fut rapporté que la messe ne faisoit que commencer, madame la duchesse de Berry s'étant fait attendre très-long-temps.

Il en parla à madame la duchesse de Bourgogne quand elle repassa, et il dit le soir à madame la duchesse de Berry qu'elle ne tombât pas à l'avenir dans un pareil cas; que ce n'étoit point à elle à faire attendre les autres, et qu'elle devoit connoître et sentir la différence qu'il y avoit d'elle à madame la duchesse de Bourgogne.

Elle souffrit impatiemment un pareil discours, s'en alla toute en larmes dans son appartement, et se mit dans son lit.

Madame la duchesse de Berry fut d'autant plus piquée de cette aventure, que le roi l'obligeoit, malgré elle, d'aller à la messe qui se disoit pour madame de Bourgogne; et il l'avoit réglé ainsi pour qu'elle l'entendît, connoissant son peu de religion, et étant entièrement informé de sa mauvaise conduite.

Il en parla même à madame la duchesse d'Orléans, à laquelle il reprocha tous les

défauts de sa fille. Il lui dit un jour : *Quelle personne nous avez-vous donnée ?* Cette dame lui répondit qu'elle ne la connoissoit pas plus que sa majesté. Elle ajouta qu'elle ne s'étoit jamais mêlée de son éducation, qui n'étoit que l'ouvrage de M. le duc d'Orléans.

Il y eut de grands bals donnés à la cour. Madame la chancelière de Pontchartrain en donna un à la chancellerie pour madame la duchesse de Bourgogne. Madame Desmarets en donna un autre, et madame la duchesse de Berry voulut avoir de sa mère ses boucles d'oreilles, qui sont celles de la reine-mère, et une garniture de diamans jaunes que le roi lui donna à son mariage, pour les porter à ce dernier bal.

Elle les demanda à sa mère comme elle avoit fait plusieurs fois ; mais madame la dauphine avoit prié madame la duchesse d'Orléans de ne les point donner à madame la duchesse de Berry ; en sorte qu'ils lui furent refusés.

Ce prince, qui aimoit beaucoup sa fille, et peut-être un peu trop, imagina de demander à madame la duchesse d'Orléans ces diamans pour les mettre en gage, afin de

satisfaire à ses dettes pressées, pour lesquelles on le persécutoit, et qu'il avoit contractées en Espagne.

Cette princesse lui apporta le coffre de ses pierreries, en lui disant de prendre ce qu'il voudroit. Il ne prit précisément que la garniture de diamans jaunes et les boucles d'oreilles, qu'il porta à madame la duchesse de Berry.

Elle parut avec cet ajustement au bal, et madame la duchesse de Bourgogne voyant trois ou quatre jours après madame la duchesse d'Orléans, elle lui dit que, malgré sa promesse, elle avoit prêté ses diamans à madame la duchesse de Berry.

Madame la duchesse d'Orléans qui étoit dans la bonne foi, dit que les diamans dont elle parloit devoient être engagés, M. le duc d'Orléans les lui ayant demandés pour cet usage.

Le contraire fut vérifié; madame la duchesse d'Orléans lui ordonna de lui apporter ses diamans, et la tint une demi-heure dans le cabinet du roi, qui lui reprocha sa conduite, et sur-tout celle avec son père. Il fallut obéir. Ces diamans furent apportés, et le roi les rendit à madame la du-

chesse d'Orléans, avec défense de les prêter à sa fille ; et ce fut dans ce temps qu'il envoya ordre à mademoiselle de Vienne, femme-de-chambre de madame de Berry, qui s'étoit avisée de favoriser tout ce commerce, de sortir de Versailles dans six heures, et de partir dans les vingt-quatre heures.

Cette demoiselle étant à Rouen, y a epousé M. de la Solenire, gentilhomme qui n'avoit rien.

Madame la duchesse de Berry, outrée de tout ce qui venoit de lui arriver, fut six jours sans sortir de sa chambre, et elle n'y eut point de compagnie, parce qu'on sut à la cour la manière dont le roi l'avoit traitée. Elle se lassa à la fin, et elle reparut à son ordinaire. Sa conduite avec son père étoit si publique, que M. le duc de Berry souffrant impatiemment tous les discours qui se tenoient à ce sujet, fit mettre l'épée à la main à M. le duc d'Orléans sur la terrasse de Marly, où il le trouva. Ils furent bientôt séparés l'un de l'autre, et l'affaire fut étouffée de façon qu'on n'en a presque point parlé.

Il y avoit toujours des tracasseries entre

ces deux princesses, dont l'une augmenta de supériorité, étant devenue dauphine par la mort de monseigneur, arrivée le 14 avril 1711.

Madame la dauphine jouoit à Fontainebleau au lansquenet, et elle perdoit prodigieusement. Elle s'imagina que madame la duchesse de Berry avoit son siège, et lui dit : *Levez-vous, madame, vous avez ma chaise.* Ce discours ne fut pas plutôt lâché, que les garçons de la chambre furent pour prendre cette chaise. Madame la duchesse de Berry, qui gagnoit beaucoup d'argent, jeta tout sur la table, en faisant de grands cris.

Elle se retira dans son appartement, où son père vint la voir, et lui promit de la venger.

On a attribué la mort de madame la dauphine, celle de son mari et du duc de Bretagne son fils, à cette vengeance.

La mort des deux premiers arriva dans le mois de février 1712, à huit jours l'un de l'autre, et le fils mourut le jour suivant. Ils ont été portés tous trois dans le même chariot à Saint-Denis. Les trois cœurs furent placés dans une même boîte où il y

avoit des séparations, et portés au Val-de-Grace.

Cette princesse ne voulut point mourir entre les mains du père de la Rue son confesseur, disant qu'elle vouloit, une fois dans sa vie, faire une bonne confession. Elle fit avertir le père Julien, récolet à Versailles, auquel elle se confessa, et qui la vit pendant le reste de sa maladie. Elle fit brûler par ce religieux beaucoup de papiers qu'elle avoit dans une cassette.

Le public voulut, en ce temps, qu'elle fût morte pour avoir pris du tabac dans une tabatière qu'elle avoit perdue pendant trois semaines, et qu'elle retrouva sur sa toilette.

M. de Gondrin y en prit aussi, et il mourut six semaines auparavant d'une maladie qu'on regarda comme la petite vérole, qui lui rentra ensuite.

On prétend que monseigneur le dauphin gagna la même maladie en lisant une lettre qui n'étoit point signée. Il l'a dit lui-même avant sa mort, en ajoutant que ceux qui avoient été cause de la mort de sa femme ne l'avoient point épargné.

On attribua aussi à une collation que le

duc de Bretagne et le duc d'Anjou firent chez le duc de Chartres (1), la mort du premier et la maladie du second, que madame la duchesse de Vantadour sauva en le remettant au lait de femme, quoiqu'il eût trois ans.

Toutes ces différentes maladies eurent les mêmes symptômes. Cependant madame la dauphine eut des douleurs de tête insupportables ; M. le dauphin un feu dans les entrailles qui le consumoit, et le duc de Bretagne un vomissement continuel.

Le roi fit faire des procès-verbaux sur ces différentes maladies, et les jeta ensuite au feu.

Monseigneur étoit mort de pareille maladie ; il avoit la petite vérole, disoit-on ; elle rentra, et il en mourut.

On attribua en ce temps sa mort à madame de Maintenon, parce qu'il s'opposoit à ce que le roi déclarât son mariage avec elle. Mais toutes ces dernières morts

(1) Ce fut le bruit semé par les jésuites, par les dévots, par le parti de la favorite. M. Soulavie en a montré tout le calomnieux dans ses *Mémoires du Maréchal de Richelieu.*

des princes ont fait penser différemment. Voici quelle épitaphe fut faite alors à monseigneur.

Cy gît le seigneur de Meudon,
Qui vécut sans ambition,
Mourut sans confession,
Dépesché par la Maintenon.
Cy gît le seigneur de Meudon.

Les discours sur toutes ces morts étoient si publics à la cour, et on se cachoit si peu sur ce que l'on pensoit à ce sujet, que le duc d'Orléans crut devoir demander au roi, pour sa justification, de faire arrêter Homberg, chymiste fameux, qu'il avoit eu de tout temps auprès de lui, et qui passoit pour être très-habile.

Ce prince, qui vouloit tout savoir, s'occupoit beaucoup de chymie ; il faisoit toutes sortes de compositions et différentes drogues : il a même travaillé au grand œuvre, où il n'a pas mieux réussi que les autres.

Le roi, plein de ressentiment contre lui, donna l'ordre à M. le comte de Pontchartrain d'expédier une lettre de cachet pour faire mettre Homberg à la Bastille. Le

chancelier de Pontchartrain, qui en apprit la nouvelle par son fils, monta sur-le-champ chez le roi, pour lui faire révoquer un pareil ordre ; il lui en représenta tous les inconvéniens, lui dit qu'une pareille chose répandroit encore plus dans le public ce qui se disoit sur ce sujet ; que toutes les provinces du royaume en seroient imbues aussi-bien que le pays étranger, et qu'un pareil soupçon réaliseroit le crime. Il ajouta que l'emprisonnement de celui qu'on en croyoit coupable déshonoreroit à jamais la famille royale ; que ce seroit encore pis si on interrogeoit le prince en prison ; que telle chose que l'on fît, on ne pouvoit pas être sûr qu'il ne restât des copies de son interrogatoire, et que, de telle façon qu'il fût, il feroit connoître qu'on avoit cherché à s'éclaircir d'une action dont le seul soupçon déshonore.

Ces raisons persuadèrent le roi, qui lui dit qu'il n'avoit accordé cet ordre qu'aux pressantes sollicitations de M. le duc d'Orléans ; qu'il n'y avoit qu'à ne le point exécuter, et qu'il le dît au prince.

M. le chancelier y fut ensuite, lui parla avec la même vivacité qu'il avoit fait au

roi, et il convint qu'il valoit mieux ne point faire usage de cet ordre.

De quelques valets de l'intérieur de la cour de Louis XIV. Fortune de MM. Quentin et Blouin.

MM. Quentin étoient deux frères du village de Vienne en Touraine; ils entrèrent au service du chancelier le Tellier, et après sa mort ils achetèrent chacun une charge de barbier du roi.

Il y en eut un qui porta toujours le nom de Quentin, et qui devint premier valet de garde-robe. Il a laissé plusieurs garçons, tous avec des charges chez le roi.

L'autre prit le nom de la Vienne, et il a été premier valet-de-chambre du roi. Son fils, qui a pris le nom de Champsenay, occupa, en 1732, la charge de feu son père.

Quant à la fortune de M. Blouin, autre valet de l'intérieur, et mort le 11 novembre 1728, voici quelle en fut l'origine. Le carrosse de M. Desnoyer rompit à Paris dans une rue proche le Luxembourg, vis-à-vis la boutique d'un barbier. Il sortit de cette boutique un garçon d'une belle figure,

bien fait, qui demanda à M. Desnoyer s'il ne vouloit pas entrer dans la boutique, et s'y reposer ; ce que ce secrétaire d'Etat fit. En attendant, on lui amena un autre carrosse, et il dit en sortant à ce garçon de le venir voir ; ce qu'il ne fit que quelque temps après, et après y avoir été poussé par ses camarades.

Ce garçon s'appeloit Blouin, et il étoit d'Angers. M. Desnoyer se prit d'affection pour lui, lui fit donner une charge de valet de garde-robe ; et le roi, qui prit aussi du goût pour lui, y consentit. Il a été premier valet-de-chambre et gouverneur de Versailles, et son fils a les mêmes places aujourd'hui.

De quelques prélats qui ont joué un rôle sous Louis XIV.

On ne peut mieux faire connoître le cardinal de Bouillon que par la lettre écrite au roi le 22 mai 1710 ; le caractère du prélat, ses infortunes y sont détaillés avec vérité.

« J'envoie à votre majesté, dit le cardi-
» nal, par cette lettre que je me donne
» l'honneur de lui écrire, après dix ans

» et plus, des plus inouies, des plus injustes,
» et des moins méritées souffrances, accom-
» pagnées durant tout ce temps-là, de ma
» part, de la plus constante et peut-être
» trop outrée, non seulement à l'égard du
» monde, mais même peut-être à l'égard
» de Dieu et de son église, patience, et du
» plus profond silence ; j'envoie, dis-je, à
» votre majesté, avec un profond respect,
» la démission volontaire, ne pouvant plus
» être regardé par personne, par l'aveu
» d'un crime que je n'ai jamais commis,
» de ma charge de grand aumônier de
» France, et de dignité d'un des neuf pré-
» lats commandeurs de l'ordre du Saint-
» Esprit, qui a l'honneur d'avoir votre ma-
» jesté pour chef et grand-maître ; qui a
» juré sur les saints évangiles, le jour de
» son sacre, l'exacte observation des statuts
» dudit ordre ; en conséquence desquels
» statuts je joins dans cette lettre le cor-
» don et la croix de l'ordre du Saint-Esprit,
» que, par pur respect et soumission pour
» les ordres de votre majesté, j'ai toujours
» portés sous mes habits depuis l'arrêt que
» votre majesté rendit contre moi, absent
» et non entendu, dans son conseil d'en-

» haut, le 11 septembre 1701. En consé-
» quence de ces démissions que j'envoie
» aujourd'hui à votre majesté, je reprends,
» par ce moyen, la liberté que ma nais-
» sance de prince étranger, fils d'un sou-
» verain, ne dépendant que de Dieu, et
» ma dignité de cardinal, évêque de la
» sainte église romaine, et du doyen du
» sacré collège, évêque d'Hostie, premier
» suffragant des églises romaines, me
» donnent naturellement la liberté séculière
» et ecclésiastique, de laquelle je m'étois
» privé volontairement par les deux sermens
» que je fis entre les mains de votre majesté en
» 1671, le premier pour la charge de grand-
» aumônier de France, la première des
» quatre grandes charges de sa maison et
» de sa couronne; le second serment pour
» la dignité d'un des neuf prélats comman-
» deurs de l'ordre du Saint-Esprit, desquels
» sermens je me suis toujours très-fidèlement,
» très-religieusement acquitté, tant que j'ai
» possédé ces deux dignités, desquelles je
» me dépouille aujourd'hui volontairement
» et avec une telle fidélité aux ordres et
» aux volontés de votre majesté, en tout
» ce qui n'est point contraire au service de

» Dieu et de son église, que je desirois
» bien en avoir une semblable à l'égard des
» ordres de Dieu et de ses volontés, à quoi
» je tâcherai de travailler uniquement le
» reste de mes jours. En servant Dieu et son
» église, où la suprême et divine providence
» m'a établi, quoique très-indigne, et en
» cette qualité qui m'attache uniquement
» au S. Siége, j'assurerai votre majesté que
» je suis et serai jusqu'au dernier soupir de
» ma vie, avec le respect profond qui est
» dû à la majesté royale, etc. Le cardinal
» DE BOUILLON ».

Auecdotes sur M. Bossuet, sur son mariage, et les intrigues de la cour de Louis XIV.

M. Bossuet a fait un livre par ordre de Louis XIV, pour justifier la solidité des décisions données dans l'assemblée du clergé de 1682.

Les choses ayant changé depuis ce temps, le privilège pour l'impression de ce livre a été refusé, et enfin il a paru imprimé à Genève en 1730.

M. Bossuet, évêque de Meaux, étoit né

à Dijon, et fils d'un conseiller au parlement.

Il fut envoyé à Paris pour faire ses études; il les commença au collège de Navarre, où il devint amoureux, pendant ce temps, d'une jeune personne, et la famille voulut bien consentir qu'il l'épousât. La cérémonie se fit en secret, parce que le père, qui n'étoit pas riche, vouloit que son fils prît parti dans l'église.

Il y a eu un contrat de mariage et deux garçons qui en sont venus, et qui sont morts jeunes. Malgré cela, M. Bossuet, ne recevant que très-peu de secours de son père, et voyant qu'il ne pouvoit faire fortune que dans l'église, prit les ordres et le bonnet de docteur de Navarre. La femme consentit à tout, et il prit un canonicat dans la cathédrale de Metz, dont il devint ensuite grand-archidiacre.

Il s'adonna à la prédication, et s'employa à la conversion des calvinistes. Comme il avoit beaucoup d'esprit, il se fit une si grande réputation, qu'elle vint jusqu'à la cour, et le roi le fit évêque de Condom.

Ce n'est que depuis ce temps qu'il a commencé à faire des livres, dans lesquels il

a aussi-bien réussi que dans ses sermons ; ce qui lui procura l'évêché de Meaux. Il fut regardé, quelque temps après, comme le plus habile du royaume, comme l'oracle de l'église. Il fut nommé précepteur de monseigneur, et ensuite premier aumônier de madame la dauphine de Bavière, et conseiller d'Etat.

Il résidoit moins souvent à la cour et à Paris que dans son diocèse. Quand il étoit dans la capitale, il alloit voir sa femme deux fois la semaine. Cependant la chose étoit tenue si secrète de son vivant, que peu de personnes en ont eu connoissance. Elle ne lui a point été reprochée par les protestans, quoiqu'il ait beaucoup écrit contre eux.

Ce prélat, de concert avec le père de la Chaise, voulut dégoûter le roi de madame de Montespan ; et ils obtinrent qu'il seroit quelques jours sans la voir. Mais ce prince, ne pouvant résister à sa passion, leur dit qu'il la verroit, mais que ce seroit devant eux.

Dans ce temps, l'évêché de Beauvais vint à vaquer, et M. Bossuet pria cette dame de le demander au roi pour lui ; ce qu'elle fit véritablement,

véritablement, mais en conseillant au roi de n'en rien faire, et lui disant que M. Bossuet étoit bien moins scrupuleux qu'il ne le paroissoit, puisqu'il se servoit d'elle pour une grace qu'il souhaitoit. Le roi fut choqué de sa conduite dans cette occasion, et l'évêché ne lui fut point donné.

Ce prélat s'attacha fort à madame de Maintenon, et la servit inutilement pour la déclaration de son mariage. Ce fut aussi à cause de cette dame qu'il voulut se venger de l'archevêque de Cambrai, qui n'avoit jamais été d'avis de ce mariage; qu'il écrivit contre lui; et sur le quiétisme dont il étoit accusé. Il envoya même son neveu à Rome pour solliciter la condamnation du livre de cet archevêque, à quoi il eut bien de la peine à réussir. M. l'archevêque de Cambrai s'étant soumis à la décision du pape, resta tranquille dans son diocèse.

Le cardinal de la Trémoille mort le 10 *janvier* 1720, *âgé de* 61 *ans.*

Il fut fait cardinal en 1707, et en même-temps chargé des affaires de France à Rome.

Ce fut pendant le temps qu'il étoit chargé

de ces affaires, que Clément XI fit la constitution *Unigenitus*, qu'il avoit promis de communiquer au roi avant de la rendre publique.

Il n'exécuta point sa parole ; mais il envoya secrettement au cardinal de la Trémoille le préambule et la fin de cette constitution ; et ce prélat étant allé s'en plaindre à lui-même, il lui répondit que la cour de Rome n'avoit point accoutumé de communiquer les propositions qu'elle condamnoit ; et que, par la promesse qu'il lui avoit faite, il ne s'étoit engagé que de lui faire voir ce qu'il lui avoit envoyé, afin qu'il remarquât qu'il n'y avoit point inséré la clause *motu proprio*, qui auroit pu faire de la peine à ceux qui sont attachés aux maximes de la France.

Le cardinal de la Trémoille ne lui dissimula point que cette pièce mettroit le feu dans l'église de France, et qu'il en essuieroit, dans la suite, toutes sortes de désagrémens ; ce qui est arrivé.

M. Amelot, qui fut envoyé en 1712 à Rome pour faire faire le procès au cardinal de Noailles, qui ne vouloit point recevoir la constitution, s'entretenant un jour avec

le pape dans la galerie de Saint-Pierre, lui dit qu'il paroissoit qu'il auroit dû être persuadé du trouble que la condamnation des cent-une propositions dans le livre du père Quesnel devoit causer en France, après celui de la condamnation des cinq propositions; que sa sainteté auroit pu réduire cela à vingt ou trente au plus.

A cela le pape lui répondit que douze auroient bien suffi; mais que c'étoit le père Tellier et les jésuites de France qui avoient demandé la condamnation d'un bien plus grand nombre, puisque celles qui lui avoient été envoyées étoient de cent soixante et treize, et qu'il les avoit réduites à cent une.

Il étoit très-difficile de traiter avec ce pape, qui, étant déjà un grand menteur, se dédisoit perpétuellement. Le père Laffiteau, jésuite, et depuis évêque de Sisteron, crut ne pouvoir marquer mieux son caractère, qu'en écrivant à M. le maréchal d'Huxelles, en 1717 : *le pape ne prononce jamais une vérité qu'il ne lui passe un lièvre entre les jambes, ou que le cheval de bronze ne lui pète.*

Le pape Clément XI n'étoit point du tou théologien; et on en peut juger par la ré-

ponse qu'il fit au cardinal Marini. Ce prélat lui parlant au sujet des difficultés que les évêques non acceptans faisoient par rapport à la bulle que M. Chevalier, qui étoit venu à Rome pour eux, y avoit communiquée, et lui disant qu'elle étoit autorisée par des passages précis des saints pères, ce pape lui répondit que les saints pères s'étoient exprimés quelquefois par des expressions pastourelles, et que, dans ce cas, le S. Siège n'étoit pas obligé de les ménager.

On craignoit fort à Rome, après la mort du feu roi, que la bulle n'y fût renvoyée, et on y fondoit force raisonnemens, sur ce que l'on disoit publiquement que M. le duc d'Orléans n'avoit point de religion.

Le cardinal de la Trémoille fut chargé d'obtenir le chapeau pour l'abbé Dubois, archevêque de Cambrai, précisément dans le temps que l'on informoit la cour que le pape vouloit accorder le chapeau à M. de Mailly, archevêque de Reims, en récompense de co qu'il avoit fait malgré les ordres du roi, par rapport à la constitution; le mandement qu'il avoit fait ayant été brûlé par la main du bourreau, par arrêt du

parlement : mais M. le duc d'Orléans lui donnoit ordre, de la part du roi, que ce chapeau destiné pour M. de Mailly fût donné à M. l'abbé Dubois.

Le cardinal de la Trémoille agit en conséquence, quoiqu'à contre-cœur ; cependant il né réussit point. Le chapeau fut accordé à M. de Mailly et à M. de Gêvres, archevêque de Bourges, qui avoit la nomination du roi de Pologne et la recommandation du roi.

L'usage est, à Rome, que les ministres des couronnes ne font partir leurs couriers que vingt-quatre heures après que le pape a fait partir le sien, et M. le cardinal de la Trémoille envoya un de ses valets-de-chambre en France, pour rendre compte de ce qui s'étoit passé à sa négociation, et il seroit arrivé à la cour plutôt que le courier du pape, comme cela arrive ordinairement, s'il n'étoit tombé de cheval en chemin, ce qui retarda son voyage.

Le courier du pape arriva le premier. L'abbé Dubois fut fort surpris de n'en point trouver : il envoya même jusqu'en Bourgogne au-devant de celui du cardinal de la Trémoille ; et comme on ne le trouva

point, il écrivit à ce cardinal une lettre en ces termes :

« J'ai appris par le courier du pape la promotion de ce pontife qui a été faite depuis quelques jours. J'ai envoyé le courier Bagnières jusqu'en Bourgogne où il ne l'a pas trouvé ; apparemment qu'il a été à Reims auparavant que de se rendre ici ».

Cette lettre frappa tellement le cardinal de la Trémoille, qu'elle augmenta la maladie qu'il avoit. Enfin, dix-huit jours après, la gangrène s'étant mise à sa jambe, il en mourut ; et il étoit si pénétré de cette lettre, qu'en rêvant pendant cette maladie, et en touchant son bras, il disoit : *la voilà cette lettre !*

Anecdotes relatives à la plupart des ministres du règne de Louis XIV.

Sur le cardinal Mazarin.

Le cardinal Mazarin, qui avoit été gentilhomme du cardinal Colonna, avoit passé avec lui en Espagne. Il s'y trouva du temps des amours de Philippe IV avec la Calderons,

et le bruit courut qu'elle avoit donné une maladie honteuse à ce prince, qui ne laissa pas de coucher avec la reine. Elle devint grosse, et accoucha d'un fils qui a été roi d'Espagne, sous le nom de Charles second. (Il fut toute sa vie cacochyme, et peut-être impuissant).

Le cardinal Mazarin étant devenu ministre du roi, s'imagina avec raison que le roi d'Espagne Charles second n'auroit point d'enfant; que s'il en avoit, ils ne pourroient pas vivre, et que par-là le royaume d'Espagne reviendroit à sa sœur ou à ses héritiers. Ces vues déterminèrent le mariage avec l'infante, et l'effet a prouvé la sagacité du cardinal Mazarin.

De M. Chamillart, mort en 1721.

M. Michel Chamillart, ministre d'Etat, est mort à Paris le 14 avril 1721, dans la soixante-dixième année de son âge.

Le jeu de billard fut la source de la fortune de M. de Chamillart. Le feu roi y jouoit parfaitement bien, et ne trouvant personne de sa force, ou plutôt qui ne se laissât gagner par lui pour lui faire sa cour, il de-

manda s'il n'y avoit point quelqu'un à Paris qui fût bon joueur; on lui indiqua un nommé Lacan, maître Paumier, qu'il fit venir, et contre lequel il joua encore mieux que lui. On lui indiqua M. de Chamillart, conseiller au parlement, qui fut de toutes les parties du roi; et qui, jouant de son mieux, gagna le roi plus souvent que les autres.

Il ne passoit pas pour un des plus habiles, mais des plus honnêtes conseillers de sa chambre. Il s'occupoit plus du jeu que du travail : on le nommoit, dans les maisons de Paris où il alloit, *le bon Chamillart.* Il crut avec raison qu'approchant de la personne du roi il devoit lui donner bonne opinion; et pour cela, toutes les après-midi et les soirs, après avoir joué avec sa majesté, il partoit pour Paris, afin de pouvoir être au palais le lendemain matin; en sorte que le roi le demandant un soir, il lui fut dit qu'il se rendoit tous les soirs à Paris, et qu'il en revenoit toutes les après-midi à Versailles.

Cette conduite lui valut une place d'intendant des finances; et M. de Caumartin ayant refusé de se mêler des affaires de Saint-

Cyr, madame de Maintenon en chargea M. de Chamillart.

Le soin qu'il prenoit de cette maison lui valut la place de conseiller des finances, à laquelle le roi le nomma le 5 septembre 1699. Il fut fait ministre d'Etat en 1700, et secrétaire d'Etat, avec le département de la guerre, en 1701. Il acheta en 1706 la charge de grand trésorier de l'ordre.

Il n'étoit point capable de toutes les affaires dont il étoit chargé, et la situation où se trouva le royaume, tant par rapport aux affaires de finances que de la guerre, le fit bientôt connoître. L'argent devint d'une rareté extrême dans le royaume; les places n'étoient point pourvues, les appointemens n'étoient point payés, et même il y avoit du retardement pour les paiemens du prêt des troupes; enfin, les choses vinrent à un tel point, que monseigneur en parla au feu roi; ce qui opéra la retraite de M. Chamillart, auquel il fut accordé une pension de 60,000 liv. de rente.

La place de contrôleur-général fut donnée à M. Desmarets, et celle de secrétaire d'Etat de la guerre à M. Voisins.

Les rapines ont été si grandes sous le mi-

nistère de M. de Chamillart, que les receveurs-généraux ont gagné dans une seule année le prix de leurs charges, par le moyen des paiemens qu'il leur permettoit de faire avec des billets de monnoie. On vendoit publiquement les croix de Saint-Louis. Il y en eut de données pour six louis d'or. M. Esprit, qui n'étoit pas chef d'un bureau, mais seulement commis, se mêloit d'accorder cette marque de distinction, qu'il a fait conférer à bien des officiers pour de l'argent, dont il n'avoit, selon les apparences, qu'une médiocre partie. Néanmoins, pendant le temps qu'on les donnoit à ce prix, on en refusa une à M. de la Feuillade qui commandoit l'armée en Italie, parce qu'il n'avoit pas vingt années de service. Le sieur Esprit, qui devint aveugle, se retira et se fit maître des comptes.

Anecdotes sur M. Desmarets, mort le 4 mai 1721.

Nicolas Desmarets, marquis de Maillebois, ministre et sécrétaire d'Etat, est mort le 4 du mois de mai 1721, dans la soi-

xante-deuxième année de son âge. Il avoit été directeur-général des finances, ensuite contrôleur-général au mois de février 1708; grand trésorier et commandeur des ordres du roi en 1713.

Le feu roi n'avoit recommencé à se servir de lui que par rapport au besoin qu'on lui inspira qu'il en avoit; à cause du dérangement des affaires de finances de son royaume.

Ce ministre ne les rétablit pas, ne les ayant point conduites assez long-temps pour cela; mais au moins il trouva les moyens, dans les temps les plus difficiles, de fournir de l'argent pour les dépenses les plus indispensables et les plus pressées.

La forme du gouvernement ayant changé à la mort de Louis XIV, il ne fut plus contrôleur-général, et même on parla de le rechercher du temps de la chambre de justice: on avoit fait aussi des tentatives sur ce sujet auparavant.

Il a paru en ce temps un mémoire imprimé qu'on pouvoit croire être de lui. Il y faisoit connoître que s'il avoit établi pour le roi différentes caisses dont les billets n'avoient pas été régulièrement acquit-

tés, il avoit été obligé de se servir de ces expédiens pour fournir aux besoins de l'État.

Les choses étoient dans un si grand dérangement l'année de la mort du roi, que Sa Majesté voulant encore faire le voyage de Fontainebleau, il fut obligé de jeter deux millions de billets de la caisse des emprunts sur la place, dont il n'eut que deux cent mille écus en argent, qui furent destinés pour cette dépense.

Ce ministre étoit hardi et entreprenant; car quoique le roi fut fort âgé, que les gages et appointemens des offices ne fussent point payés, il changea le denier des rentes sur la ville, qu'il porta au denier vingt-cinq au lieu du denier vingt, et il fit perdre les deux tiers à tous ceux qui avoient constitué des rentes en billets de l'Etat, quoique ç'eût été la monnoie avec laquelle le roi avoit payé les gages et appointemens des officiers, et les fournitures qui avoient été faites.

Il fut dit un assz bon mot à ce sujet. Un poëte se plaignant dans un café du mauvais goût du public, par rapport à une pièce de théâtre qu'il avoit faite, et qui avoit été

sifflée, un homme qui se trouva là lui dit qu'il avoit tort de s'embarrasser du public, et qu'il falloit le forcer à la trouver bonne.

Il dit qu'il connoissoit une personne qui en agissoit de cette manière. Ce poëte lui répondit qu'il y avoit long-temps qu'il n'avoit paru de nouvelles pièces sur le theâtre, et qu'il ne comprenoit pas de laquelle il vouloit lui parler. L'autre lui répliqua que c'étoit de l'*édit des rentes sur la ville ;* que le public étoit déchaîné contre cette pièce, et que malgré cela elle passeroit.

L'affaire des pièces de 4 sous qui est arrivée à ce ministre, est assez particulière pour rapporter ce qui s'est passé à ce sujet.

M. Colbert fit faire en 1693 la fabrication des pièces de 4 sous dans la monnoie de Lyon, et elle fut entreprise par M. de Beaulieu, qui avoit épousé mademoiselle de Beauvais ; par M. Decamp, directeur des gabelles à Lyon ; par M. Claustier, employé dans différentes affaires à Lyon, et originaire de Saint-Chaumont en Forez.

Ces trois associés donnèrent un intérêt dans cette affaire à M. Desmarets, qui étoit conseiller au grand conseil, et qui travailloit aux affaires de finances sous M. Colbert son

oncle ; à M. le marquis d'Alincourt, qui dans la suite est devenu maréchal de Villeroi, et à M. Prondre.

Cette fabrication se fit, et les espèces ne se trouvèrent ni de poids ni de l'aloi qu'elles doivent être, en ayant été fabriqué 1200 mille livres de plus qu'il n'étoit porté par l'édit. Cela fit un grand bruit, et le roi en fut instruit d'abord par M. de Louvois.

M. Colbert, qui ne doutoit point du tour que ce ministre lui joueroit dans cette affaire, fut au roi pour lui en rendre compte, lui découvrit toute la manœuvre de son neveu, et lui demanda la permission de lui faire faire son procès et de le faire pendre, lui et ses adhérens.

Cette manière dure de M. Colbert radoucit le roi ; il lui dit qu'il alloit trop vîte, et qu'il suffisoit de ne plus se servir de lui, et le sauva par ce moyen. M. Prondre fut sauvé aussi ; on ne parla point du marquis d'Alincourt ; MM. Decamp et Claustier, comme bourgeois, furent plus maltraités ; on vendit les biens qu'ils avoient dans le Lyonnois ; on leur fit leur procès par contumace, et ils furent condamnés au bannissement. C'étoient cependant ceux qui étoient le moins

coupables, n'étant point entrés dans toute la mauvaise pratique qui s'étoit faite dans cette affaire.

M. de Beaulieu, qui l'étoit le plus, par rapport au manque d'aloi et de poids, se sauva en Angleterre, et ne fut point poursuivi. Il avoit en ce temps une charge d'officier à Lyon, et fournissoit la matière; la connoissance qu'il avoit de ceux qui travailloient dans la monnoie lui donna les moyens de les pratiquer, et de faire faire les espèces plus légères qu'elles ne devoient l'être.

Le feu roi ne mit M. Desmarets en place, comme il a été déjà dit, qu'à cause du besoin qu'il crut en avoir, et pour raccommoder les affaires de finances qui se trouvèrent fort dérangées sous le ministère de M. Chamillart.

Il fut fait d'abord directeur-général des finances; et le feu roi ayant été forcé de se défaire entièrement de M. Chamillart, sa place de secrétaire d'Etat de la guerre fut donnée à M. Voisins, qui avoit succédé à M. Duguay-Bugnol dans l'intendance de Lille; et celle de contrôleur-général à M. Desmarets.

Prondre, qui avoit été de l'affaire des pièces de 4 sous, et qui étoit toujours resté son ami, fit en ce temps ces chansons sur lui.

Sur l'air : Du bon branle.

Oublions tous les maux soufferts,
Dansons un nouveau branle :
Je vois déjà les cieux ouverts ;
Je vois l'esprit du grand Colbert
Raffermir ce qui branle.
Rappelons Louvois des enfers,
Tout reprendra son branle.

Autre sur l'air : La beauté la plus sévère.

A Colbert, ministre habile,
Le Pelletier succèda ;
De ce dévot imbécille
Pontchartrain nous délivra.
Nous savons tous la pratique
De celui qui vint après.
Dieu confonde la boutique
Qui doit suivre Desmarets.

Ce ministre travailla à raccommoder les affaires, et n'oublia pas en même-temps de faire les siennes. Il faut qu'il ait amassé dans sa place de grands biens, en ayant donné beaucoup

beaucoup à ses enfans, qui en ont outre cela mangé considérablement; et laissé une grosse succession.

Il a eu de mademoiselle Bechaumiel, qu'il avoit épousée, huit enfans, dont quatre garçons et quatre filles.

L'aîné de ses garçons est M. le marquis de Maillebois, auquel il a acheté d'abord un régiment, ensuite la charge de maître de la garde-robe, qu'il acheta de M. de la Salle; et il l'a marié à la fille de M. le marquis d'Alègre.

Ce qui détermina M. de la Salle à vendre sa charge, fut que le roi étant à Fontainebleau, et revenant chez lui au sortir de chez madame de Maintenon, demanda un mouchoir dont il avoit besoin. M. de la Rochefoucault ne s'étant point trouvé, on dit qu'il falloit chercher les maîtres de la garde-robe; et comme le roi ne se trouva pas servi assez vîte, il se mit à dire: valet pour valet, n'importe; qu'on me donne ce que je demande. M. de la Salle entra dans la chambre du roi comme il tenoit ce discours, et il en fut si piqué, qu'il dit qu'il n'occuperoit plus une charge où le roi le traitoit de valet, et il l'effectua.

Le second, le baron de Châteauneuf, à qui il acheta un régiment, qui l'a mangé, aussi-bien que tout ce qu'il avoit, et est ensuite passé en Espagne, accablé de dettes.

Le troisième est abbé, et il lui a fait donner pour plus de 30,000 livres de rente de bénéfices.

Le quatrième, le comte de Morville, à qui il avoit acheté aussi un régiment, a mangé tout ce qu'il avoit, et est passé en Portugal.

M. Desmarets avoit marié l'aînée de ses filles, avant d'être contrôleur-général, à M. le marquis de Goesbriant, à qui il a fait donner dans la suite le cordon du Saint-Esprit.

La seconde a été mariée à M. de Bercy, à qui il fit acheter une charge d'intendant des finances.

La troisième, à M. le comte de Béthune le collatéral, qui est devenu depuis le duc de Sully.

La quatrième a été religieuse.

Madame Desmarets profita tant qu'elle put de la place de son mari, faisant pour de l'argent le plus d'affaires qu'elle pouvoit.

Son entremetteuse étoit madame Labbé, d'un village auprès de Meaux, qui s'appeloit en son nom *Fleureau* : elle avoit été jadis sa femme-de-chambre, et elle l'avoit mariée avec un copiste d'un des bureaux de M. Desmarets.

Ce mariage lui valut une place de sous-fermier. C'étoit un bon homme qui n'entendoit pas les affaires, et que sa femme envoyoit souper seul dans sa chambre ; mais pour elle qui les entendoit à merveille, elle y travailloit toute la matinée, et même jusqu'à cinq heures du soir, après quoi il y avoit assemblée chez elle ; on y jouoit, et on soupoit ensuite.

Cette femme alloit même aux assemblées quand son mari étoit malade, et y étoit certainement plus utile que lui.

On peut croire qu'avec un pareil esprit elle a gagné du bien. Elle en fit gagner aussi à son frère qu'elle avoit fait venir de Meaux pour étudier à Paris, et qui se fit avocat. Il n'en a jamais fait la profession d'une certaine façon, quoiqu'il ait de la capacité ; et il s'est érigé proprement en juge des ouvrages de théâtre et des autres ouvrages d'esprit. Il est consulté et il décide.

M. Labbé en eut deux filles, mariées, l'une à M. Grimaud de la Reinière, qu'elle fit fermier-général, et l'autre à un conseiller de la cour des aides.

Madame Desmarets étoit restée fort aimée de M. de Preugny, qui avoit été autrefois son amant.

Madame de Preugny étoit aussi fort aimée de M. Desmarets, et ce ministre fit le mariage de ses deux filles, dont l'une épousa M. Moreau de Nassigny, président au parlement, et l'autre son frère, M. Moreau de Séchelles, maître des requêtes.

Ils étoient fils du sieur Moreau, marchand de drap, qui avoit fourni l'habillement des troupes depuis plusieurs années, auquel il étoit dû des sommes très-considérables, que M. Desmarets lui fit payer ; au moyen de quoi ces deux mariages se firent, et on reconnut que chacune de ces filles avoit apporté cent mille écus.

Madame Desmarets a eu la petite vérole à soixante-huit ou soixante-neuf ans ; elle en devint folle, et a vécu plusieurs années dans cet état. Madame d'Armenonville l'eut

aussi en même-temps, et à pareil âge; mais elle en mourut.

Mort de Louis XIV; son portrait fait en vers par les deux partis opposés; portrait par Voltaire; portrait par les jésuites.

Louis XIV est mort le premier septembre 1715, après une longue maladie qu'il a soutenue avec une grande fermeté.

La grande autorité qu'il avoit, et les gros impôts qu'il a été obligé de mettre sur ses peuples, pour soutenir les différentes guerres pendant son règne, ont été cause qu'il n'a point été regretté, et que même il y a eu à son convoi des démonstrations d'une joie indécente. C'étoit cependant un grand prince pour le gouvernement intérieur d'un Etat, et qui auroit réussi dans toutes ses entreprises, s'il avoit continué d'avoir de grands hommes auprès de lui, comme il en avoit eu au commencement de son règne.

Il avoit beaucoup de fermeté, et il en a donné des marques; ayant vu mourir avant lui monseigneur son fils, M. le dauphin-

Bourgogne, madame la dauphine, le duc de Bretagne, leur fils dauphin, etc., et cela en moins de deux ans : il s'est vu avec un seul héritier qui n'avoit pas encore l'âge de raison.

Il a donné aussi des marques de la même fermeté dans les mauvais succès qu'il a eus depuis 1704; et ils ont été à un tel point, que lorsqu'il partit de Versailles, en 1712, pour aller à Fontainebleau, il avoit donné ordre de découvrir le château, en cas que les ennemis prissent Landrecy, parce qu'il ne pouvoit revenir à Versailles en sûreté. Son parti étoit pris de passer la Loire et de s'en aller à Saumur.

La bataille de Denain, que M. le maréchal de Villars gagna, rétablit les affaires; le siège de Landrecy fut levé, et le roi revint à Versailles.

Il a été obligé, pour soutenir cette guerre, de faire valoir pour argent les billets de monnoie. On commença d'abord par payer l'intérêt de ces billets; ensuite il ne fut point payé, et la destinée de ce papier a été de perdre à la fin soixante-dix à quatre-vingts pour cent contre l'argent; enfin on a converti ces objets en

rentes sur la ville, dont on en a retranché les deux tiers en 1714. Les François ne se plaignirent pas de ces banqueroutes. Le papier donna lieu seulement à la chanson suivante.

Du papier pour ducats,
Un bigot pour Turenne,
Une putain pour reine;
Mon Dieu, L'ÉTRANGE CAS!
Ne m'entendez-vous pas?

Avant la mort de Louis XIV, on avoit observé que ce prince disoit, *c'est un cas*, en parlant de quelque chose qui n'étoit point dans l'ordre.

A sa mort, on fit de ce roi des portraits bien différens, qui nous montrent que le temps de le juger n'est pas arrivé.

Voici les vers faits par le père de la Rue, jésuite, peu de temps après la mort de Louis XIV.

Quel bruit impétueux, quelle rage effrénée
Travaille à l'instant tous les cœurs!
A peine de Louis la course est terminée,
Ses sujets déchaînés vomissent mille horreurs;
Des libelles grossiers l'injurieux déluge

Inonde la ville et la cour ;
La halle critique à son tour,
Aux rimeurs insolens prête un honteux réfuge (*a*).
Que faut-il pour vous exciter ?
Traîtres adulateurs, troupe avide et servile,
Le sordide intérêt, en éloges fertile,
N'a-t-il plus rien à vous dicter ?
A l'immortalité vos flatteuses promesses
Désormais ne l'élèvent plus.
L'écrivain le plus vil attaque ses foiblesses,
Et n'ose seulement défendre ses vertus.
Pourquoi vous démentir ? Quelle ame assez altière
Pourroit à ce héros refuser son respect ?
N'eût-on pas dit, à son aspect,
Qu'il régnoit sur la terre entière (*b*) ?
Vit-on jamais d'exploits plus beaux ?
Au bruit de ses premières armes,
Le batave, saisi des plus vives alarmes,
Cherche son salut dans les eaux.
Jusqu'où ses ennemis, par de promptes retraites,
N'ont-ils point élevé sa suprême grandeur ?
Que de talens, que de splendeur !
Mais c'est trop hasarder : la plus savante plume
Pourroit-elle réduire, au gré de l'univers,
La matière de son volume
A la mesure de cent vers ?
Sous tant de monumens illustres,
Ce monarque, il est vrai, paroît enseveli.
Après avoir brillé pendant plus de dix lustres,
A la fin l'étoile a pâli.
Hochtet et Ramilly, Turin et Barcelonne,

L'hiver le plus affreux, l'usure au front d'airain,
Tant de malheurs ensemble ébranlèrent le trône,
Sans ébranler le souverain.
Tous ces évènemens sinistres,
Jusqu'aux injures des saisons,
Tous les égaremens des chefs et des ministres
Sont, pour le condamner, d'implacables raisons.
Les bouillantes ardeurs de sa tendre jeunesse
Sont un crime à lui seul : rien ne peut l'excuser;
De ses ans prolongés la constante sagesse (*c*)
Est un modèle à mépriser.
César fut adultère, et jadis Alexandre
N'écouta que la vanité :
L'un et l'autre mit tout en cendre;
Ont-ils moins les honneurs de la postérité?
La mort imprévue et facile
De leurs sanglans efforts interrompit le cours;
Dans le sein de la paix, d'un œil ferme et tranquille,
Louis compte ses derniers jours.
Non que de ses vainqueurs la profane arrogance
Lui fit avec mépris insulter le trépas;
Soumis à l'Éternel, il vit sans résistance
Cet instant qu'il ne craignoit pas.
Pourquoi donc, insensés, par les traits les plus lâches,
Jusques dans le tombeau troublez-vous son sommeil?
Il avoit ses défauts; le soleil a ses taches,
Mais il est toujours le soleil.
Malgré tous vos sermens, un coupable caprice
Vous soustrait au devoir promis;
Rendez-lui du moins la justice
Que lui rendent ses ennemis.

Du plus grand de nos rois élève nécessaire ;
Régent, vous répondez à nos ardens souhaits ;
Vous voulez maintenir les biens qu'il nous a faits,
Et réparer les maux qu'il nous a laissé faire.
De vos soins quel sera le prix ?
Vous verrez sous ces vains théâtres
Des fourbes dans vos idolâtres,
Des ingrats dans vos favoris.

Vers attribués à Voltaire, à la mort de Louis XIV.

Tristes et lugubres objets !
J'ai vu la Bastille et Vincennes,
Le Châtelet, Bicêtre, et mille prisons pleines
De braves citoyens, de fidèles sujets.
J'ai vu la liberté ravie (*d*),
De la droite raison la règle peu suivie.
J'ai vu le peuple gémissant
Sous un rigoureux esclavage.
J'ai vu le soldat rugissant,
Mourir de faim, de soif, de dépit et de rage (*e*) ;
J'ai vu les sages contredits,
Leurs remontrances inutiles.
J'ai vu des magistrats vexer toutes les villes
Par de crians impôts et d'injustes édits (*f*).
J'ai vu, sous l'habit d'une femme,
Un démon nous faire la loi ;
Elle sacrifia son dieu, sa foi, son ame,

Pour séduire le cœur d'un trop crédule roi (*g*).
J'ai vu cet homme épouvantable,
Ce barbare ennemi de tout le genre humain (*h*),
Exercer dans Paris, les armes à la main,
Une police abominable.
J'ai vu les traîtres impunis.
J'ai vu les gens d'honneur persécutés, bannis.
J'ai vu même l'erreur en tous lieux triomphante,
La vérité trahie, et la foi chancelante (*i*).
J'ai vu le lieu saint avili.
J'ai vu Port-Royal démoli.
J'ai vu l'action la plus noire
Qui puisse jamais arriver;
L'eau de tout l'Océan ne pourroit la laver,
Et nos derniers neveux auront peine à le croire.
J'ai vu dans ce séjour, par la grace habité,
Des sacrilèges, des profanes,
Remuer, tourmenter les mânes
Des corps marqués au sceau de l'immortalité (*k*).
Ce n'est pas tout encor; j'ai vu la prélature
Se vendre et devenir le prix de l'imposture (*l*).
J'ai vu les dignités en proie aux ignorans.
J'ai vu des gens de rien tenir les premiers rangs.
J'ai vu de saints prélats devenir la victime
Du feu qui les anime (*m*).
O temps! ô mœurs! j'ai vu dans ce siècle maudit
Un cardinal, l'ornement de la France, (*Noailles*)
Plus grand encor, plus saint qu'on ne le dit,
Ressentir les effets d'une horrible vengeance.
J'ai vu l'hypocrite honoré.
J'ai vu tout jésuite adoré.

J'ai vu ces maux sous le règne funeste
D'un prince que jadis la colère céleste
Accorda par vengeance à nos desirs ardens.
J'ai vu ces maux affreux, et je n'ai pas vingt ans (n)!

Fin du livre premier des Mémoires du comte de Maurepas.

Notes et observations sur les deux pièces de vers relatives au règne de Louis XIV; et publiées à la mort de ce roi (par les éditeurs des mémoires relatifs au règne de Louis XIV).

(a) Aux rimeurs insolens prête un honteux réfuge. Le jésuite parle ici du réfuge que les poëtes du temps trouvèrent chez les dames de la halle, et il s'élève contre ces poëtes qui avoient cessé d'appeler le roi *immortel.* Ces poëtes se réfugioient, à la mort de Louis XIV, dans les bras d'un peuple mécontent, d'un peuple qui n'appeloit plus Louis XIV que *le mauvais roi;* et c'étoit le seul réfuge qu'ils pussent trouver dans une circonstance où tous les ordres de l'Etat, repus de graces et participant aux concussions qui désoloient le peuple François, ne pouvoient encore s'indigner contre les vices du gouvernement.

(b) N'eût-on pas dit, à son aspect, qu'il régnoit sur la terre entière? Le père de la

Rue, en rhéteur, trouve fort louable que le roi parût régner sur la terre entière. Si la base de son règne eût été l'amour de son peuple, et s'il l'eût moins méprisé, la louange seroit bien placée. Mais qu'importe au philosophe, à l'homme, qu'il ait existé un Alexandre, si ce conquérant a régné pour lui seul et pour les grands qui l'environnoient? On ne voit dans ces princes que des égoïstes. Le jésuite a beau professer l'amour pur de la personne des rois, le citoyen n'aimera en eux que les rois humains et bienfaisans, parce qu'ils ont été créés pour le salut des peuples.

(c) De ses ans prolongés la constante sagesse. Le père de la Rue, en habile jésuite, loue la vieillesse du roi, conduite par les jésuites; et comme il avoit appelé la jeunesse du roi *bouillante*, il parle de la *sagesse de ses vieux ans*.

C'est précisément dans sa vieillesse que disparoît l'éclat de son règne; il ne lui restoit plus que Villars, de tant de grands hommes qui lui avoient donné cet éclat. Une dévote gouvernoit la France, un confesseur y avoit allumé le feu du fanatisme. C'est ce

que le père de la Rue appelle *la sagesse de ses ans prolongés ;* tandis que l'histoire ne nous montre ce règne véritablement beau que vers 1670.

(d) Les vers attribués à Voltaire sont bien plus vrais et plus beaux que ceux de la Rue. *J'ai vu la liberté ravie.* On y parle des prisons d'Etat, que le père Tellier remplit des ennemis de sa compagnie, vers la fin du règne du roi.

(e) Mourir de faim, de soif. Dans les dernières années du règne du roi, le prêt manqua aux troupes.

(f) L'auteur fait allusion ici aux concussions des intendans.

(g) Il parle ici de la fausseté de madame de Maintenon.

(h) Cet homme épouvantable, M. d'Argenson, lieutenant-général de police, l'un des fondateurs des violences ministérielles, que le ministère a si bien pratiquées.

(i) Le poëte parle ici de la persécution des jésuites contre les jansénistes.

(k) Il parle de l'exhumation des grands hommes enterrés à Port-Royal, et que la fureur concentrée et réfléchie des jésuites fit enlever, avant qu'on labourât un sol occupé par les solitaires de Port-Royal.

(l) Le dégoût des sciences divines et humaines, dans le clergé de France, date du temps du père Tellier. Ce profond jésuite vouloit, pour faire régner sa compagnie, plonger le reste du clergé dans l'ignorance. On ne s'occupa donc plus que de querelles théologiques, dignes tout au plus des écoles, et les grands talens que Louis XIV avoit su récompenser n'existèrent plus. Le clergé cependant fut également riche; mais son faste n'étant plus toléré des nations, parce que le clergé n'étoit plus remarquable par ses lumières, l'opinion générale le poursuivit. La guerre de la philosophie contre le clergé arriva, et l'indifférence pour la religion gagna tous les esprits: le clergé de France, jadis si digne de nos respects, vieillit dans une honteuse inaction, et ne fut plus connu que par ses vices. La véritable vertu de ce corps fut obscurcie et perdue dans

dans le fond des provinces, et la foiblesse de la décrépitude fut si bien le caractère du clergé agonisant, que les derniers ministres de la feuille des bénéfices n'osoient plus récompenser des ecclésiastiques à talens, crainte d'avoir l'air d'épouser ou de soutenir leurs opinions.

Peu avant la révolution, quatre ou cinq archevêques intrigans, perdus de réputation, avec des mœurs dissolues, et n'ayant pas même les qualités les plus ordinaires des honnêtes gens, dominèrent le clergé de France, et gouvernèrent, lorsqu'ils le purent, la feuille et les affaires du clergé, éloignant de toute place honorable, de tout bénéfice, tout ecclésiastique éclairé qui eût pu faire honneur à un corps qui étoit alors à la veille de sa ruine. Je ne parle pas ici de M. de Marbeuf, qui a fait de bons choix quand il l'a pu.

Ces prélats dominant d'un côté, et les sulpiciens et les lazaristes élevant de l'autre dans leurs principes minutieux la jeunesse, contribuoient, comme à l'envi, à laisser dans l'ignorance et le discrédit tout le reste du clergé. Ces deux congrégations séculières avoient soin d'écarter d'ailleurs

des ordres sacrés tout élève qui étudioit toute autre chose que leurs opinions théologiques. Vainement Bossuet, Massillon, Fléchier, Fénélon, etc, avoient-ils formé un système de toutes les connoissances humaines qu'ils employoient au maintien des vérités religieuses ; l'esprit sulpicien proscrivoit brutalement tout ecclésiastique qui avoit d'autres talens que celui de leurs querelles de corps, jadis enfantées pour alimenter son ambition, et pour maintenir le parti que les sulpiciens avoient pris dans l'état ecclésiastique. La main divine et celle des hommes frappent aujourd'hui d'un coup mortel ce clergé dégénéré, comme des mains vengeresses frappèrent les jésuites. Mais des hommes simples, s'élèvent à la tête d'un clergé nouveau ; ils vont former l'église de France. Elus du peuple, ils renouvelleront l'alliance de ce peuple avec la religion. L'esprit persécuteur du clergé, déjà détruit, diroit en vain que la ruine de l'église romaine suivra la tolérance politique de toutes les religions en France. Je ne vois dans le voisinage même de différentes églises que l'opinion semble vouloir édifier, qu'une émulation de mœurs et de

bonne conduite. L'église catholique triomphera à côté des autres, comme elle a triomphé dans la primitive église des églises payennes, non par son faste et son ostentation, mais par sa charité, son émulation, son attention à pratiquer les vertus de notre fondateur, et les curés-évêques feront en grand dans leur diocèse le bien qu'ils opéroient obscurément dans des hameaux.

Il est donc aboli ce clergé redoutable, dont la puissance et les richesses étoient établies dans les Gaules avant la monarchie françoise, et qui devoit sa grandeur primitive à ses vertus et à ses lumières. Aussi sa décrépitude étoit telle, que dans sa destruction ultérieure il nous laisse à peine, à nous historiens et à la postérité, la mémoire de quelques personnages dignes de ses regards. M. de Pompignan, qui vient de mourir; M. de Bernis, à Rome, sont ceux que nous osons citer; encore le premier se répentit, dit-on, d'avoir influé sur le nouvel ordre des choses; et le second, avec de la probité, des qualités, des talens et des ouvrages de tous les temps, n'a peut-être pas la force de quitter des restes d'opinions et un séjour de délices, pour

venir terminer sa carrière en patriote dans une terre natale encore agitée, mais qui, dans son repos futur et prochain, sera la partie de la religion, de la liberté et du bonheur. (*Cette note nous a été donnée par M. Soulavie*).

(*m*) L'auteur parle de Soanen dépossédé, et des prélats ignorans et constitutionnaux, élevés en dignité par les jésuites et les sulpiciens, fort satisfaits d'établir de bonnes gens timides et peu instruits à la tête des diocèses. L'histoire des moyens qu'ils employèrent pour faire évêque dans mon diocèse feu M. Demons, que les sulpiciens gouvernèrent pendant trente ans, seroit digne d'entrer dans l'histoire des caractères.

(*n*) Voilà le tableau du règne de Louis XIV attribué à Voltaire, qui fut mis à la bastille parce qu'il fut soupçonné de l'avoir composé. S'il en avoit été l'auteur, il se seroit bien corrigé depuis dans le panégyrique historique que nous avons de lui, sous le titre de siècle de Louis XIV.

Anecdote particulière sur le cardinal de Noailles, archevêque de Paris.

(1714.) Le cardinal de Noailles vint à la cour le jour d'après la mort du roi, et d'autant médiocrement affligé de cette perte, qu'il croyoit son exil certain si le roi avoit vécu. En effet, étant venu prendre congé du maréchal de Villars partant pour la Guyenne et pour le voyage de Barrège, qui fut interrompu par l'extrémité où étoit le roi, ce cardinal dit au maréchal de Villars : vous ne me trouverez plus à Paris, car je sais que la résolution est prise de m'exiler.

Son parti, formé de jansénistes, quoique ce cardinal ne l'eût jamais été, crut triompher à la mort d'un prince qui véritablement ne les aimoit pas.

Ce qu'on doit croire de la Religieuse Mauresque.

On a parlé long-temps d'une religieuse Mauresque qui étoit dans le couvent de

Moret près Fontainebleau, et qui s'étoit imaginée qu'elle étoit fille de France. On lui avoit persuadé que la reine Marie-Thérèse étoit accouchée d'elle, et que la singulière couleur de sa peau avoit déterminé de la mettre dans un couvent. Effectivement la reine Marie-Thérèse avoit accouché d'une fille dont le visage étoit tout-à-fait violet et même noir, parce qu'elle avoit apparemment beaucoup souffert en venant au monde; mais cette fille mourut peu de temps aprés. Le nommé la Roche, concierge de la ménagerie, avoit dans ce temps-là un Maure et une Mauresque; cette Mauresque accoucha d'une fille, les père et mère étant assez embarrassés, en parlèrent à madame de Maintenon, qui en eut pitié, et en fit prendre soin. Elle la mit dans le convent de Moret et la recommanda beaucoup; c'est-là l'origine de la fable qu'on avoit imaginée.

Fin du livre premier des Mémoires du comte de Maurepas.

LIVRE SECOND.

Contenant l'histoire de ce qui s'est passé pendant la minorité de Louis XV.

Portrait de Philippe d'Orléans, régent de France, ses amours, son caractère, etc.

CE prince, qui avoit beaucoup d'esprit naturel, avoit voulu savoir de tout. Il aimoit les arts et les sciences; il étoit brave et courageux, et cependant difficile à se déterminer pour les actions d'éclat; il étoit bon, intrépide; il aimoit fort les femmes.

Il a eu d'abord pour précepteur un excellent homme, et avoit en même-temps pour lecteur M. Frémont, lequel fit entrer l'abbé Dubois sous-précepteur dans l'éducation.

Son précepteur étant mort, il ne fut point remplacé suivant les desirs de ce jeune prince, qui avoit pris beaucoup de goût pour l'abbé Dubois, qui étoit très-bien

auprès de lui, et lui donnoit moyen de satisfaire le goût qu'il avoit pour les femmes.

Sa première maîtresse, avant son mariage, fut la petite Léonore, fille de la femme du concierge du garde-meuble du Palais-Royal, dont il eut, âgé de quatorze ans, un enfant : ce qui fit grand bruit. Monsieur s'en fâcha fort, madame n'en parut point mécontente ; elle prit même beaucoup de soin de la mère et de l'enfant. Cette fille a été depuis mariée à M. de Charancey, fils d'un conseiller de Riom en Auvergne.

La Grandval, comédienne, succéda à Léonore ; mais on s'opposa à cette intrigue, parce qu'on la trouvoit trop vieille et trop corrompue pour lui : ce fut dans ce temps-là qu'il partit pour aller servir en Italie sous le maréchal de Catinat.

Il s'arrêta quelque temps à Lyon, et il y fit une maîtresse en passant, qui fut mademoiselle Pinet de la Massonière, à quoi la mère consentit. Il fut obligé de partir pour l'Italie, et laissa sa maîtresse grosse d'un fils dont elle accoucha.

Il la vint retrouver à son retour d'Italie, et proposa à la mère et à la fille de venir à

Paris ; le père fit ce qu'il put pour l'empêcher : cette affaire lui donna même tant de chagrin qu'il en mourut. Par ce moyen, les deux femmes se trouvant maîtresses de leurs volontés, partirent sur-le-champ pour Paris ; mais elles trouvèrent M. le duc d'Orléans amoureux de la Desmare.

Mademoiselle de la Massonière voulut s'en venger, en prenant M. le prince de Robecq, qui lui promit de l'épouser. Celui-ci ramena la mère et la fille à Lyon, laissa sa maîtresse grosse, et partit sans leur dire adieu. Ces deux femmes furent outrées ; elles crurent, sur-tout la mère, que le seul parti qui restoit à prendre étoit de marier sa fille. Elle trouva M. Poncet, gentilhomme de Montelimart, capitaine de cavalerie, qui ne fit aucune difficulté d'épouser cette fille, dont il a eu plus de cent mille écus de bien, qu'il a dissipés. Il fut chassé quelque temps après de sa compagnie.

Les amours de M. le duc d'Orléans avec la Desmare furent interrompues par le goût qu'il prit pour la Florence, danseuse de l'opéra, qui avoit en ce temps-là sur son compte M. Mittantier, greffier de l'hôtel-

de-ville de Paris, et qu'elle ne quitta point pour ce prince.

Elle devint grosse, et eut un garçon qui a été baptisé à Saint-Eustache, comme fils du sieur Coche, valet-de-chambre de M. le duc d'Orléans ; c'est ce fils que M. le duc d'Orléans a reconnu depuis sous le nom d'*abbé de Saint-Albin*, à la sollicitation de Madame, qui l'aimoit beaucoup par rapport au père Lignères, à qui il faisoit régulièrement sa cour. M. d'Orléans lui donna d'abord l'abbaye de Saint-Albin, ensuite l'évêché de Laon, le prieuré de Saint-Martin-des-champs de Paris, qu'il lui procura de l'abbé d'Auvergne, et enfin l'archevêché de Cambrai.

Il arriva une aventure assez plaisante à cet abbé, du temps qu'il n'avoit encore que l'abbaye de Saint-Albin. Il aimoit fort les femmes : ce qui engagea M. Languet, évêque de Soissons, à parler de sa conduite à M. le duc d'Orléans. Ce prince fit sur-le-champ venir son fils, lui fit une sévère réprimande devant cet évêque, et finit par lui dire qu'il ne convenoit point à un petit abbé comme lui de mener une vie pareille

à celle des grands prélats de l'église de France ; ajoutant qu'il devoit attendre du moins qu'il fût évêque pour avoir une conduite aussi mauvaise que la leur.

La Florence fut abandonnée, et la Desmare reprise. Elle avoit eu pendant ce temps-là Baron, fameux comédien, qu'elle ne quitta point. Le duc d'Orléans en eut deux filles qu'il a reconnues, mais cependant sans aucune lettre de légitimation. L'une est religieuse aux Ursulines de Saint-Denis, et l'autre est mariée à M. le marquis de Ségur, colonel de cavalerie et brigadier des armées du roi.

Ce fut pendant les amours de M. le duc d'Orléans avec la Desmare, que le roi fit son mariage avec mademoiselle de Blois, fille de madame de Montespan.

Monsieur y consentit avec difficulté, et ce fut M. le chevalier de Lorraine, son favori, qui avoit été gagné et qui le détermina ; M. le duc de Chartres lui-même y consentoit aussi, et on s'étoit servi pour cela de l'abbé Dubois ; mais Madame, qui vouloit le marier à une princesse d'Allemagne qui étoit sa nièce, ne voulut ja-

mais en entendre parler ; elle en traita même avec le roi, et avec emportement ; mais cela n'empêcha pas que les articles ne fussent dressés et signés. Ce fut dans ce contrat que l'on accorda les honneurs de fils de France à M. le duc de Chartres, quoiqu'il ne fût que petit-fils. Il n'y avoit point encore d'exemple de cela, tant le roi avoit à cœur d'honorer ses bâtards ! Si Mademoiselle avoit voulu cependant, elle prenoit la qualité de petite-fille de France, chose jusqu'à elle inconnue.

Le mariage résolu, madame ne voulut point en signer le contrat ; le roi lui fit dire que si elle persistoit dans les mêmes sentimens, on prendroit des mesures contre elle : alors elle s'adoucit ; et cependant lorsque son fils fut avec ceux qui lui portoient ce contrat à signer, elle lui donna un soufflet, elle le donna de toute sa force, et ensuite elle le signa.

Le mariage se fit avec toutes sortes de magnificence, et le roi en fut extrêmement flatté. M. le duc de Chartres parut fort aimer sa femme, et véritablement il avoit de l'amitié et de l'estime pour elle ; il l'a conservée jusqu'à la fin ; mais ces senti-

mens ne l'ont point empêché d'avoir des maîtresses.

Mademoiselle de Sery fut la première de ces maîtresses depuis son mariage ; elle étoit fille d'honneur de Madame, et son intrigue ne put être assez secrette pour être ignorée. Cette princesse qui la sut, la renvoya, et se défit en même-temps de mademoiselle de Grammont, qui étoit aussi sa fille-d'honneur, et qu'elle maria à mylord Stafford.

Madame avoit pris beaucoup de goût pour sa belle-fille, et elles ont été toujours l'une et l'autre très-unies ensemble.

L'intrigue de mademoiselle de Sery avec M. le duc de Chartres devint publique, quoiqu'ils en fissent l'un et l'autre un mystère, à cause de Madame. Il en a eu deux garçons, dont l'un est mort, l'autre a été légitimé après la mort de son père, sous le nom de chevalier d'Orléans. Il fut donné en même-temps un titre à sa mère, qui prit le nom de la marquise d'Argenton.

Il a fait son fils chevalier de Malte, lui a donné l'abbaye d'Anville, lui a fait donner le grand-prieuré de Malte, et lui a acheté la charge de général des galères.

Madame d'Argenton se dégoûta de M. le duc d'Orléans, et ce prince lui reprocha son intrigue avec le chevalier de Sade. Il reprit alors la Desmare ; ce qui fut cause de l'exil de Baron, comédien, qu'elle avoit préféré à M. le duc d'Orléans dans ses premières amours.

Ce prince fut envoyé pour commander en Espagne ; il prit en passant à Bayonne des liaisons secrettes avec la reine douairière, et ils agirent en conformité de ce qu'ils avoient résolu l'un et l'autre. L'intrigue ne put être assez secrette qu'elle ne fût découverte ; ce qui fut cause de son retour en France, et de la perte de deux hommes qui avoient son secret, qui étoit le petit Lambert, un de ses gentilshommes, et un des fils d'Imbert, qui étoit son valet-de-chambre.

Ce prince revint à la cour, y fut très-mal reçu à cause de cela ; il y fut abandonné de tout le monde, ce qui changea par le mariage de sa fille avec M. le duc de Berry, en 1711.

On ne s'y seroit jamais attendu ; mais madame la duchesse de Bourgogne voulant rompre le mariage de M. le duc de Berry avec

la princesse d'Angleterre, prit de si justes mesures auprès du roi et auprès de madame de Maintenon, qu'elle fit réussir celui-ci de préférence à l'autre. Elle craignoit, et avec raison, que la princesse d'Angleterre ne la supplantât à la cour; elle pensoit même fort juste à ce sujet : car ceux qui ont connu cette princesse disent qu'ils n'ont pas vu plus de mérite rassemblé dans une même personne.

Quoique madame la duchesse de Bourgogne eût fait le mariage de madame la duchesse de Berry, ces deux princesses ne furent pas long-temps sans se brouiller; et M. le duc d'Orléans prit, comme on peut le croire, le parti de sa fille, qu'il aimoit trop, selon le cri public.

M. le duc de Berry en fut jaloux, au point qu'il mit un jour l'épée à la main contre lui dans l'esplanade de Marly, vis-à-vis les fenêtres du roi. Cette affaire fit grand bruit, quoique sourdement, et M. le duc d'Orléans eut défense d'aller chez sa fille.

Ce prince avoit dans ce temps-là pour maîtresse connue madame de Parabère,

fille de madame de Vieuxville, dame d'atours de madame la duchesse de Berry.

Les brouilleries de madame la duchesse de Bourgogne et de madame la duchesse de Berry augmentoient tous les jours : la mort de la première arriva aussi-bien que celles de M. le duc de Bourgogne et du duc de Bretagne, ce qui fut cause des mauvais bruits qui coururent sur le compte de M. le duc d'Orléans.

Il fut de nouveau abandonné de tout le monde et de la cour ; cependant comme ce prince avoit beaucoup d'esprit, et que le roi étoit fort vieux, et ne laissoit qu'un successeur de trois à quatre ans, il prit des mesures pour s'assurer la régence du royaume.

Il fit sonder d'abord le parti moliniste qui, se croyant au-dessus de tout par la protection que le roi lui accordoit, ne répondit pas comme il devoit aux insinuations qu'on lui portoit de sa part.

Alors, il se jeta du côté des jansénistes qui, étant persécutés, le reçurent à bras ouverts.

Il y avoit des assemblées deux ou trois fois

fois la semaine chez mademoiselle de Chausseraye, qui avoit une maison dans le château de Madrid, au bois de Boulogne. Là se trouvèrent M. le cardinal de Noailles, les MM. Dalègres, M. de Maisons, président à mortier, M. d'Aguesseau, le premier président, M. le maréchal d'Harcourt, M. l'évêque de Montpellier, et le père Bernard, prêtre de l'oratoire. Il y avoit aussi des femmes admises dans cette assemblée clandestine, qui n'avoient qu'une partie du secret, et qui étoient employées à porter des insinuations aux membres du parlement, pour que la régence fût décernée à M. le duc d'Orléans.

Le roi avoit fait un testament dont le parlement étoit dépositaire. M. le duc d'Orléans se défioit, avec raison, des dispositions qu'il contenoit; cependant le roi lui ayant dit pendant sa maladie qu'après sa mort *il seroit le maître*, il parut extérieurement qu'il y avoit ajouté foi. Mais il se trouva par ce testament, qui fut ouvert le 2 septembre 1715, le lendemain de la mort de ce prince, que M. le duc d'Orléans n'y étoit déclaré que le *chef d'un conseil de régence*, et que M. le duc du Maine devoit avoir le

commandement des troupes de la maison du roi. M. le duc d'Orléans, qui ne s'attendoit pas à une pareille disposition, parut, aux gens qui lui étoient attachés, mollir dans la demande qu'il faisoit de la régence; et il cherchoit des accommodemens pour l'obtenir; accommodemens qui lui en auroient ôté l'autorité : mais ses amis qui virent que, si la séance continuoit, ce prince manqueroit la régence, la firent remettre à l'après-midi; et il ne fut pas plutôt retourné au Palais-Royal, qu'on lui fit sentir les conséquences qu'il y avoit de faire décider en même-temps la régence, le commandement des troupes de la maison du roi, la sur-intendance de la personne de Sa Majesté; qu'il ne pouvoit que perdre si ces trois décisions se faisoient ensemble, et qu'au contraire, il devoit faire décider d'abord sur la régence qu'il venoit demander par le droit de sa naissance; que cette décision faite lui donneroit nécessairement le commandement des troupes de la maison du roi; et qu'à l'égard de la sur-intendance de la personne de Sa Majesté, cela regardoit M. le duc du Maine, à qui le feu roi l'avoit destinée par son testament.

Ce prince agit en conséquence au parlement, et les choses s'exécutèrent en conformité des projets.

Ce fut le plus beau jour de sa vie ; on étoit las du règne du feu roi, dont la durée avoit fait la grande autorité, et qui avoit chargé ses peuples de toutes sortes d'impôts, pour fournir aux guerres qu'il avoit entreprises, et pour alimenter sa magnificence.

Le roi alla confirmer le 19 septembre ce qui avoit été fait le 2 : il se rendit ce jour-là de Vincennes où il avoit été mené auparavant, suivant ce que le feu roi avoit ordonné par son testament ; il avoit même recommandé à M. le duc d'Orléans de n'y point manquer, en lui disant qu'il n'étoit pas convenable qu'il demeurât à Paris, parce que le parlement s'imaginoit être le tuteur des rois, et parce que le peuple croyoit tout ce que le parlement pensoit à ce sujet.

Le séjour du roi ne fut cependant pas long dans ce château ; car il revint à Paris à la fin de l'année, quoique le feu roi eût dit à M. le duc d'Orléans d'y faire rester le roi pendant toute sa minorité.

Quelques jours après ce lit de justice, le roi rendit une déclaration pour rendre au

parlement la liberté de faire des remontrances, que Louis XIV leur avoit ôtées ; il y eut néanmoins une personne qui dit, au sujet de M. le chancelier Voisin, que s'il avoit été à sa place, il n'auroit point scellé cette déclaration, parce qu'il n'est pas permis de détériorer le bien d'un mineur.

L'arrêt qui déclare M. le duc d'Orléans régent du royaume fut envoyé avec des lettres-patentes dans les autres cours supérieures pour y être enregistré, et il fut écrit des lettres du roi aux gouverneurs des provinces et aux maires et échevins des villes pour leur donner avis de la régence.

On espéra toutes sortes de bonheur du nouveau gouvernement de ce prince ; le peuple marqua des joies extraordinaires dès le premier jour de la régence, sur toute la route de Paris à Versailles, où il revint, le roi y étant : il y trouva du monde qui lui témoigna son plaisir, en criant avec plus de véritable joie qu'on n'eût fait depuis bien du temps : *vivent le roi et M. le régent!* Il fut conduit dans son appartement avec les mêmes acclamations.

Les commencemens devoient donner des espérances d'un gouvernement tout diffé-

rent : il ne sortoit de la bouche de ce prince que des paroles de douceur et de bonté ; il avoit dit publiquement au parlement qu'il demandoit d'être le maître des graces, mais d'être lié pour qu'il ne pût faire le mal.

Il y eut différens conseils tenus chez lui, pour décider sur la manière dont il gouverneroit : il y eut des personnes qui y proposèrent l'assemblée des Etats-généraux, et c'étoit ceux qui vouloient réellement le bien du royaume qui les demandèrent ; mais comme une pareille assemblée opère nécessairement la diminution de l'autorité de celui qui gouverne, cet avis fut absolument rejeté, et la jalousie que les grands seigneurs avoient contre les gens d'affaires fut cause de l'établissement de la chambre de justice, quoiqu'on eût l'exemple de celle de 1666, de laquelle le roi n'avoit rien retiré.

Quoique le régent fût obligé de travailler beaucoup, il n'abandonna point ses plaisirs. Madame de Parabère continua toujours d'être sa maîtresse connue, avec laquelle il alloit souper presque tous les soirs.

Anecdote qui caracterise fort bien le duc d'Orléans.

Beringhen, premier écuyer de monsieur le premier, couchoit avec la Parabère ; le duc d'Orléans qui le savoit arriva chez elle un matin en fiacre, et Beringhem n'eut que le temps de se sauver dans un cabinet. Le régent la trouvant dans une grande surprise, lui dit : *madame, Beringhen a couché avec vous. Cela est vrai*, répondit-elle ; MAIS ONZE FOIS ! *faites-en autant si vous le pouvez.*

Le duc d'Orléans, plus surpris de la répartie, s'en alla au conseil, y fut rêveur, et on l'entendit souvent marmotter et répéter : *onze fois ! onze fois !* Après le conseil, il dit au chancelier d'Aguesseau, *M. le chancelier, combien de fois . . . . la première nuit de vos noces ? Ah ! monseigneur*, répondit le grave chancelier de France tout déconcerté, levant les yeux et frappant sa poitrine, selon l'usage du temps en pareille circonstance, *on ne tient pas registre de ces choses-là.*

L'aventure avoit fait impression sur l'esprit du régent, et il s'en souvint à la mort du marquis de Beringhen. Il avoit promis la place de premier écuyer à Ségur, à qui il avoit fait épouser une bâtarde qu'il avoit eue de la Desmarre ; il ne falloit plus que l'agrément du roi qu'attendoit Ségur. Le courier qui croyoit le lui apporter arriva lorsqu'il étoit à table en grande compagnie : *je sais ce que c'est*, lui dit-il ; *messieurs, vous êtes tous de mes amis, c'est l'agrément du roi qui veut bien me donner la charge de M. le premier écuyer*. A l'ouverture du paquet, il apprit la mort du duc d'Orléans. Sans cet accident, Ségur l'eût emporté sur le duc de Saint-Simon, malgré toutes les démarches faites pour cette charge et son crédit.

Le régent avoit un grand foible pour madame de Parabère. Ayant appris un jour que cette dame desiroit des porcelaines, il en fit chercher de tous côtés et à quelque prix que ce fût. A combien croiroit-on que se monta l'acquisition des porcelaines ? A dix-huit cent mille livres.

Elle avoit d'autres amans que lui : M. de Beringhen a été celui dont on a le plus

parlé ; il fut même exilé par rapport à elle.

M. le duc d'Orléans alloit souper à Saint-Cloud avec cette favorite fameuse ; et quand il n'y couchoit pas, il revenoit pendant la nuit : il faisoit ses allées et ses venues dans le temps de la conspiration que le prince de Cellamare tramoit en France, et dont le projet étoit d'enlever ce prince, et de l'emmener en Espagne : ce qui auroit été exécuté, si le cardinal de Polignac, qui y étoit entré avec madame la duchesse du Maine et même avec M. le duc du Maine, par complaisance, à ce que l'on prétend, n'avoit retardé l'effet, en disant qu'il y avoit encore quelques mesures à prendre avant de parvenir à exécuter ce projet.

Ce retardement donna lieu à la connoissance qui en vint à M. le duc d'Orléans, et qui lui fut donnée par la Sainte-Edme, veuve de Baron, qui avoit les danseurs de corde chez elle.

Elle tenoit boutique de filles à Paris ; et le sieur Cavallo, écuyer du prince de Cellamare, étant à souper avec elle et avec des filles qu'elle avoit fait venir, il leur dit, étant pris de vin, qu'il falloit se réjouir ;

que les choses changeroient bientôt de face, et que les mesures étoient prises pour cela.

Cette femme, qui fit ses réflexions sur un pareil discours, fut le lendemain dès quatre heures du matin, le dire à M. l'abbé Dubois, archevêque de Cambrai, et ministre des affaires étrangères, qu'elle traitoit de *son compère*, ce qui fut cause que le prince Cellamare fut gardé dans l'hôtel de Colbert, où il logeoit. Ses papiers furent arrêtés et vérifiés, et ensuite renvoyés avec escorte jusques sur les terres d'Espagne.

Il est surprenant que ce projet n'ait pas été découvert plutôt par ceux qui se mêloient du gouvernement; car il y avoit plus de trois mois que l'on parloit des faux-sauniers qui venoient jusques dans la forêt de Saint-Germain. On faisoit monter le nombre jusques à 500; on disoit même qu'il y en avoit parmi eux qui commandoient les autres.

Il paroît qu'il étoit facile de s'imaginer qu'ils avoient d'autres idées que celle de faire le faux-saunage. Mais quoiqu'il en soit, sans la Sainte-Edme, ce projet peut-être auroit eu son exécution.

Madame la duchesse d'Orléans, depuis cette découverte, dit à M. le duc d'Orléans qu'il ne devoit plus rentrer si tard à l'avenir, qu'il devoit sentir le risque qu'il avoit couru : elle ajouta même qu'elle ne seroit point scandalisée qu'il fît venir souper et coucher madame de Parabère au Palais-Royal.

Madame de Sabran, dans ce temps-là, voulut supplanter madame de Parabère, et y réussit pour quelque temps ; mais M. le duc d'Orléans, qui s'en dégoûta, revint à madame de Parabère.

Ce fut dans ce temps que M. de la Fare et son frère l'abbé voulurent produire madame de Tencin ; mais M. le duc d'Orléans ne fut pas trop content d'elle ; il leur dit que ce n'étoit pas l'esprit qu'il cherchoit dans une maîtresse. Madame de Sabran, qui, de son côté, n'auroit pu rester maîtresse du duc d'Orléans, voulut au moins, pour obtenir de nouvelles graces, lui en donner une de sa main, et elle lui proposa madame d'Averne comme la beauté de Paris. Et ce prince qui la vit, qui en parut content, conclut bientôt après le marché avec elle. Cependant quelques difficultés de la part de

la femme, qui aimoit M. le marquis d'Alincourt, dérangèrent ces amours ; mais lorsque le mari entra dans cet accord, moyennant lequel il eut un gouvernement et une lieutenance dans le régiment des gardes, il détermina sa femme. Elle ne quitta pas pour cela M. le marquis d'Alincourt, partageant ses faveurs avec le duc d'Orléans.

Quoique madame d'Averne eût peu d'esprit, elle ne voulut pas rester toujours soumise à madame de Sabran. Les deux femmes se brouillèrent bientôt après.

Cette dernière fit venir de Marseille une de ses nièces qui étoit dans un couvent, où elle alloit se faire religieuse, et l'offrit à son arrivée pour maîtresse à M. le duc d'Orléans. Ce prince la prit, et fit remettre cent mille francs à madame de Sabran pour la faire équiper.

Elle avoit été amenée à Paris par un M. de Valdeuil, lieutenant de cavalerie.

M. le duc d'Orléans mourut peu de temps après, et la laissa grosse sans aucun établissement. Valdeuil fut aussi sans récompense, et son frère sans régiment.

Cette vie secrette et publique du régent,

fait connoître à fond ce prince. Voici celle de ses filles. Il en avoit été le précepteur.

De madame la duchesse de Berry, fille du duc d'Orléans, régent de France, morte en 1719.

La princesse de Galles, à qui dès sa plus tendre jeunesse on avoit fait espérer un mariage avec le duc de Bourgogne, et ensuite celui de M. le duc de Berry, voyant qu'elle étoit sans ressource en France, avoit pris des mesures pour aller joindre sa sœur la reine Anne, de qui elle étoit aimée très-tendrement.

Ces liaisons, qui avoient été tenues long-temps secrettes, et qui avoient été presque au point que la reine Anne lui avoit promis de lui remettre la couronne d'Angleterre, furent découvertes, et on prétend que c'est ce qui fut cause que sa mort fut avancée : elle arriva au mois de juillet 1711.

Madame la duchesse de Bourgogne se servit aussi du pouvoir qu'elle avoit sur M. le duc de Berry, qui n'avoit des yeux que pour elle, et qui en étoit amoureux à l'excès. Il ne laissa pas cependant d'aimer

sa femme dans les premiers temps de son mariage, et cela fut jusques au point de se battre avec M. le duc d'Orléans, son beau-père, à Marly, sur la terrasse, à cause des bruits qui courroient qu'il aimoit un peu trop sa fille.

On prétendit même qu'il les surprit ensemble. Cette affaire vint à la connoissance du feu roi, et fut étouffée sur-le-champ.

Cette princesse a toujours mené jusqu'à sa mort une pareille conduite, et a eu différens amans nommés et connus.

M. Salvert, écuyer de la grande écurie, a été le premier, ensuite M. de la Haye, qui avoit été page de M. le duc de Berry, et qui étoit son gentilhomme. On lui avoit donné le nom de monsieur *tout prêt*.

M. le chevalier de Roye, depuis marquis de la Rochefoucault, capitaine de ses gardes; M. le marquis de Bonnivet, chambellan de M. le duc de Berry; M. le comte Dedy, officier des gardes-françoises; M. le comte de Rion, lieutenant de ses gardes; M. le comte Dedy qu'elle reprit une seconde fois, et qu'elle changea encore pour reprendre M. de Rion (avec lequel elle se maria dans la chapelle du Luxembourg, et ce

fut M. le curé de Saint-Sulpice qui fit la cérémonie), se succédèrent dans l'ordre ci-dessus.

Elle a eu de tous ces différens amans un garçon et deux filles. Elle fit une fausse couche pour avoir été battue par M. le comte de Rion qui la traitoit fort durement.

Elle fut également fort souvent maltraitée de tous ses autres amans, parce qu'elle ne se contentoit pas d'un seul à-la-fois. Elle est morte dans des douleurs épouvantables, qui ne lui arrivèrent qu'après ses dernières couches faites au Luxembourg; elle en partit peu de jours après pour Meudon. M. de la Fosse, son chirurgien, lui dit qu'elle pouvoit se promener dans les jardins; elle y prit de la fraîcheur, maladie bien contraire aux femmes qui sortent nouvellement de cet état, sur-tout si elles en ont un lait répandu. Elle traîna environ un mois; elle vit pendant ce temps plusieurs personnes de piété. Le père de la Tour y fut; le curé de Saint-Sulpice et le père Honoré, carme, furent ses confesseurs; enfin, elle mourut dans un grand repentir de ses désordres, en disant cependant de sa vie qu'elle fut courte et bonne.

Son père, qui étoit las d'elle aussi-bien que le public, ne fut point fâché de sa mort; elle ne fut regrettée de personne.

Dans les dernières années de sa vie, elle avoit pris un appartement aux Carmélites de la rue de Grenelle; et quand elle se trouvoit dans ses enthousiasmes de dévotion, elle alloit s'y retirer. Elle y pleuroit comme une Magdelaine; elle y prioit Dieu comme une sainte, et le même soir et dans le même appartement, elle envoyoit chercher un de ses amans pour coucher avec elle; vivant ainsi dans un singulier mélange de dévotion et de débauche.

Il a été fait sur cette princesse un nombre infini de chansons, entr'autres celle-ci, que le peuple chanta quand elle eut accouché:

Dans le Luxembourg, ce dit-on,
La princesse a fait un poupon,
Et quoique tout le monde en glose,
Elle fait toujours même chose.

La nuit de dimanche au lundi,
Les douleurs elle sent venir;

Mais dans moins d'une demi-heure,
Elle eut accouché, ou je meure.

La sage-femme on appela,
En la voyant, elle s'écria:
Princesse, que vous êtes habile
D'avoir si-tôt fait cette fille!

La mère est de bonne maison,
Elle est du vrai sang de Bourbon;
Nous en ignorons tous le père,
Car ils étoient trop à la faire.

La Berry n'est pas si sotte
De s'en tenir à son papa;
La grosse ragotte
Met sous sa cotte,
Tantôt stici, tantôt stila.

Berry fait bien la fière
Des trente-six gardes qu'elle a;
Tour-à-tour elle laisse faire
Tantôt stici, tantôt stila.

On nous a fermé la porte
Du jardin du Luxembourg;
C'est la grosse joufflotte
Qui nous a joué ce tour.

Elle

Elle eût mieux fait la b . . . . . ;
De boucher le t . . . ,
Le plus voisin de ses f . . . . . ,
Où les gardes font joujou.

Cette chanson scandaleuse fut faite après que madame la duchesse de Berry eut fait fait fermer les portes du Luxembourg, la nuit, et cela parce qu'il lui arriva une aventure en compagnie de madame de Mouchy, de madame la marquise de la Rochefoucault et de madame d'Arpajon. Elles y furent raccrochées par de jeunes gens qui leur mirent les mains sous les jupes : elles crièrent au secours; mais ils s'évadèrent par la porte de la rue d'Enfer, sans qu'on pût les arrêter.

Anecdotes sur madame d'Orléans, abbesse de Chelles jusqu'en 1732, et sur sa sœur mademoiselle de Valois, depuis duchesse de Modène.

Lorsque mademoiselle d'Orléans, fille de M. le duc d'Orléans régent, se mit la dévotion en tête, elle avoit été élevée au Val-de-Grace avec mademoiselle de Valois

sa sœur, qui fut depuis mariée avec M. le duc de Modène ; elle avoit ensuite vécu quelque temps sous les yeux de sa mère au Palais-Royal (1).

Cette princesse joignoit beaucoup d'esprit à un caractère très-vif; mais habilement conduite par le père du Trévoux, jésuite, confesseur en titre de M. le duc d'Orléans, elle dit qu'elle vouloit se faire religieuse, en prit l'habit de novice à Chelles, malgré son père qui l'aimoit toujours fort tendrement, et fit ses vœux à vingt ans, terme que ce prince avoit exigé d'elle.

Elle le renvoyoit alors en se qualifiant, dans ses réponses aux billets doux de son père, d'*épouse de Jésus-Christ.*

Cette ferveur de dévotion ne l'empêcha point de changer de confesseur; le père du

(1) C'est alors qu'elle succéda à sa sœur madame de Berry, si aimée du régent. Voyant que son père la délaissoit pour sa jeune sœur, de dépit elle alla à Chelles pour faire ses pâques, y resta, y prit l'habit, s'y divertit d'une autre manière, reçut le duc de Richelieu quelques momens déguisé en musicien, et vint mourir à Saint-Antoine, après avoir été long-temps janséniste de profession.

Trevoux la lui avoit inspirée : cependant elle prit à sa place le père le Doux, bénédictin, bon janséniste. Elle changea alors de sentimens, et s'imagina qu'étant princesse du sang, elle pouvoit allier les plaisirs à son état de novice. Elle se permit des concerts dans la maison et des promenades aux environs dans les équipages qu'elle y avoit, en menant avec elle plusieurs religieuses, sur-tout madame de Fretteville, qui avoit gagné toute sa confiance.

Madame de Villars, abbesse de cette maison, ne s'accommodoit point d'une vie si peu religieuse ; mais elle crut que le meilleur parti qu'elle avoit à prendre étoit de se retirer ; elle proposa de remettre l'abbaye à madame d'Orléans aussi tôt qu'elle seroit professe, ce qui fut accepté. On lui donna 12,000 livres de pension, et elle se retira à Paris au couvent du Cherche-Midi, où elle est morte.

Madame d'Orléans, devenue abbesse de Chelles, voulut faire rebâtir la maison ; elle commença par faire jeter toutes les clôtures à bas pour les faire refaire ; par ce moyen la maison fut ouverte à tout le monde.

Elle y attiroit une grande compagnie de tous sexes, par les concerts ou les soupers qu'elle y donnoit : les hommes y étoient admis; mais elle n'y venoit qu'au dessert.

Il lui prit envie un jour, après être sortie de table à dix heures du soir, d'aller visiter le tombeau qu'elle avoit fait faire pour elle-même, à côté de celui de Sainte-Bathilde. Tous ceux qui avoient soupé prirent des flambeaux; on se rendit à l'église : on y fit lever la pierre qui ferme l'ouverture de la cave, dans laquelle il fallut descendre par une échelle. Elle parut fort contente du gîte qu'elle s'étoit destiné, et après en avoir beaucoup badiné, elle sortit enfin de cette cave et retourna chez elle.

On peut se persuader que de pareilles folies firent du bruit dans le monde. Elles devinrent si publiques, qu'elle fut avertie de tous côtés des discours qu'on tenoit sur elle. Bientôt la rumeur et le scandale furent au point qu'elle prit la résolution de les faire cesser.

Les concerts finirent, et un beau matin elle brûla ses instrumens et toute la musique qu'elle avoit; elle cessa de donner

des collations et des soupers, excepté à ses religieuses.

Ce fut dans ce temps qu'elle déclara ouvertement par une lettre qu'elle écrivit à M. le cardinal de Noailles, qu'elle se conformoit à tout ce qu'il avoit pensé et fait.

Elle arrangea son temps de manière que les différentes occupations succédoient les unes aux autres avec régularité. Le travail en prenoit une partie considérable, ayant deux secrétaires qu'elle employoit à l'explication de l'écriture-sainte, des questions profondes sur le jansénisme, et aux pseaumes auxquels elle travailloit, en y ajoutant des réflexions et des commentaires, comme son frère à Sainte-Geneviève.

Cet ouvrage, et les sentimens dans lesquels elle écrivoit, lui étoient inspirés par le père le Doux, bénédictin, son confesseur. M. le duc d'Orléans, qui vouloit alors se ménager avec la cour de Rome, lui en parla, lui envoya même le père du Trévoux, qui fut très-mal reçu, et auquel elle défendit de jamais paroître devant elle. Enfin, ce prince n'eut d'autre parti à prendre pour l'obliger à quitter le père le Doux, que d'envoyer ce religieux en exil : elle se plai-

gnit amèrement à son père, qui alloit régulièrement la voir tous les mercredis; il arrivoit ordinairement à Chelles sur les onze heures, et en partoit sur les cinq heures du soir (1).

Le départ de ce religieux n'opéra aucun changement; il fut cause seulement qu'elle se brouilla avec madame de Fretteville qui avoit toute sa confiance, parce que cette religieuse, qui aimoit mieux la fortune de sa famille que madame d'Orléans, et qui pensoit suivant qu'il convenoit dans le temps, vouloit lui faire abandonner le parti qu'elle avoit pris; mais elle n'y put réussir: madame d'Orléans resta ferme, et lui ôta sa place de dépositaire, lui donna tant de désagrémens qu'elle fut obligée, sous prétexte d'une maladie qu'elle n'avoit point, de se retirer à Rouen avec sa famille. Madame de Lanty, religieuse du même couvent, succéda à son emploi, et eut toute la confiance de madame d'Orléans. Alors

---

(1) La résistance de l'épouse de Jésus aux desseins de son père fut aussi la cause de l'exil du père le Doux.

un autre bénédictin prit la place du père le Doux.

Cette princesse s'occupoit, outre ses études, de travaux de tour, et comme elle étoit fort vive dans tout ce qu'elle faisoit, ce travail lui causa un mal dans la cuisse qui la força de cesser cet ouvrage. Elle se mit ensuite à faire des coëffes et des perruques; elle entreprit aussi un ornement de broderie : elle y travailla avec des brodeuses qu'elle faisoit venir de Paris. Tous ces différens ouvrages, cependant, ne l'empêchèrent pas d'apprendre la chirurgie et l'apothicairie : enfin, elle vouloit tout savoir.

Elle ne laissoit pas cependant de faire des promenades au-dehors ; mais ce n'étoit que dans des maisons religieuses où elle alloit. Elle se lia d'une grande amitié avec madame de Rohan, abbesse d'Hières ; elle alloit souvent la voir, et exigeoit d'elle de pareilles visites.

Comme elle étoit toujours bonne janséniste, elle voulut jouer un tour au cardinal de Bissy, un des énergumènes molinistes de ce temps-là : pour le mortifier, elle résolut de lui dire toutes ses vérités sans être connue. Madame de Rohan dit pour cela

au prélat, qui venoit lui rendre visite dans son couvent, qu'elle étoit très-contente de sa communauté et pour les mœurs et pour les sentimens ; qu'il n'y avoit qu'une seule sœur converse dont elle ne pouvoit venir à bout, et qu'elle la recommandoit à son zèle. Bissy, étonné de la résistance, dit à madame de Rohan de la lui envoyer. Madame d'Orléans y fut sous un autre nom, et le cardinal, qui ne la reconnut point, commença par la traiter de *sa bonne enfant*, et lui dit que si elle continuoit de manquer de soumission et de respect, il la feroit mettre en pénitence.

Madame d'Orléans, qui prit la parole, lui exposa d'abord ses sentimens : elle lui reprocha ensuite ceux dans lesquels il étoit, qu'elle n'attribua qu'à des vues absolument humaines ; et lui fit un détail très-bien circonstancié de sa conduite et de sa vie, qu'il entendit fort impatiemment, et qu'il interrompit plusieurs fois, en lui disant qu'il n'y avoit point de punition qu'elle ne méritât de parler comme cela à un prince de l'église et à son supérieur.

Il eut beau, avec la fougue dont il est capable, répéter ce même discours, la sœur

converse ne s'en épouvanta point, et continua toujours sur le même ton. Madame de Rohan, qui entendoit tout d'une chambre à côté, ne pouvoit s'empêcher de rire : éclata au point que le cardinal, qui étoit hors de lui-même, l'entendit; ce qui produisit une réflexion dont il avoit été jusqu'alors incapable. En faisant plus d'attention à la parole et à la figure de la sœur converse, il reconnut madame d'Orléans, abbesse de Chelles, ce qui produisit d'abord en lui un changement subit. Le cardinal se leva de son fauteuil pour lui faire des excuses; et cette princesse, encore plus persuadée par sa démarche de toutes les vérités qu'elle lui avoit dites, le quitta sur-le-champ, en lui disant : *profitez de l'avis si vous pouvez.*

Ce cardinal fut porter ses plaintes à madame de Rohan de l'avoir ainsi compromis; mais il n'eut d'autre réponse, sinon que madame d'Orléans étoit la maîtresse quand elle venoit dans son couvent; que s'il avoit à se plaindre de quelqu'un, c'étoit de cette princesse, fort capable de lui répondre.

Malheureusement pour lui cette aventure lui arriva le matin; il ne vouloit pas, comme

on peut bien se l'imaginer, dîner dans une pareille maison ; il en sortit plein de colère et de dépit, et fut obligé d'aller lui-même dans un cabaret chercher ses gens qui dînoient.

Il a été cependant assez sage pour n'en point parler : mais madame d'Orléans et madame de Rohan ne l'ont laissé ignorer de personne.

L'abbaye de Chelles étoit, depuis la mort de M. le duc d'Orléans, l'hospice de tous les exilés et des persécutés au sujet de la constitution ; madame d'Orléans les prioit de venir passer un certain temps avec elle, ce qui fit un grand bruit. M. le cardinal de Bissy ne manqua pas d'en porter des plaintes, et le roi en écrivit à cette princesse, qui lui répondit qu'elle ne connoissoit point les gens que Sa Majesté exiloit ; qu'elle ne savoit pas que ceux qu'elle recevoit lui eussent déplu, et que si elle avoit donné du secours à des gens persécutés, elle ne pouvoit s'en repentir, parce qu'elle étoit plus obligée à l'hospitalité envers ceux-là qu'envers les autres. Un pareil discours fit sentir qu'on n'en viendroit pas aisément à bout. On s'adressa à sa mère, madame la duchesse

d'Orléans, qui en parla à sa fille ; mais elle ne changea point de conduite, ce qui renouvela leurs brouilleries anciennes ; car madame de Chelles avoit refusé à sa mère le prieuré de Tresnel pour la nièce de madame de Villemont.

La mère et la fille ne se virent plus que dans les occasions où elles ne pouvoient s'en dispenser, et même elles ne se parlèrent que très-laconiquement des affaires qu'elles pouvoient avoir à traiter ensemble. Madame la duchesse d'Orléans, qui fut la première à rompre le silence, pria sa fille de venir passer quelque temps à Tresnel où elle fut.

Elle y fit connoissance avec la nièce de madame de Villemont à laquelle elle avoit refusé le prieuré de cette maison ; elle prit même un tel goût pour cette fille, qu'elle donna la démission de son abbaye de Chelles pour elle.

Il existe une lettre théologique de madame d'Orléans, abbesse de Chelles, à une de ses amies, sur le bruit qui avoit couru qu'elle avoit accepté la constitution en janvier 1725, que je conserve ici pour la singularité du fait.

« Il est temps, madame, de faire cesser le bruit qui se répand depuis quelques mois que j'ai reçu la constitution *Unigenitus;* je sais que mon sexe et ma profession m'obligent au silence ; mais je crois que c'est ici une des occasions où Saint-Jerôme ne veut pas que nous souffrions qu'on nous soupçonne, de peur que notre dissimulation ne passe pour une conviction dans l'esprit de ceux qui ne nous connoissent pas.

» L'acceptation qu'on m'attribue ne pourroit avoir que l'une de ces trois causes : ou que des vues de politique m'eussent fait abandonner les sentimens que j'ai tant marqués ; ou que les ayant pris sans examen, je les eusse quittés de même ; ou qu'ayant enfin reconnu la vérité, je m'y fusse rendue : à tout cela voici ce que je réponds.

» 1°. De quel usage me seroit la politique ? Je n'en ai pas eu besoin tant que M. le duc d'Orléans a vécu pour obtenir ce que je desirois ; mais elle ne m'est pas moins inutile aujourd'hui, que je ne me mêle de rien.

» 2°. Si on se figure que je me sois déclarée sans connoissance de cause, on se trompe ; et ceux qui me croient changeante

me connoissent peu. Quand la bulle vint, j'étois encore jeune ; M. d'Orléans n'avoit que quinze ans ; le bruit qu'elle excita dans tout le royaume me donna la curiosité de me mettre au fait de ce qu'elle contenoit, et j'avouerai avec simplicité qu'elle me parut renverser tout ce qu'on m'avoit appris dans ma religion : la persécution que les constitutionnaires exercent contre tant de saints prélats et de saints prêtres me déplut, et j'étois convenue dès-lors que la violence et la vérité sont incompatibles. Quelques-uns de ces illustres persécutés s'adressèrent à moi : la pitié et la justice de leur cause me firent prendre leur parti. Dès-lors, je fus déclarée janséniste, et ce que je fis à l'occasion du dernier chapitre-général de la congrégation de Saint-Maur me confirma cette qualité, dont je n'ai point de honte assurément. On sait bien que le reproche du jansénisme n'a jamais rien exprimé dont on doive rougir ; je vous dirai secrettement pour ma justification que je l'ai mieux mérité qu'on ne pense. L'importance des matières contestées, dont je crois que dépend le fond de toute la piété chrétienne, m'a fait employer les six premières années de

ma retraite à les étudier, et ce travail m'a mise en état de me convaincre par moi-même que l'évangile Saint-Paul, Saint-Augustin, Saint-Prospert, Saint-Fulgence et Saint-Thomas, sont condamnés par la bulle, souvent dans leurs propres termes; je ne vous cite point d'exemples, ils sont connus de toutes les personnes instruites qui veulent être de bonne foi.

» 3°. Après cela, je n'ai plus rien à répondre à ceux qui se seroient imaginés que j'ai enfin reconnu la vérité dans cette bulle. Je leur déclarerai seulement que je ne l'ai point reçue ni ne la recevrai : cependant, pour ne leur laisser aucun doute sur la pureté de ma foi, je vais vous en faire ici la profession; elle sera courte et simple, ne contenant rien qui ne soit renfermé dans le symbole des apôtres; la voici :

» Je crois en un seul Dieu, le père tout-puissant, créateur du ciel et de la terre; je crois en Jésus son fils et notre sauveur; je crois au Saint-Esprit, amour du père et du fils, source de lumière et de tout don parfait.

» En croyant en Dieu père tout-puissant, je ne mets point de bornes à sa puissance,

et je n'hésite pas à croire qu'étant créés par lui, nous dépendons en tout de lui; qu'il a sur nous un pouvoir suprême, et qu'il n'est point de volonté créée qui puisse empêcher l'effet de sa volonté divine; que cependant il ne nous nécessite pas; mais que ce suprême pouvoir, ou cette grace (c'est la même chose) par laquelle il agit sur nous, consiste dans une inclination victorieuse qui nous fait préférer invinciblement le bien au mal, où la puissance de notre libre arbitre nous entraîne: car notre libre arbitre n'a de force que pour pécher, tandis que le bien ne nous plaît pas; et le bien ne commence à nous plaire que quand la grace ou la charité est répandue dans nos cœurs.

» En croyant en Jésus-Christ notre sauveur, je reconnois qu'il n'est point de salut sans la foi de son nom, et que cette foi est la source de toute grace; je crois, comme l'évangile me l'apprend, qu'il ne périra aucun de ceux que le père a donnés à son fils, c'est-à-dire, qu'il a choisis pour la gloire, par une prédestination toute gratuite; j'entends ces paroles de Saint-Paul, que Jésus-Christ est mort pour tous, et que

Dieu veut que tous les hommes soient sauvés dans le sens de l'explication de Saint-Augustin, et dans tous les autres sens qu'on peut leur donner, pourvu qu'il ne s'ensuive pas que Dieu ait voulu quelque chose et qu'elle ne soit pas faite : car je pense après ce père, que c'est avoir de la divinité des idées trop basses que de s'imaginer que l'homme, foible comme il est, puisse empêcher ce que veut un Dieu tout-puissant. Enfin, en croyant au Saint-Esprit, amour du père et du fils, je crois que sans lui nous ne pourrions aimer Dieu ni observer ses commandemens; que sans cet amour nos œuvres sont sans mérite, et qu'en un mot celui qui n'aime point demeure dans la mort.

» Avec tout cela, je crois tout ce que l'église fait profession de croire dans le reste du symbole; je crois l'église même, une, sainte, catholique; j'honore en particulier l'église romaine, et je respecte ceux qui en remplissent le siège; je crois la communion des saints, la rémission des péchés, la résurrection de la chair, et la vie éternelle.

» Avec de tels sentimens, jugez si je puis être

être constitutionnaire ; montrez ce que je vous écris à tous ceux qui m'en accuseront : n'y trouveront-ils point de politique ? Je passerois les bornes d'une lettre si je m'étendois, etc. Je suis, etc. »

Ce qu'il y a de plus singulier et de plus extraordinaire dans cette princesse théologienne, c'est qu'elle amalgamoit tous ces dogmes et tous les plaisirs d'une épouse de Jesus-Christ avec l'amour de son père, de ses autres amans et des religieuses les plus jolies de l'abbaye de Chelles.

Mademoiselle de Valois lui succéda dans le cœur de son père, qui trouva encore plus de contradictions dans celle-ci que dans madame de Chelles, parce que le duc de Richelieu possédoit exclusivement son cœur. Ce seigneur étoit même si alerte et si amoureux du sang des Bourbons, qu'il fallut souvent donner des gardes à mademoiselle de Valois, dont l'amour pour le duc étoit une frénésie. Mais ni les gardes, ni les menaces, ni les emprisonnemens du duc à la bastille, ne purent fléchir l'indomptable caractère de mademoiselle de Valois ; on voulut la marier, et elle ne s'y détermina que lorsqu'on eut délivré son amant ren-

fermé à la bastille ; et lorsqu'il en fut sorti, elle ne voulut partir qu'au préalable elle n'eût la possession libre et entière de son amant. Elle partit le désespoir dans le cœur, et porta une étrange maladie à son époux, qu'elle tenoit de son amant.

ODE

Sur la chambre de justice de 1716 (jusqu'à ce jour manuscrite), et que les frères Paris ont fait composer.

Toi, dont le redoutable Alcée
Suivoit les transports et les voix,
Muse, viens peindre à ma pensée
La France réduite aux abois,
Je me livre à ta violence ;
C'est trop dans un lâche silence
Nourrir d'inutiles douleurs.
Je vais, dans l'ardeur qui m'enflamme,
Flétrir un tribunal infâme,
Qui met le comble à nos malheurs.

Une tyrannique industrie
Épuise aujourd'hui son savoir ;
Son implacable barbarie
Se mesure sur son pouvoir.

Le délateur, monstre exécrable,
Est orné d'un titre honorable,
A la honte de notre nom;
L'esclave fait trembler son maître;
Enfin nous allons voir renaître
Les temps de Claude et de Néron.

En vain l'auteur de la nature
S'est réservé le fond des cœurs,
Si l'orgueilleuse créature
Ose en sonder les profondeurs;
Une loi dure et criminelle
Veut qu'en public chacun revèle
Les opprobres de sa maison;
Et pour commencer l'entreprise,
On fait d'un pays de franchise
Une indigne et vaste prison.

Quel goufre sous mes pas s'entr'ouvre!
Quel spectre me glace d'effroi!
L'enfer ténébreux se découvre:
C'est Tysiphone, je la voi.
La terreur, l'envie et la rage
Guident son funeste passage;
Des foudres partent de ses yeux;
Elle tient dans ses mains perfides
Un tas de glaives homicides
Dont elle arme des furieux.

Déjà la troupe meurtrière
Commence ses sanglans exploits;

Elle ouvre l'affreuse carrière,
Par le renversement des loix ;
Contre la force et l'imposture,
La foi, la candeur, la droiture
Sont des asyles impuissans ;
Tout cède à l'horrible tempête :
S'il tombe une coupable tête,
On égorge mille innocens.

Tel sortant des monts de Sicile,
Un torrent de soufre enflammé
Engloutit un terroir fertile,
Et son habitant alarmé ;
Tel un loup fumant de carnage,
Enveloppe dans son ravage
Les bergers avec les troupeaux :
Telle étoit, moins terrible encore,
La fatale boite où Pandore
Renfermoit jadis tous les maux.

Dans cet odieux parallèle,
Ne rencontrez-vous pas vos traits,
Magistrats d'un nouveau modèle,
Que l'enfer en courroux a faits ?
Vils partisans de la fortune
Que le cri du foible importune,
Par qui les bons sont abattus,
Chez qui la cruauté farouche,
Les préjugés au regard louche,
Tiennent la place des vertus ?

Nous périssons : tout se dérange ;
Tous les états sont confondus ;
Par-tout règne un désordre étrange :
On ne voit qu'hommes éperdus ;
Leurs cœurs sont fermés à la joie ;
Leurs biens vont devenir la proie
De leurs ennemis triomphans.
O désespoir ! notre patrie
N'est plus qu'une mère en furie
Qui met en pièces ses enfans.

Je sens que mes craintes redoublent ;
Le ciel s'obstine à nous punir ;
Que d'objets affligeans me troublent !
Je lis dans le sombre avenir :
Bientôt les guerres intestines,
Les massacres et les rapines
Deviendront les jeux des mortels ;
On souillera le sanctuaire ;
Les dieux d'une terre étrangère
Vont déshonorer nos autels.

Vieille erreur, respect chimérique,
Sortez de nos cœurs mutinés,
Chassez le sommeil léthargique
Qui nous a toujours enchaînés ;
Peuple, que la flamme s'apprête :
J'ai déjà, semblable au prophète,
Percé le mur d'iniquité.
Volez, détruisez l'injustice,

Saisissez au bout de la lice
La desirable liberté.

Cette ode est de M. Gourdon de Bache, de la ville de Toulouse, neveu de Campistron. M. Paris et M. Heron, receveurs des finances de Champagne, la lui demandèrent; elle fut attribuée à Rousseau, qui en a fait une critique.

La chambre de justice dont il s'agit ici fut établie par édit du mois de mars 1716, et congédiée le 22 mars 1717 : on travailla à former des rôles de taxe sur les gens d'affaires, qui furent arrêtés au conseil de régence.

Cette chambre de justice n'a produit aucune sorte de bénéfice ni au roi, ni au royaume; on avoit l'expérience de ces mauvais succès dans celle de 1666, qui fut à charge à l'Etat au lieu de lui être utile.

Cette dernière n'a servi qu'à punir quelques gens d'affaires qui le méritoient bien; diminuer le luxe et la fortune de quelques-uns, fortune qu'ils n'avoient faite qu'en exerçant des vexations : mais les rentrées n'ont point été au profit du roi; les grands seigneurs, des femmes, les roués du

régent et les gens à protection en profitèrent.

Raisons du parti de l'ancienne cour contre la maison d'Orléans.

Les partisans de la politique du feu roi disoient que le roi Philippe V avoit renoncé à la vérité au trône de France ; *mais les François ont-ils renoncé*, ajoutoient-ils, à l'avantage d'être gouvernés par droit d'aînesse, par le plus proche héritier du sang de leurs rois ? Cette loi fondamentale de l'Etat peut-elle être abrogée par un roi d'Espagne en vertu des traités qu'il lui a plu de conclure avec les puissances étrangères, et dont la nécessité seule fit une loi pour Louis XIV ?

De la part que le duc de Richelieu a eue dans la conspiration d'Espagne.

Richelieu avoit entretenu commerce avec Albéroni, et il entra, malgré les plaisirs qui l'occupoient, dans des intrigues avec les commissaires Espagnols. Albéroni lui envoya un officier avec une lettre de créance

à son adresse : l'officier fut arrêté, la lettre envoyée à Dubois qui la fit rendre à Richelieu par un homme de la police instruit, auquel il en dit assez pour être justement arrêté et mis dans un cachot. Le garde-des-sceaux, chargé des informations de tous les prisonniers, lui fit des questions fort embarrassantes auxquelles il répondit avec esprit. Les dames qui rodoient autour de la bastille le tirèrent de-là, sur-tout une princesse qui refusa de se marier si sa liberté ne précédoit : il fut d'abord à Conflans, puis à Saint-Germain, toujours suivi d'un officier.

Des ministres qui ont gouverné pendant la minorité. Anecdote sur M. Rouillé du Coudray jusqu'à sa mort.

M. Rouillé du Coudray, conseiller d'Etat, s'est trouvé dans de bien différentes situations pendant le cours de sa vie.

Il étoit fils d'un conseiller au parlement, et l'avoit été lui-même avant d'être procureur-général à la chambre des comptes, d'où il fut tiré pour être directeur-général des finances. Alors, il remit sa charge de procureur-général de la chambre des comptes

à M. de Fourqueux, son beau-frère, fils du premier médecin de Louis XIII.

M. Rouillé étoit homme d'esprit, aimant la justice, et haïssant les frippons, et surtout les gens d'affaires et les traitans ; cependant homme d'humeur et de tempérament, aimant la joie, les plaisirs, les femmes et le vin, comme dans ce temps-là.

Il ôta à M. de la Cour-des-chiens, fameux partisan, sa maîtresse, qui s'appeloit mademoiselle Monet, qu'il trouva fort bien nipée ; et la Cour-des-chiens ne pouvant le souffrir patiemment, M. Rouillé lui fit dire qu'il ne devoit point tant crier, et qu'il auroit affaire à lui s'il le revoyoit encore, et qu'il tînt d'autres discours sur ce sujet.

Il sortit de la place de directeur général des finances, parce que M. Desmarets, qui avoit été nommé contrôleur-général, ne voulut point un pareil adjoint. Ce fut en ce temps qu'il envoya M. Couturier, son premier commis, au ministre, en lui marquant dans une lettre, que puisqu'il avoit toute la boutique il lui envoyoit le maître garçon.

M. Couturier entra auprès de M. Desmarets, où il a été tant qu'il a été contrôleur-général des finances ; et à la régence, M. le duc

d'Orléans, qui garda pour lui la distribution des fonds, le prit pour son premier commis, avec la qualité de premier commis des finances.

M. Couturier a resté dans cette place jusques à la mort de M. le Duc d'Orléans, et M. le duc l'a donnée à M. Boulongne, fils de Boulongne l'aîné, peintre, qui a travaillé lui-même dans ce bureau très-jeune, ayant commencé sous M. Quenet, qui logeoit à Paris dans la rue des Fossés-Montmartre, maison où logeoit son père et sa mère.

M. Rouillé fut alors sans autre occupation que celle du conseil, et il passa la plus grande partie de sa vie à se réjouir.

Il s'imagina une fois, pendant le temps des vacances, d'aller faire une tournée chez tous les gens d'affaires qui avoient des maisons à huit à dix lieues de Paris ; il ne les aimoit point, et il n'en étoit pas aimé davantage : il ne fit précisément ce voyage que pour voir comme ils vivoient dans ces maisons, en critiquer les meubles et la manière dont elles étoient bâties, et dans l'intention de trouver à redire à tout ce qui s'y passoit, et de poursuivre leur luxe scandaleux.

Quoiqu'il fût brouillé avec le fameux traitant la Cour-des-chiens, il alla chez lui comme chez les autres.

Il avoit toujours des maîtresses, et il en changea souvent; il eut en 1713 une italienne nommée Dorothéa, qui étoit venue en France avec Pacheti, qui entra dans les danseurs de cordes; cette maîtresse lui renouvela le goût qu'il avoit eu autrefois pour la comédie italienne, et il auroit bien voulu qu'on la rétablît à Paris.

Il n'y avoit eu rien à faire à ce sujet pendant le règne du feu roi: mais M. le duc d'Orléans étant devenu régent du royaume, et ayant placé M. Rouillé dans le conseil des finances pour y faire, à proprement parler, la fonction de contrôleur-général, il se servit de son crédit pour proposer à ce prince de faire revenir les Italiens, et c'est lui qui a été cause de leur retour.

L'établissement qu'il fit faire de la chambre de justice lui donna lieu d'exercer sa haine contre les gens d'affaires; cette occupation et les autres qu'il pouvoit avoir ne lui faisoient rien perdre de ses plaisirs: il ne manquoit jamais une comédie italienne.

M. le duc d'Orléans y alloit souvent, et il

y vint la première fois qu'ils représentèrent sur le théâtre de l'hôtel de Bourgogne.

L'aventure la plus marquée qui lui soit arrivée, est celle du bal de la comédie françoise. Un jeudi gras il y étoit allé déguisé avec les habits du directeur de la comédie italienne ; et comme il avoit bu beaucoup de vin, ce qui lui arrivoit souvent, et que la grande chaleur lui porta à la tête, il tomba au milieu du bal où il voulut danser ; son masque tomba aussi : il fut reconnu de tout le monde.

On se servit de cette aventure pour le perdre : il étoit honnête homme, ne voloit rien, ne permettoit pas qu'on volât ; M. le duc d'Orléans qui étoit dans ce bal, prévenu, poursuivi par tous ses roués, ne trouvant point cette aventure bonne, quoiqu'il eût bu autant de vin que lui, le sacrifia.

L'aventure ne le corrigea point ; il a mené toujours la même vie jusqu'à sa mort, qui est arrivée à la fin de l'année 1731, aimant également les plaisirs, les femmes, le vin, la vérité et la probité de l'ancien temps.

Anecdote sur M. de Harlay.

La place de premier président étant vacante, M. de Harlay alla la demander au duc d'Orléans, et lui dit que QUATRE de ses ancêtres avoient eu des places supérieures dans la magistrature.

Le duc d'Orléans, qui le voyoit jeune, étourdi et sans gravité : *Vous avez eu, monsieur, dans votre famille quatre Harlay distingués dans votre état*, lui dit-il, *eh bien, je ne puis vous donner la place que vous me demandez, car cela feroit* HARLAY-QUINT. *(Arlequin.)*

Généalogie du systême de M. Law.

Comme les François font toujours des pamphlets dans les désastres et dans les prospérités, un plaisant a dressé cette généalogie du systême. Les preuves n'en seront pas désavouées par M. d'Hosier.

Belzébuth engendra Law.
Law engendra la Banque.
La Banque engendra Missisipi.
Missisipi engendra Systême.

Système engendra Papiers.
Papiers engendrèrent Billets.
Billets ont engendré Agiot.
Agiot engendra Larrons.
Larrons engendrèrent souscription.
Souscription engendra Dividende.
Dividende engendra Intrinsèque.
Intrinsèque engendra Argent-Fort.
Argent-Fort engendra Compte-Ouvert.
Compte-Ouvert engendra Registre.
Registre engendra Billon.
Billon engendra Zéro.
Zéro.
Zéro s'est enfin trouvé impuissant.

Conduite du prince de Conty pendant l'agiot.

Le prince de Conty agiotoit par les mains de ses laquais ou de ses agens : Law lui prodiguoit les billets et les actions, et étoit fatigué de lui en accorder. Un jour le prince, dans un moment de dépit, voulut tout réaliser, envoya demander à la banque le paiement d'une si grande quantité de billets, qu'il lui en arriva trois fourgons chargés d'argent.

Expédition contre le parlement.

Le 21 juillet 1722, dès les trois heures du matin, les Gardes-Suisses et Françoises furent armés avec la maison du roi. On avoit fait venir la veille quatre mille hommes à Charenton qui y formèrent un camp. Ces troupes s'emparèrent du palais, commandées par d'Avijan, qui se saisit de toutes les clefs du parlement. On y mit une forte garde à la cour de mai et dans la grand'-chambre.

Des mousquetaires allèrent porter à chaque membre du parlement l'ordre de se rendre dans quarante-huit heures à Pontoise, avec défense d'aller ailleurs, sous peine de désobéissance et de privation de charge. Le parlement s'y rendit, et là reçut l'ordre du régent.

Le parlement séant à Pontoise, le régent lui envoya l'arrêt du conseil qui ordonnoit l'exécution de l'édit du 21 juillet, qui accordoit à la compagnie des Indes la jouissance de ses privilèges *à perpétuité*; et le roi déclaroit que l'édit seroit réputé et tenu pour enregistré conformément aux anciennes

lettres patentes et ordonnances, quand le parlement s'y refusoit.

Les bons esprits n'ont pas approuvé ces coups d'autorité.

Anecdotes sur l'élévation des Séguier dans la haute magistrature.

LES SÉGUIER.

L'exil du parlement a reveillé des anecdotes de toutes les familles parlementaires; on a raconté celle-ci entr'autres dans toute la capitale.

Le chancelier Pierre Séguier avoit pris dans sa jeunesse l'habit de chartreux; mais comme un priapisme terrible le tourmentoit dans sa cellule, dans son lit et sa chemise de laine, au chœur, au réfectoire et par-tout, il en fit ingénuement la confidence au père-maître des novices.

Séguier, combattant l'ennemi, fut conseillé d'avoir recours au jeûne, à la prière, aux macérations, à la discipline. Le diable, de son côté, redoubloit ses forces, et le mal alloit en empirant; ou pour parler plus clairement,

clairement, ces remèdes religieux augmentoient ses tentations et son tourment.

Le maître des novices voyant que rien ne pouvoit calmer les tentations d'une chair si rebelle, la recommanda aux prières de tous les novices; il leur dit qu'un de leurs frères étoit étrangement tenté du démon, et leur demanda de dire à genoux un *Ave Maria* toutes les fois qu'ils entendroient sonner une petite cloche, signal d'un nouvel assaut de la chair et du démon : le jeune Séguier sonna si souvent que les novices fatigués renoncèrent à ces oraisons ; et le priapisme du frère allant toujours en empirant, la communauté jugea à-propos de le renvoyer dans le monde, où il jouit pendant presque toute sa vie du plus beau des dons que puisse faire la nature.

On sait que Séguier prit parti dans la robe, et qu'il devint conseiller au parlement et ensuite président. On connoît la fameuse aventure de son mortier, qu'il plaça doucement à côté de sa femme, qui, non contente d'un époux aussi bien constitué, couchoit encore avec le doyen de Notre-Dame.

Ce doyen, consulté par le cardinal de

Richelieu sur le choix d'un garde des sceaux capable de se posséder, lui raconta l'anecdote, et engagea l'éminence à le pourvoir des sceaux de France. Telle avoit été l'origine de l'élévation de Séguier.

Les Joly de Fleury.

Joly de Fleury descendoit d'un riche habitant de Nuits en Bourgogne, en 1450, père d'un commis au greffe du parlement de Dijon, en 1558, père d'un procureur du roi à Beaume, père des Joly, avocat au conseil du temps du cardinal de Richelieu, en 1635, père d'un conseiller au grand conseil, père d'un conseiller de la grand'-chambre, père d'un avocat-général, procureur général du parlement.

On a été de même à la recherche de plusieurs autres familles de robe.

Les Colbert.

Les *Colbert* tiroient leur origine d'un marchand de soie à Reims, demeurant à l'enseigne du Long vêtu, en 1550, père d'un autre marchand de soie, père d'un marchand drapier à Troye en Champagne,

en 1586... Il s'associa en 1600 à Lamaopu, Parfait, Saintes et le Camus, pour l'établissement de draps, d'étoffes d'or, d'argent et de soie, et leur mérite fut tel qu'ils furent tous ennoblis.

Les Faydeau.

Faydeau de Marville tiroit son origine d'un bourgeois de la Marche, qui eut pour fils un avocat de Cahors en 1528; le fils de celui-ci fut receveur des tailles de Soissons de même que son fils. Le petit-fils fut adjudicataire-général des gabelles, et père du conseiller au parlement de Paris, en 1622, père de Feydeau de Brou, seigneur de Marville, maître des requêtes, lieutenant-général de police, conseiller d'état.

Les d'Ormesson.

Le Fevre, propriétaire du village d'Ormesson, en 1439, père d'un argentier du roi Henri III, en 1556; son fils fut trésorier de France, intendant des finances, président des comptes, en 1587; le fils de celui-ci fut maître des requêtes et président des comptes; son fils fut encore maître des

comptes, et fut père du sieur d'Eaubonne, conseiller au parlement.

MAUPEOU.

Maupeou étoit originaire d'un nommé *Vincent* de MAUPEOU, notaire au châtelet, en 1580, père d'un trésorier de la maison de Joyeuse, ennobli en 1587. Il eut pour fils un président de la cour des aides de Paris ; pour petit-fils un président aux requêtes *(père du premier président, qui depuis a été garde des sceaux et grand-père de celui qui, devenu chancelier de France, a fait la révolution de 1772 dans la magistrature).*

Du ministère et du système de M. Law, jusqu'à la fin de 1720.

M. Law étoit un homme de grande taille et d'une belle physionomie ; il avoit l'extérieur tranquille, et cependant il avoit un esprit très-vif et très-ardent. Il avoit passé la meilleure partie de sa vie à jouer, et il avoit gagné beaucoup par les différentes combinaisons dont son esprit étoit capable.

Il avoit approfondi le jeu du papier qui se fait en Angleterre, et qui donne une valeur qu'on peut nommer réelle à une chose qui n'en a véritablement que dans l'imagination. C'est ce papier que les Anglois croient bon ; ce qui a fait penser la même chose aux autres nations de l'Europe, et qui est cause du grand commerce que l'Angleterre fait ; car ce royaume ne possède pas chez lui plus du tiers de l'argent qui est dans celui de France, et cependant il fait un commerce supérieur.

Il avoit formé sur cela un système de finance nouveau, qui faisoit naître dans le commerce la plus grande partie des fonds qui n'y étoient point auparavant. Il vouloit anéantir toutes les rentes sur la ville ; ce qui est une sorte de bien qui fera toujours tort au commerce et à la culture des terres.

Il falloit, pour mettre ce système en usage, qui avoit été proposé du temps du feu roi à M. Desmarets, et rebuté, établir des billets de banque. Il le proposa à M. le duc d'Orléans, et cet établissement fut fait par une compagnie particulière.

Il falloit encore, pour réussir, qu'on eût

confiance en ce papier qu'on ne vouloit pas garder vingt-quatre heures au commencement. Le peu de confiance, jointe au besoin que M. le duc d'Orléans avoit alors d'argent pour faire la guerre à l'Espagne, furent cause que le roi fit l'acquisition de toutes les actions de la banque et qu'elle fut déclarée royale.

M. le régent sentoit bien qu'il lui seroit impossible de mettre des nouveaux impôts dans le royaume pour faire la guerre à un prince qui étoit regardé par une grande quantité de François comme l'héritier présomptif de la couronne, si le roi venoit à manquer; et il sentoit bien aussi en même-temps qu'il ne pouvoit vivre en paix avec ce prince, qui lui susciteroit toujours des affaires dans le royaume, qu'après qu'il lui auroit fait la guerre, et qu'il lui auroit fait connoître qu'il étoit le maître.

La confiance que l'on avoit aux billets de banque lui produisoit ce moyen : il pouvoit tirer des fonds en argent et des secours en papier sans que personne le sût, et c'est ce qui s'effectua.

Le projet de M. Law étoit de faire plusieurs compagnies de commerce, et de produire

par-là au public différens emplois de son argent, et cependant toujours dans un bien de même nature.

Il avoit commencé par la compagnie d'occident. Il y fit joindre la ferme du tabac, parce que la Louisianne, qui étoit concédée à cette compagnie, en fournissoit.

Il auroit établi une compagnie particulière des Indes orientales; il en auroit fait une du Sud, une autre des assurances, et il avoit joint à ces différentes compagnies, des fermes qui auroient payé l'intérêt du dividende des actions, lorsque peu-à-peu son système culbuta, comme on le sait assez.

Histoire publique et particulière de M. d'Argenson, lieutenant-général de police, et ministre lors de la régence.

M. d'Argenson, qui avoit été lieutenant de police, et ensuite garde des sceaux de France, est mort le 6 mai 1721.

Il ne s'étoit point attiré l'amitié du peuple pendant son administration de lieutenant de police, qui a été fort longue; et on fut persuadé que son enterrement ne se feroit pas

sans qu'il arrivât du bruit de la part du public.

On vouloit cependant le porter à Saint-Nicolas du Chardonnet, où son père avoit été enterré, suivant qu'il l'avoit réglé par son testament : mais il falloit l'y apporter de la Magdelaine de Tresnel, dans le faubourg Saint-Antoine, où il logeoit, à travers la foule et les dangers.

On ne croyoit cependant pas que les émeutes iroient aussi loin qu'elles furent ; on crut qu'il suffiroit de faire accompagner le carrosse dans lequel étoit son cercueil de huit suisses.

On le fit partir de Tresnel de cette manière ; mais il ne fut pas plutôt entré dans Paris, que le peuple jeta de la boue dans le carrosse, et commença à vomir toutes sortes d'injures contre lui. On alloit se jeter sur ses laquais qui portoient les flambeaux et qui prirent la fuite, tandis que les conducteurs des carrosses qui suivoient celui dans lequel étoit son corps l'abandonnèrent aussi, et se rendirent à Saint-Nicolas du Chardonnet par des rues détournées. Le carrosse qui le portoit resta seul avec les huit suisses, qui furent incapables de contenir le peuple, aussi-bien

que deux escouades du gué à cheval qui s'étoient trouvées à l'entrée du Pont-Marie pour l'escorter jusques à Saint-Nicolas. Tous ces militaires laissèrent le public dire et faire tout ce qu'il voulut.

Son corps cependant arriva dans la place Maubert, chargé de toutes les malédictions du temps. Elles redoublèrent à cet endroit. Les prêtres de cette paroisse sortirent vainement de l'église pour tâcher d'appaiser le peuple : ils eurent toutes les peines du monde pour obtenir qu'on laissât entrer le corps dans l'église, et sur-le-champ il fut enterré sans dire les prières que l'on dit ordinairement.

C'est alors que le peuple entrant en foule, s'écria hautement dans l'église que le diable l'avoit emporté. Ce bruit et le vacarme durèrent long-temps dans l'église.

On fit paroître quelque-temps après à Paris une estampe qualifiée d'*enterrement de M. d'Argenson*, qui marquoit toute la haine du public contre lui.

Ce magistrat étoit petit-fils d'un lieutenant-général d'Angoulême, et fils d'un homme qui avoit été ambassadeur à Venise, où il

étoit né. Lui même ne trouvant point assez de bien à la mort de son père pour rester à Paris, il acheta la charge de lieutenant-général d'Angoulême où il se fit recevoir ; mais M. de Caumartin, qui étoit fort de ses amis et qui fut dans la suite intendant des finances, et qui est encore conseiller d'Etat, lui conseilla de vendre cette charge et d'en prendre une de conseiller au parlement à Paris, et ensuite une autre de maître des requêtes : ajoutant que par-là il pourroit se trouver en état de lui être bon à quelque chose, non-seulement par son père, mais encore par M. de Pontchartrain qui étoit en place.

M. d'Argenson suivit ce conseil, quoique hors d'état de pouvoir acheter ces charges, et se fit conseiller au parlement. Quand M. de Caumartin fut nommé intendant, il se fit recevoir dans sa charge de maître des requêtes qu'il n'acheta point, et il eut, à la mort de M. de Caumartin le père, quelques bureaux qui lui donnèrent le moyen de vivre avec un peu plus d'aisance.

Comme il avoit beaucoup d'esprit et même du savoir, il fut chargé de différentes affaires étant maître des requêtes. On reconnut en lui

un esprit de détail et d'arrangement dont peu d'hommes sont capables.

M. de la Reynie, lieutenant de police, vint à mourir sur ces entrefaites. Il avoit mis dans Paris une règle inconnue avant lui, et il sera toujours regardé comme un grand magistrat, quoiqu'il ait été bien surpassé par son successeur, M. d'Argenson, à qui M. de Pontchartrain, en ce temps-là contrôleur-général, fit donner l'agrément de cette charge. Il épousa peu de temps après mademoiselle de Caumartin, sœur de celui qui lui avoit donné le conseil de rester à Paris.

Il ne fut pas plutôt dans cette place, qu'il chercha à s'y faire des protections qui le mirent au-dessus de tout ; il obtint l'attachement particulièrement de madame de Maintenon, parce qu'il l'informoit de tout ce qu'elle souhaitoit savoir de la police.

Les affaires au sujet du jansénisme ont aussi beaucoup servi à sa fortune. Il fut chargé, conjointement avec M. Pollet, de la destruction de la maison du Port-Royal-des-Champs ; et par sa conduite et ses manœuvres, il s'attira si bien la confiance du

feu roi, qu'il faisoit prendre à toutes les affaires le tour qu'il vouloit.

Il est le premier qui ait introduit la méthode de faire la police par des lettres-de-cachet. C'étoit aussi le véritable moyen de réduire Paris, parce qu'il n'avoit pas alors de compte à rendre qu'au roi seul ou à ses ministres : au lieu qu'en faisant arrêter par sentence ceux qui faisoient ou étoient capables de faire du désordre dans Paris, il y avoit appel au parlement, qui ordinairement ordonnoit l'élargissement du prisonnier.

Ce fut lui qui fit l'établissement des lanternes dans Paris. Il fut rendu un édit sur ce sujet qui fut apporté à M. de Harlay, premier président, avant l'enregistrement, qui en lisant étoit émerveillé d'avance de voir Paris si éclairé, et disoit en lisant : *que de lanternes ! qui diable a pu avoir tant de lanternes dans la tête ?*

On connut bientôt l'utilité de ces sortes de lumières pendant la nuit ; et l'expérience ayant fait connoître à M. d'Argenson qu'elles étoient inutiles pendant le clair de lune, et qu'il falloit seulement mettre des demi-

chandelles dans les lanternes pour durer jusqu'au temps qu'elle devoit paroître, il établit les choses sur ce pied : ce qui donna lieu à la chanson.

Le bout de monsieur d'Argenson
S'accourcit au clair de la lune ;
Il se retire en limaçon,
Aussi-tôt qu'il voit la brune :
Le bout de monsieur d'Argenson
S'accourcit au clair de la lune.

M. de Harlay, premier président, qui n'aimoit point ce magistrat, le fit mander quelque temps après pour répondre à la cour sur quelque exécution. Quand il fut derrière le barreau, il lui dit : *la cour vous a mandé, M. Marc-René le Voyer de Paulmy d'Argenson, pour vous ordonner* NETTETÉ, SURETÉ ET CLARTÉ. Et il le renvoya sans autre discours.

M. d'Argenson avoit un bon nombre d'espions et de mouchards dans Paris, par lesquels il étoit informé de tout ce qui se passoit. Il se servoit aussi pour le même usage des maquerelles, avec lesquelles il étoit toujours en correspondance ; il n'épargnoit pour cela ni soins, ni peines, ni

travail, ni dépense ; il étoit averti très régulièrement de tout.

Malgré tout ce travail, qui sembleroit exiger une vie régulière pour y subvenir, il en menoit une fort dérangée, n'ayant jamais eu d'heures fixes pour ses repas ni pour son sommeil.

Il avoit une femme aimable qu'il ne voyoit point, quoiqu'il fût logé dans la même maison : mais il avoit des maîtresses chez lesquelles il alloit s'amuser dans ses heures de délassement. Sa femme, qui étoit fort galante de son côté, ne paroissoit dans le monde avec lui que lorsqu'il y avoit eu quelque aventure sur son compte qui avoit fait du bruit.

On doit croire qu'un homme qui agit de cette manière n'est pas scrupuleux dans aucun genre : aussi ne l'étoit-il point ; et quoiqu'il servît les jésuites en agissant contre les jansénistes, il disoit que c'étoit des diables, mais qu'étant de même genre qu'eux, il falloit bien qu'il les servît.

Il avoit une figure capable d'inspirer la crainte, sur-tout quand il vouloit refrogner son visage qui étoit fort laid, et faire paroître dans ses yeux (qui étoient dans tous

les temps et fort vifs et fort perçans) qu'il étoit fort fâché.

Il se trouva lieutenant de police quand M. le duc d'Orléans vint à la régence. Il avoit bien servi ce prince si odieux au feu roi, et continua à le servir de même, de manière qu'il fut fait président du conseil de finance après M. le duc de Noailles, et eut en même-temps la place de garde des sceaux: M. d'Aguesseau, chancelier, ayant eu ordre de se retirer à Fresne.

On fut surpris que M. le duc d'Orléans se fût déterminé à éloigner ce magistrat. Il avoit été lié avec lui du temps du feu roi, et s'étant trouvé avec lui à des assemblées qui se tenoient à Madrid, chez mademoiselle de la Chausseraye, avec le président de Maisons et plusieurs autres du parlement, il avoit déterminé ce qu'il y avoit à faire après la mort du roi, pour assurer la régence à ce prince, nonobstant les dispositions du testament.

Les raisons qui parurent dans le public furent l'attachement du chancelier au parti janséniste, et de ce qu'il refusa de céder la première place dans le conseil de régence au cardinal de Rohan, à qui cette entrée

n'avoit été donnée que pour que cette première place ne pût être disputée à l'abbé Dubois, archevêque de Cambray, qui étoit sûr du chapeau de cardinal. M. le duc d'Orléans, d'ailleurs, vouloit le faire premier ministre, ce qui fut cause que l'on donna le nom de *cardinal la Planche* au cardinal de Rohan, qui avoit négocié le chapeau pour l'abbé Dubois, dans l'espérance d'être premier ministre.

La place de conseiller-d'Etat, donnée à l'abbé de Ravannes, fut cause d'une aventure assez plaisante, qui fut suscitée par M. le duc de Mazarin. Une espèce de fou, auquel M. le cardinal de Rohan avoit donné le nom de *petit prince*, et qui qualifioit son maître de grand prince, alloit souvent voir M. le duc de Mazarin, lequel ayant appris que la place de conseiller-d'Etat avoit été donnée à l'abbé de Ravannes, dit au prince que son maître ne l'aimoit point, puisqu'il ne lui donnoit point de récompense, au lieu que l'abbé de Ravannes en venoit de recevoir une. Le petit prince fut frappé de ce discours, et parut triste. Le lendemain, au dîné du cardinal, qui étoit à table avec douze ou quinze personnes,

S. E. lui demanda ce qu'il avoit : il lui répondit qu'il avoit de grandes raisons d'être fâché, et rendit tout de suite le même discours que M. le duc de Mazarin lui avoit tenu, en présence de l'abbé de Ravannes. Il s'établit pendant quelques minutes parmi les convives, un silence qui ne se rompit que pour parler de toute autre chose.

On a prétendu cependant que les raisons qui viennent d'être rapportées n'ont point été les véritables causes du renvoi du chancelier ; on a dit que le père Daubenton, jésuite, confesseur du roi d'Espagne, l'avoit exigé avant de se mêler du mariage du roi avec l'infante et de mademoiselle d'Orléans avec le prince des Asturies ; et qu'il lui avoit été promis que l'infante ne trouveroit pas le chancelier à Paris.

Ce fut pendant que M. d'Argenson fut garde-des-sceaux et président du conseil des finances, que le systême de Law prit faveur, et que les actions de la compagnie gagnèrent beaucoup.

Les frères Paris en établirent sous son autorité de pareilles pour les fermes, dans lesquelles ils ont gagné des sommes immenses, aussi-bien que M. d'Argenson et

M. Fagon. Leurs opérations ne furent pas difficiles : il ne fut distribué dans le public que pour 33 milliers d'écus de ces sortes d'actions ; le surplus, qui montoit à 63 millions, fut partagé entr'eux ou donné à leurs amis.

Ces actions s'acquéroient avec des billets des receveurs-généranx et des promesses de le Gendre, caisse particulière établie par M. Desmarets, qui perdoient 65 à 70 pour cent. Ils firent monter les actions au pair. Ainsi, c'étoit 70 liv. qu'ils gagnoient sur chaque partie de 100 liv.

M. Law fut choqué de cet établissement ; il travailla pour le détruire, et y réussit : on remit les fermes-générales à la compagnie des Indes, et les actions y furent reçues en paiement de souscriptions au pair.

M. d'Argenson ne fut pas assez fort pour empêcher ce coup ; mais il travailla de son côté à le rendre à M. Law, en déprisant son système, et il y parvint. Ce fut lui qui fut le principal moteur de l'arrêt du 22 mai, qui opéra des diminutions sur les billets de banque et sur les actions ; il fit faire un inventaire de l'argent qui étoit à la banque, et pendant trois jours il fut assez le maître de M. le duc d'Orléans pour l'engager à

faire arrêter Law et le faire mettre à la Bastille.

Law agissoit de son côté, et manœuvroit contre M. d'Argenson avec M. le duc, qui avoit fait révoquer l'arrêt du 21 mai, et enfin il réussit à faire ôter les sceaux à M. d'Argenson, et à les faire rendre à M. d'Aguesseau : ce qui arriva le 9 juin 1720.

M. d'Argenson, dépouillé de sa dignité, se retira dans une maison qu'il avoit dans la cour du couvent de la Madelaine de Tresnel à Charonne ; il étoit fort ami de la prieure, et y alloit passer deux ou trois jours de la semaine.

La place de garde-des-sceaux ne l'avoit obligé de donner aucune forme d'arrangement ni à son travail, ni à son repos, ni à sa nourriture : il tenoit le sceau ordinairement à onze heures du soir ; ce qui duroit jusqu'à une heure ou deux, et travailloit avec les fermiers-généraux à deux ou trois heures du matin ; et suivant que les choses lui convenoient, il faisoit du jour la nuit et de la nuit le jour.

Il passa le reste de sa vie à Tresnel, sans paroître regretter la place qu'il avoit perdue.

C'étoit un homme ferme et courageux ; il en a donné des marques dans deux ou trois émeutes qui arrivèrent à Paris sous le règne du feu roi, et la dernière a été le lit de justice des tuileries. Ce fut lui qui l'inspira à M. le duc d'Orléans, qui n'avoit pas assez de force pour le tenir : il est vrai qu'il vengeoit par-là sa querelle particulière contre le parlement, qui avoit voulu lui faire son procès après la mort du feu roi.

Ce lit de justice a été su par plus de vingt personnes quinze jours avant. On ne pouvoit y déterminer M. le duc d'Orléans ; enfin le jour fut résolu, et la nuit de la veille M. d'Argenson se trouvant tourmenté à l'excès d'une difficulté d'uriner qui lui dura jusqu'à cinq heures du matin, Andry, son médecin, qui étoit dans le secret, étoit fort inquiet sur ce qu'il devoit faire : mais les urines étant venues, ce magistrat se leva à son ordinaire ; il y fit les fonctions comme s'il n'avoit pas été malade pendant toute la nuit.

Le parlement, qui crut toucher le peuple en y venant à pied, fut trompé dans ses espérances. A toutes les représentations qu'ils firent dans cette séance, ils n'eurent d'autre

réponse de M. d'Argenson, qui avoit le regard terrible, sinon : *le roi veut être obéi, et obéi sur le-champ.*

Sa femme est morte de la petite vérole trois ans avant lui ; elle lui a laissé trois enfans, deux garçons et une fille.

L'aîné, qui est conseiller d'Etat, a été marié à mademoiselle Melian.

Le second, qui est aussi conseiller d'Etat, et attaché à M. le duc d'Orléans, a épousé mademoiselle Larcher.

La fille a été mariée à M. Colandre, fils de le Gendre, gros marchand de Rouen, qui est grand-croix de Saint-Louis et maréchal-de-camp.

Il a eu quantité de maîtresses, et de ce nombre ont été :

Mademoiselle d'Estrées, morte madame d'Ampus.

Madame Tencin, sœur du cardinal.

Madame de Crécy.

La Dumoulin, femme d'un danseur de l'opéra.

Mademoiselle Desportes.

Mademoiselle Aïssé, charmante grecque, amenée par M. de Fériol en France.

La femme du commissaire Leprestre.

La femme de Guangy, normande.
Madame de Moussy, etc. etc. etc.

Il a fini par madame de Villemont, prieure de la Madelaine de Tresnel, fille de beaucoup d'esprit, et dont la famille est d'Auvergne.

Histoire du cardinal Dubois.

Le cardinal Dubois étoit né à Brive-la-Gaillarde en Limousin, fils d'un apothicaire. Quand il vint à Paris il n'étoit pas en état d'en faire la dépense : mais il trouva par hasard une personne de son pays qui l'y amena pour le malheur de la France. Il fut d'abord ce qu'on appeloit *un cuistre* auprès d'un docteur du collège de Sainte-Barbe. Les cuistres, en ce temps-là, étoient des jeunes gens qui, se sentant de la disposition à apprendre et n'en ayant pas le moyen, faisoient les fonctions de domestiques auprès des docteurs.

Il passa ensuite auprès de M. Maron, autre docteur, qui étoit au collège du Plessis ; il devint répétiteur de théologie, et M. le Ferron lui donnoit 200 liv. pour le soin de sa bibliothèque.

Il entendoit fort bien les poëtes latins, et se connoissoit en livres. Il devint précepteur des enfans de M. de Gourgues.

Il étoit fort insinuant et fort souple, et il se fit par ce moyen des connoissances et des amis qui le proposèrent à M. de Saint-Laurent, qui avoit été nommé précepteur et sous-gouverneur de M. le duc de Chartres en 1680, pour l'aider dans l'instruction du prince.

M. de Saint-Laurent s'en servit pour expliquer les poëtes à M. le duc de Chartres; le chevalier de Lorraine et quelques seigneurs de la cour de Monsieur, trouvant de la vivacité et de la capacité dans les explications qu'il en faisoit, le prirent aussi pour lire avec lui les poëtes.

Il s'insinua si bien dans les bonnes graces de M. le duc de Chartres, que M. de Saint-Laurent connut qu'il falloit traverser cette liaison; et pour cela, il le fit observer de très-près, en sorte qu'il n'avoit plus la même facilité de parler seul au prince. Cependant l'amitié qu'il avoit gagnée à la cour de Monsieur, celle de Madame, qu'il s'étoit attirée en montrant à Mademoiselle l'Italien qu'il savoit très-bien, lui firent ob-

tenir la place de sous-précepteur de M. le duc de Chartres, et il y entra en cette qualité le premier janvier 1685.

M. de Saint-Laurent mourut en 1687, et l'abbé Dubois le remplaça le 5 août.

Alors il acquit entièrement la confiance de M. le duc de Chartres, le servant dans tous ses plaisirs. Leur intimité fut au point que le feu roi fut obligé de se servir de lui pour faire réussir le mariage qu'il vouloit faire de sa fille avec le prince, à quoi Madame s'opposoit entièrement, de manière même qu'elle donna un soufflet à son fils, et qu'elle n'a jamais pardonné à cet abbé d'avoir conseillé ce mariage.

M. le duc d'Orléans étant devenu régent du royaume, l'a employé dans la négociation avec l'Angleterre où il passa. Il l'en fit revenir pour le faire secrétaire d'Etat des affaires étrangères ; il lui donna l'archevêché de Cambrai, et le fit faire cardinal : ayant des vues pour le faire premier ministre avant que sa régence fût finie, ne voulant pas faire revivre cette place pour lui, et comptant bien que le cardinal, qu'on disoit être affecté de toute sorte de mauvais

maux, et sur-tout d'une difficulté d'uriner, ne vivroit pas long-temps.

Sur le cardinal de Mailly, en 1717, *et sur le cardinal Dubois.*

Ce prélat, de la maison si connue des Mailly, avoit travaillé toute sa vie à se faire cardinal, entretenant avec la cour de Rome des correspondances secrettes, malgré les principes de l'église de France sous Louis XIV, qui avoit conduit les évêques à ne correspondre avec Rome que par l'intermède du ministre des affaires étrangères. Fier et ferme en se voyant écouté des papes, il affectoit de jouer un rôle en faveur de la constitution, faisoit des mandemens, disoit des injures des parlemens pour les provoquer, appeloit des tièdes ceux des prélats qui vouloient adoucir les esprits, et ne demandoit pas mieux que de voir ses mandemens fanatiques brûlés par arrêt du parlement. Il se donnoit par-là le ton et l'intérêt d'un martyr de la foi, et il savoit que Rome lui en accorderoit la récompense par une calotte qui étoit l'objet de ses desirs.

Clément XI le fit en effet cardinal de son propre mouvement.

Le régent, outré depuis long-temps contre un tel caractère, ayant appris cette promotion, dépêcha Velleron à Reims, dont Mailly étoit archevêque, pour lui apprendre qu'il étoit exilé dans sa ville épiscopale, et lui défendre de porter les marques de cardinal. Le conseil avoit été si indigné qu'il eût accepté contre nos maximes, sans l'aveu du gouvernement, qu'il fut ordonné à Velleron, s'il rencontroit Mailly par hasard venant de Reims à Paris pour y montrer sa calotte, de le faire rétrograder. En effet, Velleron le rencontra et l'engagea à revenir. Le cardinal, pour éviter un éclat et le déplaisir de s'y voir forcé, lui dit qu'il rétrograderoit de son propre mouvement, et le pria de ne pas faire un scandale. Velleron le voyant résolu de retourner à Reims, retourna lui-même à Paris porter au régent la nouvelle de la soumission du cardinal. En attendant, Mailly revenoit sur ses pas, et suivoit Velleron de manière qu'il ne pouvoit ni le précéder, ni arriver guères plus tard que lui à Paris. Il dépêcha en même-temps à Dubois son grand-vicaire,

l'abbé de la Fare, un de ces petits intrigans qui faisoit son apprentissage d'évêque par des services du genre de celui que je vais raconter, et quelquefois d'un genre plus honteux.

A peine l'abbé de la Fare eut abordé Dubois, que le ministre entra dans une fureur extrême, et contre lui, et contre Mailly, et contre le pape, et contre la cour de Rome toute entière. L'insinuant abbé laissa la fumée s'exhaler, et d'un sens rassis, prenant Dubois par son foible, il lui dit ces mots expressifs : *monseigneur, se peut-il bien qu'un ministre, un grand ministre comme vous, appelé au cardinalat, s'oppose aux graces du pape Clément XI? pensez-y bien ;* et il se retira, laissant Dubois à ses réflexions.

Dubois comprit que le cardinal de Mailly pouvoit être instruit des démarches que lui Dubois faisoit à Rome pour être cardinal, et que le pape auroit pu autoriser Mailly à donner quelques assurances de cette nature à Dubois, soit pour en éviter le ressentiment, soit qu'il fût dans l'intention de lui accorder effectivement le chapeau. Il étoit si flatté d'ailleurs de s'entendre appeler

digne du chapeau, qu'il réfléchit, comme il y avoit été invité par la Fare ; et la première fois qu'il le vit, il ne se permit ni ces emportemens ni ces accès de fureur qui lui étoient si ordinaires, et ne montra que de l'humeur. Le laconique la Fare le pénétra, et pour convertir ce reste d'humeur vraie ou affectée en des sentimens plus favorables à Mailly, il lui dit sans les préliminaires triviaux qui préparent des dénouemens aux intrigues : monseigneur, je sais que vous avez besoin du pape ; votre ressentiment me le prouveroit, quand je ne le saurois pas d'une autre manière. Quelque grand que vous soyez en France, la résistance du pape vous montre combien vous avez de chemin à faire avant d'obtenir le chapeau ; vous reculez d'autant en retenant l'archevêque de Reims dans la disgrace. Faites-vous donc un mérite auprès du pape en reconnoissant le mérite du nouveau cardinal, Clément XI vous en saura gré.

Dubois, mis à son aise, vouloit parler de la dignité du ministre, que Mailly avoit offensé en acceptant une grace d'un prince étranger sans la participation du roi. La Fare lui dit : eh bien, il faut que dans ce

moment le ministre perde un peu de ses droits pour acquérir la plus grande faveur que l'église puisse accorder à un mortel.

Cela est fort bien, répliqua Dubois ; mais savez-vous bien que le conseil est outré ; que nous avons pris des résolutions, et qu'on ne peut inspirer à-présent des principes contraires, ni reconnoître dans M. de Mailly un cardinal. La Fare, sans être étonné: eh bien ! j'engagerai mon prélat à écrire au roi, à faire des excuses et à retourner à Reims; ainsi fut résolu entre La Fare et Dubois. Mailly retourna à Reims ; et peu de temps après il lui fut permis de montrer et de porter sa calotte de cardinal.

Suite des anecdotes du cardinal Dubois.

La mort de Dubois n'étonna personne. Il refusa de recevoir les sacremens, et prit pour prétexte qu'il auroit fallu deux autres cardinaux pour les lui administrer.

Ce cardinal avoit été fort débauché dans sa jeunesse ; sa passion pour les femmes a continué jusqu'à la mort. Il n'étoit digne d'aucune manière de la place qu'il occupoit ; il n'avoit aucun principe de gouver-

nement : une traverse légère, un objet qui n'étoit pas à sa fantaisie le mettoient dans des fureurs qu'on ne peut exprimer, et lui faisoient proférer des juremens qui ne devoient point sortir de sa bouche.

Cela étoit à un tel point, que tout Paris répéta le bon mot d'un laquais qui disputoit avec ceux du cardinal de Rohan et de l'archevêque de Reims sur la prééminence de leurs maîtres. Celui de l'archevêque dit : *mon maître sacre le roi ;* celui du cardinal de Rohan ajouta : *mon maître sacre les autres évêques et archevêques ;* le laquais du cardinal Dubois prit la parole, et ajouta : *et le mien sacre Dieu cent fois par jour.*

On parla aussi du différend du cardinal Dubois avec M. le maréchal d'Estrées, qui lui fit sentir la différence qu'il y avoit de l'abbé Dubois à lui.

Il en eut une autre avec madame la princesse d'Auvergne, qui étoit auparavant madame de Trente : il l'envoya *faire*. Elle en porta ses plaintes au duc d'Orléans ; mais ce prince prenant la chose en plaisantant, lui dit : *madame, quelquefois ce cardinal est de bon conseil.*

Trois estampes jointes ensemble, repré-

sentant le roi, M. le duc d'Orléans et le cardinal Dubois, causèrent en 1723 quelque émotion à la cour du régent.

Ces trois estampes avoient été jointes ensemble par M. le marquis de la Vrillière, secrétaire d'État, de manière qu'elles n'en composoient plus qu'une ; il les fit voir à plusieurs personnes, en leur disant que c'étoit le rang que le cardinal avoit dans le royaume, se regardant égal au roi et à M. le duc d'Orléans, lorsqu'il fut fait premier ministre.

Le cardinal Dubois, qui en fut bientôt averti, parut fâché des discours qui s'étoient tenus sur lui à ce sujet, madame de la Vrillière répara ce qui s'étoit passé à cet égard ; et sans elle il eût été à craindre que Dubois n'eût poussé son ressentiment jusqu'où il pouvoit aller. On auroit fait sa cour avec cette gravure auprès du cardinal de Richelieu ; et c'étoit se perdre auprès du cardinal Dubois.

Les héritiers du cardinal Dubois, son frère, secrétaire du cabinet, ayant la plume auprès du roi et directeur-général des ponts et chaussées, son neveu, chanoine de Saint-Honoré, ont cru qu'ils devoient marquer à

sa mémoire la reconnoissance qu'ils devoient avoir des grands biens qu'il leur a laissés ; on prétend que sa succession est de plus de deux millions.

Ils lui ont fait graver son portrait par Drevet, le meilleur graveur du temps, et frapper une médaille : ils ont fait encore ériger un mausolé dans la chapelle de la Vierge, en l'église de St-Honoré, quoique sa sépulture soit dans la cave des chanoines, qui est dans le sanctuaire, à côté du maître-autel.

On lit au-dessous de sa statue cette épitaphe.

D. O. M.

Hîc, ad aram majorem, et in communi canonicorum sepulchro, situs est Guillelmus Dubois S. E. R. cardinalis, archiepiscopus et dux Cameracensis, S.R. imperii princeps, regis à secretioribus consiliis, mandatis, etc. legationibus, primarius regni administer, publicorum cursorum prœfector, hujus ecclesiæ canonicus honorarius. Quid autem hî tituli, nisi arcus coloratus, et vapor ad modicum parens !

Viator ! solidiora et stabiliora bona mortuo precare.

precare. Obiit an. M. DCC. XXIII. ætatis LXVII. Hæredes grati ergo regem et sum. Pontificem animi monumentum P. P.

On fit des épitaphes plus d'une fois au cardinal Dubois, entre autres celle-ci :

Toi qui dans ce tombeau superbe
Usurpes les honneurs qu'on ne doit qu'aux héros,
Et qui devrois n'avoir pour tes indignes os
Qu'un tas de terre couvert d'herbe,
Dubois, pourquoi faut-il que le marbre et l'airain,
Prostitués à ta mémoire,
Elèvent bien moins ta gloire
Que la honte de Rome et de ton souverain?

Anecdotes sur le président Hénault.

Le président Hénault passoit pour avoir de la grace et de la facilité dans le style ; quand, à la majorité du roi, il fut question de faire les discours d'apparat, le duc d'Orléans, le premier président de Mesmes, s'adressèrent à lui pour la composition de ces discours.

Dans le lit de justice, il falloit que le roi et le duc d'Orléans parlassent avec dignité de la régence et des prérogatives du gouvernement ; il falloit, d'un autre côté, que

le premier président observât le ton accoutumé et les principes de sa compagnie ; Hénault imita tous les tons, et remit les discours à chaque parti, sans dire qu'il avoit fait le discours de l'autre.

Le régent ayant remis à d'Armenonville, garde-des-sceaux, le discours qu'il devoit prononcer, celui-ci, sans en connoître l'auteur, consulta encore le président Hénault, et il fut conclu que toutes les expressions étoient convenables; on admira en effet tous les discours du lit de justice et la délicatesse des expressions des deux partis, qui parlèrent chacun leur langage.

Aventures du cardinal Albéroni, premier ministre en Espagne, jusqu'en 1735.

Le cardinal Albéroni est fils d'un jardinier du duc de Parme ; il est né dans l'évêché du bourg de *Sandommio*.

Son père le destina à l'état ecclésiastique, et l'attacha à l'évêque du même bourg ; il passa quelque-temps auprès de lui, et la guerre étant survenue en Italie, on fit quelques dégâts dans les terres du diocèse de cet évêque ; l'abbé Albéroni alla en porter

des plaintes, et il en demanda justice à M. le duc de Vendôme, qui commandoit l'armée.

Cet abbé, qui avoit beaucoup d'esprit, s'insinua bientôt dans ses bonnes graces ; il fut fort complaisant, et fut employé à ses parties de plaisirs ; et réussit infiniment auprès de lui. M. de Vendôme, qui écrivit à cet évêque, le prioit, quand il auroit quelqu'un à lui envoyer, de ne point choisir d'autre personne que l'abbé Albéroni.

Les occasions devinrent fréquentes. Voulant s'attacher à M. de Vendôme, il lui donna de telles marques de dévouement avant que d'être à lui, qu'il risquoit d'aller faire le métier d'espion dans l'armée des ennemis, pour l'instruire de ce qui se passoit.

Ce prince fut si touché de ce que cet abbé faisoit pour lui, qu'il le regarda dès ce moment comme un homme sur lequel il pouvoit compter absolument : aussi lui donna-t-il toute sa confiance, quand il quitta l'évêque de Sandommio, et qu'il vint s'attacher à lui.

Cet abbé suivit le prince en Flandre, où il alloit commander l'armée, et ensuite en

Espagne, où il eut de grandes liaisons avec madame la princesse des Ursins.

La mort de M. de Vendôme étant arrivée en Espagne dans le temps qu'il commandoit l'armée dans le royaume de Valence, l'abbé s'en fut à Madrid, et pria la princesse des Ursins de vouloir bien le faire charger des affaires du duc de Parme à la cour d'Espagne.

Cette princesse, qui avoit été fort amie de M. de Vendôme, et qui avoit connu par elle-même la confiance qu'il avoit en cet abbé, écrivit au duc de Parme, pour le charger de ses affaires, avec la qualité d'agent.

La reine d'Espagne vint à mourir sur ces entrefaites : et madame la princesse des Ursins avoit des vues pour marier le roi d'Espagne : elle vouloit lui faire épouser la fille aînée du prince Jacques Sobieski, dont la seconde a été mariée dans la suite à Jacques III, roi d'Angleterre, surnommé le Prétendant, et la troisième à M. le duc de Bouillon.

Cet abbé lui proposa un autre mariage, qui étoit celui de la princesse de Parme, lui faisant envisager que si cette princesse avoit des enfans, ils auroient le duché de Parme

et de Plaisance, parce qu'il n'y avoit point d'autres héritiers pour la succession.

La princesse des Ursins conçut que ce mariage étoit préférable à l'autre, et l'affaire fut résolue. Le cardinal Aquaviva, chargé des affaires d'Espagne à Rome, fut commis pour aller signer le contrat, et la conduisit jusqu'à Gênes, où elle s'embarqua sur les galères d'Espagne, et fut débarquée à Barcelonne.

L'abbé Albéroni sentit bien que si la princesse des Ursins restoit à la cour d'Espagne, la princesse de Parme n'y joueroit jamais un grand rôle, à cause de l'amitié et de l'estime que le roi d'Espagne avoit pour elle; il fit part au duc de Parme de ce qu'il pensoit à ce sujet, et lui marqua qu'il falloit que sa nièce et sa belle-fille la fît sortir d'Espagne avant d'entrer à Madrid: sans quoi, si elle y laissoit revenir cette princesse, elle ne pourroit y réussir.

La princesse de Parme étoit d'un caractère propre à faire cette opération. Madame la princesse des Ursins étant venue au-devant d'elle à douze lieues de Madrid, au lieu de recevoir des remercîemens de cette princesse, comme elle devoit s'y attendre, elle

eut ordre de sortir du royaume. La reine d'Espagne lui fit donner le carrosse dans lequel elle étoit venue, ordonna au capitaine des gardes qui l'avoit accompagnée de la conduire jusques sur les frontières : ce qui fut exécuté.

La reine partit ensuite pour Madrid dans les équipages qui avoient amené madame la princesse des Ursins. Le roi, qui l'attendoit avec impatience, et de qui on peut dire qu'il avoit, de son naturel, les besoins les plus urgens de femme, ne lui fit point de querelle sur ce renvoi. La bonne intelligence s'établit entr'eux dès la première nuit de leurs noces.

Elle fit la fortune de l'abbé Albéroni, à qui elle donna toute sa confiance, et qui, par conséquent, eut celle du roi.

Il crut qu'avant de se faire déclarer ministre, il devoit obtenir le chapeau de cardinal, parce qu'il étoit persuadé que les Espagnols souffroient impatiemment qu'une pareille dignité fût entre les mains d'un étranger, s'il n'étoit en même-temps décoré de celle du chapeau. Pour réussir à l'avoir sans sortir de l'Espagne, qu'il ne vouloit point abandonner, il résolut de faire venir,

en qualité de nonce, l'abbé Aldobrandi, qui étoit son ami.

Il lui écrivit de demander cette place au pape ; et fit écrire en même-temps par le roi d'Espagne à sa sainteté, pour lui marquer que cette nomination lui seroit très-agréable.

La chose ne put réussir d'abord aussi aisément qu'il l'eût voulu ; mais on fit entendre au pape Clément XI qu'on pourroit par-là rétablir la nonciature en Espagne, avec les mêmes privilèges qu'elle avoit autrefois. Aldobrandi vint donc en Espagne, et après y avoir passé une année ou environ, il repartit pour Rome sans aucun ordre de revenir à Madrid, ce qui surprit toute la cour de Rome; et le pape le trouva si mauvais, qu'il lui donna audience en secret: encore ce fut à la sollicitation de l'abbé Batelli, qui étoit fort bien auprès de lui, et son secrétaire des lettres pour les princes.

Ce nonce lui fit entendre qu'il ne s'étoit déterminé à faire ce voyage lui-même, et sans lui en rien marquer, que pour lui rapporter la nécessité qu'il y avoit de faire l'abbé Albéroni cardinal, parce que le roi et la reine d'Espagne le demandoient absolument,

et qu'il n'y avoit pas d'autres moyens pour mettre les affaires du Saint-Siège sur un bon pied dans ce royaume. Ces raisons et l'argent qu'il répandit, appuyé par Batelli qu'il avoit gagné, réussirent. L'abbé Albéroni fut nommé cardinal, et le nonce repartit sur-le-champ pour Madrid.

L'abbé Albéroni n'eut pas plutôt reçu le chapeau, que le roi d'Espagne lui donna la qualité de premier ministre et l'évêché de Malaga; il eut ensuite l'archevêché de Séville; et comme il n'étoit pas scrupuleux, il jouissoit tout-à-la-fois de l'un et de l'autre, sans avoir des bulles. Sa nomination au chapeau donna de l'ombrage à l'empereur, qui en marqua son mécontentement au pape. Aldobrandi, son ami, fut révoqué de la nonciature, et exilé à Boulogne sa patrie ; ce qui fut exécuté, le pape se trouvant obligé de ménager alors l'empereur à cause de la restitution de Comacchio, ville de l'Etat Ecclésiastique qu'il demandoit à la cour de Vienne.

La guerre que le cardinal Albéroni fit porter en Sicile persuada encore plus l'empereur de ce qu'il devoit attendre de la part de ce ministre, et pour le royaume de



Naples, et pour le Milanois ; ce qui le détermina d'agir encore plus ouvertement contre lui.

M. le duc d'Orléans, mécontent de son côté du roi d'Espagne, épousa les mêmes sentimens que l'empereur. Le cardinal Albéroni crut ne pouvoir mieux détourner ces orages qu'en fomentant une conspiration dans le royaume de France, qui, dans l'instant découverte, ne lui réussit pas. M. le duc d'Orléans déclara la guerre à l'Espagne. Ce prince et l'empereur obtinrent que le cardinal Albéroni seroit chassé, et ce fut même une des conditions secrettes du traité de paix avec l'Espagne.

Le cardinal exilé traversa le royaume de France, et fut se cacher dans les Etats de Gênes, où il resta plusieurs mois. L'empereur et M. le duc d'Orléans demandèrent au pape de lui ôter le chapeau, et on nomma une congrégation pour instruire son procès. L'abbé Florelli en étoit le secrétaire.

Les principaux chefs de l'accusation contre lui consistoient en ce qu'il avoit reçu les revenus de l'évêché de Malaga et de l'archevêché de Séville sans avoir de bulles, et qu'il avoit joui des deux bénéfices en même-

temps; en ce que sous son ministère il avoit fait mettre une imposition sur le clergé d'Espagne, malgré l'opposition que le pape y avoit faite; en ce qu'il avoit fait défendre aux ecclésiastiques d'Espagne de se pourvoir à Rome pour avoir des expéditions de bénéfices.

Son procès fut commencé par cette congrégation, et continué par contumace. Alors il étoit resté caché dans les Etats de Gênes, où il trouva asyle, quoique le pape le fît réclamer; par ce moyen son procès traîna en longueur, et la mort du pape arriva avant qu'il fût fini.

Il y avoit des cardinaux dans le sacré collège qui étoient d'avis de ne point l'admettre au conclave; mais le plus grand nombre vouloit qu'il fût invité de s'y trouver, en sorte qu'il revint à Rome, entra dans le conclave et contribua pour sa part à l'élection d'Innocent XIII. De ce moment-là, il ne fut plus mention de son affaire; il se fit même beaucoup admirer par son attachement à l'Espagne. Il a acheté deux grandes maisons dans la ville, dont il a formé un beau palais, et une terre dans l'Etat Ecclésiastique, qui lui a coûté quatre-vingt mille écus romains.

Tout ce bien est entré dans la fondation d'une prélature en faveur de son neveu qui est ecclésiastique.

Ministère de M. d'Armenonville pendant la minorité.

Joseph-Jean-Baptiste Fleuriau d'Armenonville, chevalier, garde-des-sceaux de France, commandeur de l'ordre du roi, doyen du conseil d'Etat, gouverneur et grand bailli de Chartres, capitaine des châteaux de Madrid, la Muette et parc du bois de Boulogne, mourut au château de Madrid, le 27 novembre 1728, âgé de soixante-huit ans.

Après avoir exercé les charges d'intendant, et ensuite de directeur-général des financess, il fut pourvu, le 3 février 1716, d'une charge de secrétaire d'Etat; et au mois de février 1722, le roi le nomma garde-des-sceaux, qu'il remit au roi le 15 août 1727.

Sa retraite, qui parut volontaire au public, ne l'étoit pas; il ne fut point informé du retour de M. le chancelier à Paris, et il ne l'apprit que par son maître-d'hôtel, qui lui en donna la première nouvelle.

Quoiqu'on ne voulût point rendre les

sceaux à M. le chancelier, on fit entendre à M. d'Armenonville qu'il ne pouvoit point rester en place, et il partit le même jour qu'il étoit revenu à Versailles pour Madrid, où étoit sa maison de campagne, et laissa les sceaux à M. le comte de Morville son fils, qu'il rapporta le lendemain.

La privation de la place qu'il occupoit ne parut pas faire une très-grande impression sur lui ; il jouissoit de beaucoup de considération à cause de celle que son fils avoit ; mais ayant été obligé de la quitter aussi, M. d'Armenonville, qui n'avoit jamais ressenti de chagrin en sa vie, en fut frappé, et depuis ce temps il n'a mené qu'une vie languissante et tourmentée d'une si mauvaise humeur, qu'il en étoit devenu insupportable, même aux gens qui le servoient.

Il avoit essuyé dans le courant de sa vie différens revers de la fortune ; mais il n'en avoit point été touché. Louis XIV avoit défendu à son beau-frère, M. le Pelletier, contrôleur-général, de se servir de lui. Chargé de régler un échange que le feu duc de la Rochefoucault vouloit faire avec le feu roi Louis XIV, Sa Majesté demanda des nouvelles de cette affaire au duc, qui lui

répondit que M. le Pelletier avoit chargé de cet échange son beau-frère ; il ajouta que l'affaire iroit fort bien ; qu'on feroit un procès-verbal des bois qui lui seroient donnés en échange, dans lequel il seroit mis qu'il y avoit beaucoup de bois mort et de morts bois, et que par-là il paroissoit qu'il donneroit à Sa Majesté bien au-delà de ce qui lui seroit accordé. Le feu roi ne répondit rien à ce discours, qui fut la cause de ce qu'il ordonna à M. Pelletier.

Il eut dans la suite la place d'intendant des finances, et ensuite celle de directeur-général, qui fut supprimée pour mettre en place M. Desmarets, qui n'accepta le contrôle-général des finances qu'autant que les deux places de directeurs, dont il en occupoit une, ne subsisteroient point.

Ces places avoient été créées pour soulager M. de Chamillart : mais M. Rouillé du Coudray, homme de beaucoup d'esprit, mais fort dur, particulier, et qui aimoit son plaisir, s'en lassa bientôt ; et les affaires des finances étoient fort dérangées. On fit entendre au feu roi que si quelqu'un pouvoit les rétablir, c'étoit M. Desmarets, parent

de M. de Colbert, qui avoit travaillé sous lui, et il fut nommé à cette place.

M. Couturier passe, avec raison, pour faire le principal ouvrage. Depuis ce temps-là, il a travaillé avec M. le cardinal Dubois, premier ministre, et ensuite avec M. le duc d'Orléans, aussi premier ministre depuis la majorité. Les contrôleurs-généraux n'avoient point l'administration des fonds comme du temps du feu roi. M. Couturier a quitté sous le ministère de M. le duc, qui donna sa place à M. Boulogne, son premier commis, qui travailla directement avec ce prince; mais la place de premier ministre ayant été supprimée, M. Desfort n'ayant accepté celle de contrôleur-général qu'à condition qu'il auroit la distribution des fonds, M. Boulogne a cessé de prendre les ordres du premier ministre, et il travailla avec le contrôleur-général.

L'affaire des pièces de quatre sous, dont la fabrication n'avoit point été faite conformément à l'édit, fut cause que M. Desmarets, qui avoit été chargé de cette affaire, ne fut plus employé. On prétend qu'il y avoit gagné beaucoup, et il fut heureux pour lui

et pour ceux qui s'étoient mêlés de cette fabrication, qu'il fût le parent du ministre. Ses pièces furent appelées dans le public, *les invalides*, parce qu'elles n'étoient pas de poids. Le feu roi cependant voulut bien oublier cette faute en considération du besoin qu'il avoit de Desmarets. On lui avoit suggéré que les affaires de finance de son royaume ne pouvoient être rétablies que par ce ministre.

M. Rouillé étoit informé de la suppression des charges des directeurs-généraux des finances; et M. d'Armenonville, qui avoit beaucoup plus d'intérêt que lui de les instruire de ce qui se passoit à ce sujet, n'en savoit rien. Cette suppression fut rendue publique, et le lendemain des noces d'une de ses filles. M. Rouillé fut ce jour-là chez lui, et étant entré dans la maison, dont il trouva les appartemens bien illuminés, il ne crut pas devoir lui apprendre cette nouvelle; il se contenta de dire, dans tous les appartemens où il passoit, avec son ton facétieux: *on ne voit goutte ici.* On s'imagina d'abord que c'étoit une plaisanterie; mais le lendemain on connut qu'il avoit raison de tenir ce discours.

L'origine de la famille des Fleuriau, qui est de Tours, n'est pas très-illustre. Le grand-père du garde-des-sceaux y étoit marchand : il étoit associé avec deux autres marchands, dont l'un s'appeloit Bonneau et l'autre Bouchaud ; ils avoient tous trois un commis qui s'appeloit Chions, qui faisoit toutes leurs affaires, signoit les comptes pour eux, et tenoit les lettres-de-change quand ils ne pouvoient le faire eux-mêmes.

Le fils de ce marchand vint à Paris, s'intéressa dans les sous-fermes, eut une fille qui épousa M. le Pelletier, contrôleur-général. M. d'Armenonville, qui est devenu garde-des-sceaux, a un fils abbé, qui est encore aujourd'hui évêque d'Orléans, et un autre qui est jésuite.

M. le Pelletier, son beau-frère, qui étoit un homme sage, aimant peu le travail et à se donner de la peine, et qu'on nomma à Paris *le ministre Claude*, après qu'il eut été choisi pour être contrôleur-général, trouva fort extraordinaire que son beau-frère voulût acheter une charge de maître des requêtes : il ne pouvoit lui-même s'en taire avec ses amis, et disoit qu'au plus il pouvoit prétendre

prétendre à avoir une charge de maître des comptes.

On peut bien penser que M. le Pelletier, du caractère dont il étoit, ne devoit pas rester long-temps en place ; il en fut bientôt dégoûté ; et comme il faisoit part de ce qu'il pensoit à ce sujet à madame Bignon, sœur de M. de Pontchartrain, qui étoit en ce temps premier président au parlement de Bretagne, et qu'elle le vit disposé de remettre sa place au roi, elle lui proposa de faire donner une charge d'intendant des finances à son frère, qui feroit toute la besogne sous lui, et que par-là il en seroit déchargé ; il goûta cette proposition, la chose fut exécutée. M. de Pontchartrain revint de Bretagne, administra sous lui pendant deux ou trois ans ; et quoique M. le Pelletier ne fît presque point de travail dans son emploi, on ne put l'empêcher de s'en défaire, et il remit sa place au roi.

On prétend qu'il donna en même-temps à Sa Majesté une liste de ceux qui pouvoient lui succéder. M. de Pontchartrain étoit du nombre.

On étoit dans l'attente de savoir sur qui le choix du roi tomberoit ; et madame de

Maintenon lui ayant demandé s'il étoit déterminé à ce sujet, il lui répondit qu'il prendroit pour contrôleur-général ce petit homme qui savoit dire beaucoup de choses en peu de paroles. Il désignoit par-là M. de Pontchartrain.

Anecdotes sur le maréchal de Villars, chef du conseil de guerre, pendant la minorité de Louis XV, et représentant le connétable au sacre, en 1722.

Le maréchal de Villars a joué un grand rôle dans l'Europe, sous le règne du feu roi; il a commandé des armées, gagné des batailles et fait la paix avec le prince Eugène.

Il a véritablement la figure d'un homme de guerre; il a un port et une démarche avantageuse: il est d'un abord fort gracieux, ayant cependant le discours toujours fort haut, et décidant absolument sur tout.

Il a donné des marques de la manière avantageuse dont il pensoit à son sujet, ayant fait mettre au haut d'un pavillon de sa maison, à Paris, un dieu Mars dans son repos, sculpté en pierre, avec ces mots au

bas : *victor, vindex et pacifer ;* ces paroles forment son histoire.

En effet, il a vaincu les ennemis ; il a été destiné pour commander les armées de France qui avoient perdu des batailles : elles en ont gagné sous son commandement, et il a fait la paix.

Si les conjonctures avoient été favorables, la fortune auroit pu le faire connétable de l'armée ; mais ne s'en étant point trouvé sous la minorité de Louis XV, il a fait les fonctions du premier officier de la couronne au sacre, et le roi lui a accordé une permission de faire mettre une barrière à son hôtel.

Sa véritable origine n'est point ancienne : son grand-père, qui étoit notaire à Condrieux, petite ville à six lieues de Lyon, avoit quatre enfans, deux garçons et deux filles, tous beaux et bien faits.

Il plaça l'aîné enfant de chœur dans l'église cathédrale de Vienne. M. de Villars, de la maison des bâtards de Savoie, qui devint archevêque de cette ville, prit tant d'amitié pour cet enfant de chœur, qui portoit son nom, qu'il le prit chez lui, lui donna un canonicat, et le fit passer pour son neveu, la

maison des Villars de Savoie finissant dans cet archevêque.

Cet enfant de chœur devint chanoine, fit venir son frère auprès de lui, et l'archevêque, le trouvant d'une figure aussi gracieuse que l'autre, le fit étudier à Vienne, et ensuite l'emmena à Paris pour y finir ses études, et le fit passer aussi pour son neveu : le chanoine fut du voyage, qui dura longtemps, et y prit le bonnet de docteur de Sorbonne.

Cet archevêque aimoit tant ces deux enfans, qu'outre la dépense considérable qu'il faisoit pour eux, il donnoit encore une pension de 500 écus au père.

Les deux sœurs ne ressentirent point la même protection de la part de cet archevêque; elles furent mariées par leur père, l'une à Pierre Chaulier, marchand à Lyon, dont il y a eu des conseillers et des prevôts des marchands par la suite, et l'autre à M. Chol, juge de Condrieux, dont la famille est restée dans la même situation, y ayant encore des avocats et procureurs à Lyon.

Le chanoine, qui joignoit à sa figure aimable infiniment d'esprit, gagna aisément le cœur de tout le monde : il fut prevôt de la

cathédrale, et seul grand-vicaire de l'archevêché, qu'il eut par la démission de son prétendu oncle, qui le fit son légataire universel, et lui remit tous les originaux des titres de la maison des Villars de Savoie, dont il prit la livrée et les armes, sans cependant écarteler les alliances de cette maison, quoique cet archevêque les portât.

Son frère entra dans le service ; l'archevêque de Vienne lui acheta la cornette des mousquetaires du cardinal de Richelieu, dont il étoit fort ami ; ce jeune homme fit son chemin, et il est devenu lieutenant-général des armées du roi et cordon-bleu.

Les dames l'ont beaucoup servi dans son avancement ; sa belle figure et son esprit galant l'aidèrent : on l'appeloit communément *le bel Orondate.*

Il prit, comme l'on peut croire, les mêmes armes et la même livrée que son frère, et il se maria avec mademoiselle Chassepot de Beaumont, fille d'un président des requêtes du palais, dont il eut sept enfans, trois garçons et quatre filles. Le maréchal de Villars est l'aîné des garçons ; il avoit un frère qui s'appeloit le chevalier de Villars, qui a servi dans la marine, et qui est mort

Mœurs de madame de Gacé, en 1716, et de plusieurs autres semblables.

Madame de Gacé s'étant trouvée à souper chez madame de Nesle avec le prince de Conty (mort en 1727) et autres, on s'énivra, on lui troussa les jupes, et sacrifia à l'autel qui voulut. Elle fut enfermée par ordre du roi, aux instances de sa famille, à cause du bruit que cela occasionna. Elle s'évada et s'enfuit à Amiens, où le duc de... la remit à son mari, qui la fit renfermer en Normandie une seconde fois.

Elle alloit de nuit dans les jardins publics à la recherche de belles aventures, prenant le premier venu, s'il étoit d'une belle taille et bien fait.

Des noëls et des chansons de la cour de France, pendant la minorité de Louis XV.

La nation françoise est fort chansonnière de son naturel.

Jamais François n'a pu taire un bon mot ni garder un silence profond sur les injustices : sous Louis XIV, prince le plus révéré,

on fit des chansons à chaque perte de bataille, à chaque erreur du gouvernement.

Le noël de la régence mérite d'être distingué de tous, parce que ce noël est presqu'entièrement vrai; chacun y faisoit des couplets, et c'est un tableau des plus piquans de la régence de Philippe d'Orléans, en 1717, le 25 décembre.

Toute la cour de France,
Les grands et les petits,
Apprenant la naissance
Du Dieu du paradis,
S'en vont à Béthléem, le régent à leur tête:
Pourquoi tant de façon? don, don,
Seroit-ce pour cela, la, la,
Qu'on fait si grande fête?

Appercevant Marie,
Si gracieuse à voir,
Il lui dit: je vous prie,
A souper pour ce soir!
Venez chez la Berry, vous ferez bonne chère;
Nous nous énivrerons, don, don,
Et Nocé y sera, la, la,
Avec la Parabère?

Plus grave que Socrate,
le Chancelier entra,
Et Fleury son Achate,
Près de lui se montra ;
De nous et du régent je demande la grace,
Mais à condition, don, don,
Que l'on me donnera la, la,
De la plus efficace.

D'un ton de pédagogue
Il dit au Dieu naissant :
Contre la synagogue
Arme ton bras puissant ;
Renverse pour jamais cette église prophane ;
Fais grace à nos canons, don, don,
Et n'endommage pas, la, la,
L'église gallicane.

A Jésus-Christ d'Huxelles
Ne croyant nullement,
Dit : foin de vos cervelles
Et du gouvernement !
Ce diable de régent va tout perdre ou je meure !
Par-là morbleu ! quittons, don, don.
Content de ce bruit, la, la,
Le maréchal demeure.

Suivi de sa cohorte,
Saint-Simon houbereau,
S'écriant de la porte :
Eh quoi ! point de carreau!
Nous voulons soutenir les droits de la pairie.
Ici nous protestons, don, don,
Et n'adorerons pas, la, la,
Le Dieu fils de Marie.

Grosse à pleine ceinture,
La féconde Berry
Fit en humble posture
Hommage à Jésus-Christ,
Disant : je n'aurai plus de mœurs aussi gaillardes;
Je ne veux que Riom, don, don;
Quelquefois mon papa, la, la,
Par-ci, par-là mes gardes.

Sur le bruit que des anges
Paroissoient en ces lieux,
En chantant les louanges
Du souverain des cieux,
Canillac empressé d'aller à leur rencontre :
Où sont ces beaux garçons, don, don;
Je ne les vois pas, la, la :
Vîte ! qu'on me les montre!

Au fond de la cahute,
Vint l'évêque de Laon,
Qui dit : sur la dispute,
Seigneur, voici mon plan :
Je ne prends point parti, comme font tous les nôtres ;
Car tantôt je dis non, don, don ;
Et puis après, oui-da, la, la,
Suivant qu'il plaît aux autres.

Revenant d'Angleterre,
L'ambassadeur Dubois,
En mettant pied à terre,
Apperçut les trois rois :
Faisons vîte un traité, dit-il, avec ces princes ;
Offrons des millions, don, don :
S'ils ne suffisent pas, la, la,
Lâchons quelques provinces.

Des premiers à la crêche,
Arriva Mortemart,
Avec mine très-sèche
Et farouche regard,
Disant : je veux ici me garder de surprise :
Les bâtards y viendront, don, don ;
Et je ne prétends pas, la, la,
Leur céder la chemise.

Le petit la Vrillière,
Plein d'orgueil et de vent,
Offre son ministère
A Jésus-Christ naissant :
Faut-il courir pour vous, ou porter quelque lettre?
Je suis bon postillon, don, don,
Dans ce seul emploi-là, la, la,
Je sais servir mon maître.

Fleurieu vint en soutane,
A pas de président :
Je sais qu'on me condamne,
Dit-il, au parlement.
Seigneur, écoutez-moi, si, pendant la vacance,
J'en prends les fonctions, don, don,
J'ai cru venir par-là, la, la,
A régir la finance.

De son apostasie
D'Aguesseau tout confus,
Se cache et s'humilie :
Sortez, lui dit Jésus.
Si l'on m'amène ici, Seigneur, c'est avec peine;
Sans vertu, sans renom, don, don;
J'ai perdu tout cela, la, la,
En revenant de Fresne.

Plein d'audace et de zèle,
Prélat contre les loix,
En vrai Polichinelle,
Parut l'abbé Dubois;
Le bœuf s'épouvanta; l'âne effrayé recule.
Dès qu'il eut dit son nom, don, don;
Un chacun s'écria, la, la:
C'est Dubois, qu'on le brûle!

Exempt de tout reproche,
Le Blanc vint en ce lieu;
D'abord à son approche:
Ami, dit l'enfant-Dieu,
Toi seul avec honneur sais être politique:
Sans trancher du Caton, don, don,
Tu te distingueras, la, la,
De cette infâme clique.

Avec maintes duchesses
Parut madame Law;
Villars lêchoit ses fesses;
Guiche baisoit ses pas;
La Roquelaure, enfin, ce n'est pas un mensonge,
Décrottoit son jupon, don, don;
Brissac et le Brancas, la, la,
Nétoyoient son éponge.

Vauvrais, leste et fringante ;
Amène Falaris,
A Jésus la présente,
Et faisant un souris ;
Dis : que fait le régent ? trop long-temps il diffère ;
Enfin, chez le poupon, don, don,
Le régent arriva la, la,
Avec la Parabère.

Ce noël est un portrait assez vrai de la régence, et de ses mœurs sur-tout. C'est dans les bras de sa maîtresse Falaris, citée dans le dernier couplet, comme entre les bras d'un confesseur, que mourut le duc d'Orléans d'une attaque d'apoplexie.

Conditions demandées en 1720, par le père d'Aubenton, jésuite, pour faire réussir le mariage du roi avec l'infante.

Je ne veux pas finir l'histoire de la régence sans parler du premier mariage de Louis XV, projeté avec l'infante d'Espagne, ce qui termina la fameuse rivalité de la maison d'Espagne et de la maison d'Orléans.

C'est le père d'Aubenton qui conduisit à une heureuse fin le retour de la bonne intelligence entre les deux cours, sous des

conditions favorables à son ordre et fort secrettes.

L'infante fut envoyée d'abord en France pour être mariée au roi quand elle seroit en âge ; on promit le mariage du prince des Asturies et de l'infant Don Carlos avec les filles de M. le duc d'Orléans.

Les deux conditions secrettes que *le jésuite apposa*, et qui n'intéressoient ni l'Espagne ni la France, mais seulement son ordre, furent exécutées. Par la première, il devoit être donné au roi un jésuite pour le confesser ; et par l'autre, M. le chancelier d'Aguesseau devoit être renvoyé à Fresne en exil. C'est ainsi que les jésuites recouvrèrent le confessional de nos rois, que le régent leur avoit enlevé, et qu'ils perdirent un chancelier janséniste.

On prit pour prétexte, par rapport à M. d'Aguesseau, auquel la société ne se fiera jamais, la difficulté qu'il fit au conseil de la régence, d'y prendre séance après M. le cardinal de Rohan, qui avoit été nommé pour être de ce conseil.

Les ducs qui en étoient souffrirent impatiemment sa nomination. Sur le premier bruit qui en courut, ils s'assemblèrent deux

ou trois fois chez M. le chancelier. Enfin, il vint tard au conseil ; il se trouva placé où il auroit dû l'être. Il en parla avec la dignité qui convenoit à sa place, et finit par dire que le roi étoit le maître de donner des rangs comme il le souhaitoit, mais qu'il espéroit que sa majesté voudroit bien lui faire la même grace qui avoit été faite en pareil cas au chancelier Séguier, qui n'avoit séance au conseil qu'après le cardinal Mazarin, auquel il avoit été expédié un brevet pour cette séance, sans qu'elle pût tirer à conséquence ; alors il prit place après M. le cardinal de Rohan.

Le cardinal Dubois n'avoit pas osé faire cette difficulté pour lui-même ; il avoit fait entrer le cardinal de Rohan avant lui, ce qui fit qu'on appela dans Paris ce dernier cardinal *la Planche*, comme nous l'avons dit ci-dessus.

Quoique le régent se fût raccommodé avec les jésuites, qu'il leur eût rendu le confessional et humilié les jansénistes, qui l'avoient aidé à devenir régent, les jésuites ne lui pardonnèrent jamais. Ils proclamèrent à sa mort une épitaphe que personne n'a jamais osé faire imprimer, parce que les

les idées en sont extrêmes ; et cependant comme il y a des vérités dignes de l'histoire, je dois la conserver ici, parce que les faussetés et les calomnies, sur-tout celles qui regardent le projet d'empoisonnement de Louis XV, heureusement régnant, sont assez connues.

ÉPITAPHE

De M. le duc d'Orléans, ci-devant régent de France.

Son esprit fut l'élixir précieux
Des différens esprits qu'eurent les demi-dieux,
Musicien, géomètre, chymiste,
Excellent peintre et grand controversiste,
La nature n'a rien de si majestueux,
L'art rien de si savant, la foi de si pieux,
Dont ses conceptions ne fussent embellies.
Intrépide guerrier, ministre industrieux,
Il marcha sans glisser par des routes hardies,
Nuls périls qu'il n'ait affrontés,
Nulles trâmes qu'il n'ait ourdies,
Point de projets qu'il n'ait exécutés.
Or, parlant des vertus dont je trace le plan
Des pertes de l'Etat je calcule la somme,
Et j'estime qu'il perd, en perdant ce grand homme,
Tout le bien qu'il peut perdre en perdant un tyran.
En alimens de mort, par des tours de chymie,
Il sut d'abord changer des alimens de vie ;

Il devint plus habile, et ses soins triomphans
Parvinrent à changer, contre toute nature,
Les rabats de Thémis en bavettes d'enfans;
En un manteau d'honneur le manteau de Mercure
Un cuistre en prince, et le prince en bourgeois,
Law en chrétien, même en françois;
Tous les droits de l'épée en des droits de tonsure;
Son bâtard en prélat, sa fille en sa catin,
L'or en papier, et le papier en rien.
Il eût fait plus: mais par l'ordre suprême,
La mort vient en démon de le changer lui-même.
Louons Dieu, car ci-gît par qui
Monarque et peuples eussent gî.

L'abbé des Fontaines, qui corrompoit la jeunesse comme il corrompoit l'histoire, fut accusé d'avoir fait cette épitaphe du régent. Il étoit jésuite depuis 1700, et il étoit, comme ses confrères, grand admirateur de Louis XIV; et de son règne, l'abbé Bignon lui avoit confié, dès 1724, le journal des savans. Il avoit beaucoup d'esprit, et s'en servoit avec succès pour ridiculiser, calomnier ou médire; il se défendit d'avoir fait cette épitaphe: mais il ne désavoua pas la suivante, qui est l'esprit de l'autre:

Expertem regni rapuit libitina Philippum,
I tuto Lodoix, sed tibi, Pluto, cave.

Intrigues de confesseurs, de favorites, de théologiens et d'inquisiteurs à la cour d'Espagne.

Clément XI ayant déjà reconnu Philippe V, reconnut ensuite l'archiduc quand ses troupes s'étendirent sur les terres de l'église.

Maccanas, jurisconsulte espagnol fiscal, ou procureur-général du conseil de Castille, fut chargé par le ministère d'examiner la nature de cette affaire.

Maccanas fit un ouvrage plein d'érudition et de principes terribles contre Rome, parce que respectant les dogmes, il attaquoit seulement le temporel des papes; Philippe V approuva Maccanas et son conseil aussi; mais il en empêcha la publication par égard pour Clément.

Madame des Ursins, pour embarrasser le cardinal del Giudice, le fit répandre pour perdre ce cardinal à Rome ou en France, suivant la conduite qu'il tiendroit pendant le trouble que devoit produire à Madrid et à Rome cet ouvrage; car Giudice étoit inquisiteur d'Espagne.

Le nonce et les officiers de l'inquisition réunis poussèrent à Madrid de hauts cris, et forcèrent Giudice, qui vouloit être neutre, à paroître et à donner un mandement contre Maccanas et son livre.

Un mandement d'inquisiteur, daté de Marly et affiché à Paris y parut, chose bizarre, contre Maccanas, qui avoit les opinions de l'église gallicane !

Madame des Ursins triomphoit et protégeoit près du roi Philippe V Maccanas. Le cardinal del Giudice fut rappelé de Paris et reçut l'ordre de ne plus paroître à Madrid. Alors fut disgraciée madame des Ursins, et la reine rappela Giudice, et le fit ministre.

Alors se forma la cabale italienne à la cour de Madrid. La reine, Albéroni, en étoient le point de réunion. Les grands et tout ce qui avoit le cœur espagnol forma l'autre parti ; les François bien liés avec les Espagnols furent suspects à la reine. Le plus notable étoit Robinet, célèbre jésuite, qui avoit succédé à d'Aubenton, chassé par madame des Ursins pour avoir lutté de crédit avec elle.

Ce Robinet avoit un caractère bien opposé

à celui de d'Aubenton, qui étoit par intrigue ce que Robinet étoit par vertu. Robinet éclairé, peu attaché à sa place, sans ambition, zélé François et Espagnol, conseilla au roi de fermer la nonciature lorsque le pape reconnut l'archiduc pour roi d'Espagne, et cette action le fit disgracier par le parti du clergé Espagnol.

L'archevêché de Tolède vaut neuf cent mille livres, et Giudice le demandoit. Le confesseur fut consulté; Robinet le demanda pour Valero-y-leza, Espagnol, qui, étant simple curé de campagne, avoit rendu des services considérables au roi Philippe V dans ses malheurs. Il étoit évêque de Badajas et ne venoit jamais à la cour. Robinet fit sentir que tous les Espagnols se croiroient récompensés dans la personne de Valero, qui avoit agi avec eux pour soutenir le roi, et que c'étoit donner l'archevêché aux pauvres qui n'en sauroient faire mauvais usage. Il fut nommé.

La reine et le ministre, outrés de la victoire de Robinet, et de voir un homme d'une vertu si dangereuse, si accrédité, le firent renvoyer. Il se réfugia dans la ville de Strasbourg chez les jésuites, où il vécut et

mourut tranquille après avoir édifié, mais non servi sa compagnie.

L'exil de Maccanas avoit précédé la retraite de Robinet ; le roi en l'exilant lui fit donner une pension.

La reine pourvoyoit au besoin du roi, à qui il falloit un confesseur pour tempérer ses scrupules. La reine rappela d'Aubenton que la reine avoit chassé, et qui étoit passé à Rome où il étoit assistant du général. C'étoit un des fabricateurs de la bulle, un intriguant lié à Tellier, dangereux à la paix de l'Europe, et qui avoit conçu le plan de faire compter tous les cabinets avec lui, à cause de la foiblesse de Philippe V dévoué à tous ses confesseurs.

Fin du livre II des mémoires de Maurepas.

LIVRE TROISIÈME.

Contenant l'histoire de ce qui s'est passé depuis la mort du duc d'Orléans, pendant le ministère de M. le duc, prince de Condé, jusqu'au ministère de M. le cardinal de Fleury.

De l'éducation du roi Louis XV; des officiers de son éducation, et d'abord de M. le maréchal de Villeroy, exilé par feu M. le duc d'Orléans.

LE caractère du roi ne se développoit pas; il étoit élevé dans la réserve et dans le secret par M. de Fleury, ancien évêque de Fréjus, qui avoit toute sa confiance, et qui jouoit comme un enfant avec lui.

Le roi avoit pleuré quand on lui ôta M. le maréchal de Villeroy; et M. de Charost ne put jamais prendre le dessus au préjudice du cardinal.

Voici quelques anecdotes relatives au ma-

réchal de Villeroy à la cour, et pendant son exil.

M. le duc d'Orléans ne pouvoit plus souffrir les manières hautes du maréchal de Villeroy quand il l'exila. Il vouloit conduire le roi, après sa majorité, de la même façon qu'il avoit fait du temps qu'il étoit enfant; il ne vouloit point que personne lui parlât qu'en sa présence; et il indisposa si bien M. le duc d'Orléans, qu'il prit le parti de le faire sortir de la cour.

Ce prince avoit, pendant la régence, accordé toutes sortes de graces à M. le maréchal de Villeroy; il le laissoit, pour ainsi dire, le maître despotique de tout ce qui regardoit son gouvernement, qui comprend le Lyonnois, le Forest et le Beaujolois.

Il lui dit, après la majorité, qu'il lui paroissoit que le roi devoit être traité différemment de ce qu'il avoit été jusqu'à-présent, et qu'il ne convenoit point qu'il se trouvât présent quand il parloit au roi des affaires de son Etat, ou que son premier ministre lui parloit.

Le maréchal lui répondit qu'il ne quitteroit pas plus le roi après sa minorité qu'il

l'avoit fait auparavant, parce que l'intérêt de sa personne s'y trouvoit engagé.

Un pareil discours souleva, comme on le peut croire, M. le duc d'Orléans, qui étoit piqué d'ailleurs de toutes les tracasseries de ce maréchal, et des mauvais discours qu'il tenoit dans le public, et qui lui étoient rapportés.

Il les apprenoit par M. l'ancien évêque de Fréjus et par M. Pézé, qui l'assuroient que le roi ne se soucioit pas du maréchal, et même ne l'aimoit point; cependant ce prince ne voulut pas l'éloigner sans avoir fait sonder le roi à ce sujet.

Il se servit pour cela du cardinal Dubois. Et un jour étant entré dans la chambre de sa majesté, dans le temps que le ministre venoit de finir de travailler avec elle, en présence du maréchal, que ce prince tira à part pour pouvoir lui parler pendant ce temps, le cardinal dit quelque chose au roi sur l'éloignement du maréchal, et vit que l'on pouvoit l'effectuer sans aucune crainte.

Il en fit part à M. le duc d'Orléans, et la chose fut exécutée le 8 août 1722.

Ce prince avoit donné rendez-vous à ce

maréchal chez lui sur les quatre heures après-midi : il s'y rendit ; et M. de la Fare, capitaine des gardes de M. le duc d'Orléans, l'y arrêta de la part du roi, le fit mettre dans la chaise à porteur de M. le Blanc qui étoit dans le jardin, et le remit entre les mains de M. d'Artagnan, commandant la première compagnie des mousquetaires, et de deux officiers de ce corps.

Le maréchal descendit (dans cette chaise) l'escalier de l'orangerie, et trouva au pied un carosse du roi, dans lequel il monta avec M. d'Artagnan, ces deux officiers, et M. du Libois, gentilhomme ordinaire, qui avoit ordre de ne point le quitter.

Il se trouva un détachement de mousquetaires au pont Colbert, qui accompagna le maréchal jusqu'à Villeroy, où M. d'Artagnan et les officiers le laissèrent, avec ordre à lui de se rendre dans son gouvernement. Il séjourna assez long-temps à Villeroy, et à la fin il partit avec le sieur du Libois, qui ne le quitta qu'après qu'il fut rendu à Lyon.

Il marcha avec le plus grand équipage qu'il put, fit une dépense prodigieuse en chemin, et il ne donnoit aux pauvres qui

lui demandoient l'aumône, que des pièces de trente sous ou des écus.

Il s'exhala fort en plaintes contre M. l'évêque de Fréjus, qui fit mine de se retirer lorsqu'on eut arrêté ce maréchal; mais il revint le sur-lendemain à la cour.

Le maréchal prétendoit, et l'on dit avec raison, que cet ancien évêque lui avoit obligation d'avoir été nommé précepteur du roi, et qu'il devoit cette place principalement à lui; ensuite au maréchal d'Harcourt, et à M. le duc du Maine. M. Pollet, supérieur du séminaire de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, fut aussi consulté par le feu roi sur sa nomination; et quoique ce prince trouvât des témoignages en sa faveur de tous côtés, il ne laissa pas d'avoir de la peine à se déterminer.

Le maréchal se plaignit aussi à M. de Pézé, de qui il avoit fait la fortune en le mettant bien dans l'esprit du roi. Il est du pays du Maine et cadet de sa famille; il a été page de la petite écurie, et ensuite enseigne des Gardes-Françoises: c'est la faveur qui lui a valu la place de brigadier, celle de colonel du régiment du roi, et de gouverneur de la Muette, maison dans le bois

de Boulogne, que le roi prit après la mort de madame la duchesse de Berry.

On fut fort surpris à la cour que le maréchal de Villeroy eût été arrêté, et on connut bien par-là qu'il n'y avoit presque point d'amis, puisqu'il n'y eut que madame de Ventadour qui le plaignit et qui en parlât tout haut et publiquement.

Il n'étoit point d'un caractère à se faire aimer ; il n'avoit nul mérite, nul esprit, et n'étoit propre qu'à faire des tracasseries. Il étoit d'une hauteur insupportable, même à ceux qui lui avoient eu le plus d'obligations.

Le roi ne fut en nulle façon touché de son départ, et il avoit essuyé, comme les autres, les hauteurs du maréchal. Une fois il le prit par son habit auprès du col, et lui dit, en le secouant, de faire quelque chose qu'il souhaitoit : le roi ne l'a jamais oublié depuis. Il est vrai que Sa Majesté ne sortit pas l'après-midi qu'il eut été arrêté ; mais elle fut se promener sur les plattes-formes de sa maison, et on a su cependant qu'il en pleura beaucoup.

Le maréchal a resté à Lyon tant que M. le duc d'Orléans a été premier ministre.

M. le Duc, qui lui a succédé, lui a permis de revenir à la cour : il ne se pressa point pour s'y rendre ; et quand il parut devant le roi, il eut une réception très-sèche, ce qui le piqua, et il fut établir son séjour à Paris.

Il fit tout ce qu'il put pour pouvoir revenir à la cour avec une espèce de faveur. M. le Duc, qui ne se soucioit point de l'y voir, non plus que M. le cardinal de Fleury, qui lui a succédé dans la place de premier ministre, ne lui ont accordé ni l'un ni l'autre aucune de ses demandes. Il s'ennuyoit fort à Paris, et s'y occupoit à faire enrager toute sa famille. A la fin, sa mort, qui est arrivée en 1730, le 18 juillet, les en a défaits.

Le maréchal aimoit fort les femmes, et la bonne opinion qu'il avoit de lui lui faisoit dire qu'il n'en avoit jamais trouvé de cruelles : il est vrai aussi qu'il étoit beau et bien fait dans sa jeunesse, et qu'il avoit alors la faveur toute entière du feu roi.

Il a épousé, étant marquis d'Alincourt, mademoiselle de Brissac, qui n'avoit aucun bien en ce temps-là ; mais elle a réuni dans la suite toutes les successions des maisons

de Créqui, Despréaux, Lesdiguières et de Gondy-de-Retz. Par ce moyen elle a mis dans la maison de Villeroy des biens prodigieux; de manière que cette famille est aujourd'hui la plus riche du royaume en terres.

Le duc de Roquelaure, dont il aimoit la femme, ne s'embarrassa pas beaucoup que leur commerce fût public ou non. Informé que le marquis d'Alincourt étoit venu coucher avec sa femme, il monta dans sa chaise de poste, s'en fut à l'hôtel de Villeroy demander la marquise, à qui il eut bien de la peine à parler, parce que c'étoit une heure indue : il lui dit qu'il venoit coucher avec elle, parce que son mari étoit couché avec sa femme; que cela étoit dans la règle des procédés, et qu'elle ne devoit point s'y refuser. La marquise ne voulant point y consentir, il lui dit qu'il falloit donc qu'elle empêchât son mari de venir coucher avec la duchesse de Roquelaure.

Le maréchal ne pouvoit pas dire avoir été aussi heureux à la guerre qu'en amour; il n'a jamais pu gagner aucune bataille, quoiqu'il soit vrai de dire qu'il n'y avoit personne plus capable que lui pour la marche d'une

armée, et pour la bien camper; mais dans l'action il n'avoit plus de tête, ce qui a donné lieu aux vers suivans :

Si jadis, pour sauver la France des Anglois,
Il lui fallut une pucelle,
On doit tout attendre de celle
Qu'à ses côtés a Villeroy.

Une des actions où il s'est trouvé a été Crémone; la ville fut surprise par le prince Eugène : il fut fait prisonnier; et ensuite cette même ville fut reprise le même jour par la garnison françoise qui étoit dedans, et qui en chassa la garnison impériale qui occupoit presque tous les postes.

On fit à ce sujet plusieurs chansons sur lui, sur l'air : *Du branle de Metz.*

Villeroy, grand prince Eugène
Vous fait lever de matin;
Pâris fit moins de chemin
Pour prendre la belle Hélène;
On vous l'auroit envoyé,
Sans vous donner tant de peine,
On vous l'auroit envoyé,
Si vous l'aviez demandé.

Eugène alloit en Espagne
Détrôner le nouveau roi :
La prise de Villeroy
Est le fruit de sa campagne.
Ses projets sont infinis :
Il fait comme la montagne,
Ses projets sont infinis ;
Il enfante une souris.

Mort de Duchaufour.

Levant, lieutenant de police, fut nommé commissaire de Duchaufourd ; il laissa crier par les rues le supplice de Duchaufour pour ses sodomies publiques. Les princesses de Condé demandèrent à madame la duchesse leur mère ce que c'étoit que ces sodomies, *c'est une fausse monnoie*, leur répondit-elle.

Le feu prit, le 24 mai 1726, au moment du supplice de Duchaufour, au collège des jésuites, rue Saint-Jacques ; et deux jours après on mit à la Bastille Godeau, curé de Saint-Cosme de Paris, qu'on crut auteur de ces vers :

Lorsque Duchaufour on brûla
Pour le péché philosophique,
Le feu, par vertu sympathique,
S'étendit jusqu'à Loyola.

Anecdotes sur l'abbé Vittement, sous-précepteur du roi Louis XV, mort à Dormans, le 26 août 1731; et sur M. de Sommery, sous-gouverneur du roi Louis XV.

M. l'abbé Vittement est mort à Dormans, lieu de sa naissance, le 26 du mois d'août 1731.

Il avoit été d'abord boursier au collège de Beauvais, ensuite professeur de philosophie au Plessis; il devint sous-principal de Beauvais, où il a eu ensuite la place de principal.

Il étoit fort ami de M. Pelletier, contrôleur-général, qui parla pour lui au roi, quand il s'agit de placer un sous-précepteur auprès de M. le duc de Bourgogne, de M. le duc de Berry et de M. le duc d'Anjou.

Sa réputation de capacité, de probité, et les amis qu'il avoit, lui firent obtenir cette place sous M. l'abbé de Fénélon, qui fut nommé précepteur, et qui depuis a eu l'archevêché de Cambray.

M. l'abbé Vittement s'attacha particulièrement à M. le duc d'Anjou, présentement

roi d'Espagne, et le feu roi s'est servi de lui pour des choses qu'il vouloit faire savoir à ce prince, qui l'avoit demandé pour l'avoir auprès de lui.

Cet abbé fit un voyage en Espagne, où il refusa l'archevêché de Séville que le roi d'Espagne vouloit lui donner ; il revint en France, où il fut nommé par le feu roi pour être sous-précepteur de son arrière-petit-fils.

Le roi d'Espagne, après son retour, voulut lui donner une pension de 20,000 liv. qu'il ne voulut point accepter ; il ne voulut point aussi d'un bénéfice très-considérable que M. le maréchal de Villeroy vouloit lui procurer de M. le duc d'Orléans : sur quoi ce maréchal lui ayant dit que s'il n'en avoit pas besoin pour lui, il devoit le prendre pour faire du bien à ses parens qui étoient pauvres, étant fils d'un très-petit bourgeois de Dormans ; il lui répondit : *Les 10,000 liv. de pension que le feu roi m'a données suffisent à ma dépense, et pour faire instruire mes parens. S'ils sont honnêtes gens ou capables, ils feront comme moi, ils parviendront ; et s'ils ne le sont point, il ne convient point de leur laisser du bien.*

Il a resté toujours dans les mêmes principes, et il a refusé encore une seconde fois du roi d'Espagne une pension de 20,000 liv. Ce prince lui en avoit envoyé le brevet qu'il lui renvoya.

On devoit s'attendre d'un pareil caractère, que la complaisance ou l'envie de se mettre dans les bonnes graces du prince qu'il avoit à instruire ne le feroient point entrer dans des condescendances qui empêchent ordinairement les jeunes gens d'apprendre; c'est ce qui arriva.

Il pressoit le roi d'étudier: mais il n'y étoit point secondé par M. l'ancien évêque de Fréjus, qui facilitoit plutôt les amusemens que le travail.

Les disputes de l'évêque et de l'abbé étoient presque continuelles sur ce sujet; et comme M. l'abbé Vittement faisoit lire au roi le testament politique du cardinal de Richelieu, qu'il lui expliquoit en même-temps, M. l'ancien évêque de Fréjus lui disoit que cet ouvrage étoit trop long, et qu'il en feroit un abrégé en deux feuilles, avec lequel il instruiroit également Sa Majesté.

Cet abrégé ne vint pas, quoique cet abbé en fît la demande à M. de Fréjus devant

M. le maréchal de Villeroy; ce qui acheva de le perdre entièrement dans son esprit (1).

---

(1) Voilà comment on a élevé nos rois jusqu'à ce jour. Leur éducation étoit confiée à des prélats ou à de grands seigneurs qui ne nourrissoient leur ame que des principes du despotisme.

Je ne connois pas de livre plus détestable que le testament politique du cardinal de Richelieu pour l'éducation d'un roi.

Il pose en principe qu'il faut charger le peuple comme un mulet, de crainte qu'en allégeant le fardeau, il ne se tienne dans l'indépendance ; l'impôt étant la marque de la subjection.

C'est ce livre-là que l'abbé Vittement expliquoit au roi ; encore le cardinal de Fleuri y mettoit-il des entraves. C'est ce même cardinal, précepteur, qui ne lui permit ensuite que la chasse et l'étude du cérémonial et de l'étiquette.

Dans la nouvelle constitution françoise, l'éducation de l'héritier présomptif ne doit pas être laissée au pouvoir exécutif.

Comme en Suède, c'est à la nation que doit être confiée l'éducation d'un enfant précieux, qui est son espérance.

Nous croyons être bien sûrs de la probité du roi Louis XVI ; ses expressions nous persuadent qu'il élèvera son fils dans des principes patriotiques ; il est de la gloire du roi de maintenir son ouvrage.

Le roi ayant quitté l'étude après son sacre, l'abbé Vittement se retira dans une

---

Mais les rois futurs seront-ils également honnêtes gens ? toutes les dynasties régnantes ne s'efforcent-elles pas de s'assujétir despotiquement les peuples soumis à un pouvoir souverain héréditaire ? et l'éducation des rois par des ambitieux n'a-t-elle pas été constamment un des moyens pour y parvenir?

Notre constitution péricitera toujours en France, à cause de la conformation physique du royaume, environné de puissances militaires auxquelles il faudra opposer des forces militaires dont le pouvoir exécutif a le maniement.

C'est la nécessité de cette force armée, de ces troupes royales, qui fait dire aux ennemis du nouveau gouvernement, que jamais la constitution ne sera stable, parce qu'elle peut être le jouet d'un prince belliqueux.

On ajoute même qu'en Angleterre la constitution a acquis de la solidité, parce que le roi n'y a presque aucune force militaire; la mer environnante étant la sauve-garde de la constitution.

Il est donc vrai que le roi de France, dans la nouvelle constitution, a dans ses mains une force majeure, supérieure à toutes les forces, celle d'une armée royale. Or, rien ne résiste au retour d'un roi heureux et conquérant; ses conquêtes et la destruction d'une constitution libre ont je ne sais quoi d'éclatant qui efface, aux regards de la multitude, l'opprobre attaché à une

petite maison qu'il avoit louée aux pères de la doctrine chrétienne à Paris : il revint

---

usurpation tyrannique. Le nom d'Alexandre, vainqueur des nations qu'il enchaîna, ne se prononce qu'avec l'épithète de grand.

La puissance militaire réservée au roi est donc une puissance effective, qui peut être un jour l'ennemie de la constitution.

Pour rendre cette constitution plus stable, il est donc nécessaire de retenir dans les bornes les plus étroites les pouvoirs de la puissance exécutrice, et de donner à la nation et aux peuples la liberté la plus illimitée, relativement aux objets qui concernent le droit public.

Que le roi d'Angleterre ait plus de prérogatives que le roi de France : je ne vois là qu'une convenance beaucoup moins dangereuse. La nature, les moralités du peuple, l'union même du physique et du moral, veillent à la sûreté d'une constitution qui, tous les jours, se décompose peu-à-peu, et qui peut-être s'écroulera, si une révolution ne rétablit dans cette île la constitution naturelle des peuples libres.

En France, les élémens et notre caractère moins stable favorisent moins la liberté ; nous devons donner par notre droit public beaucoup plus de prérogatives aux peuples, afin que le pouvoir exécutif ait plus d'institutions à détruire, avant de revenir à son pouvoir absolu.

J'opine donc pour soustraire l'éducation de l'héritier

quelquefois à la cour ; mais il n'y mit plus les pieds dans la suite.

---

de la couronne au pouvoir exécutif, pour la rendre nationale, pour en donner le soin, comme celui de la régence, au choix de la nation. Tous les électeurs des départemens doivent nommer les officiers de l'éducation ; et l'assemblée nationale choisiroit entre les douze celui qui auroit obtenu le plus grand nombre des suffrages.

La constitution ne laisse pas, en général, assez d'influence à l'opinion générale pour le choix des hommes publics.

Que chaque portion de la France envoie à nos législateurs un député ; rien de plus juste. Il ne faut pas, comme en Angleterre, qu'il y ait en France un pouce de terre ni un épi de bled qui ne soit représenté.

Mais pour occuper les places où il s'agit d'un grand mérite, il me semble que le vœu de toute la France devroit être consulté.

Un général d'armée, un régent, le gouvernement d'un roi mineur, les instituteurs publics, les académiciens, si nous devons avoir des académies, les professeurs de droit public, civil et canonique, de philosophie et de médecine, devroient être nommés par le vœu public, par l'opinion générale des François. C'est alors que l'émulation, que l'amour de la gloire, que le vrai mérite seroient récompensés, et que tous les départemens contribueroient à la chose publique unanimement, et se réuniroient par de nouveaux liens

Il avoit été toute sa vie fort sujet à un tremblement : mais il augmenta si prodigieusement en 1725, que tout son corps étoit toujours en mouvement malgré lui.

Il a toujours été fort lié avec M. le maréchal de Villeroy. Il étoit, pour ainsi dire, le conseil de ce maréchal, allant le voir régulièrement deux fois par semaine, et le maréchal l'emmenoit malgré lui à Villeroy, quand il y alloit faire quelque séjour.

Il crut devoir conseiller au maréchal de Villeroy, après son retour de Lyon, de ne plus revenir à la cour, à moins que le roi ne le redemandât lui-même. M. le cardinal de Fleury lui avoit fait proposer d'y revenir,

---

pour récompenser le mérite. La France va devenir la patrie des hommes célèbres dans tous les genres, si la nation récompense elle-même les talens. Si, au contraire, la récompense, comme jadis, est du choix du pouvoir exécutif, il ne récompensera que ceux qui lui seront agréables. Toutes les places, les dignités, les emplois, n'étoient occupés, dans l'église sur-tout, que par des ineptes, des gens adroits, habiles sur-tout dans l'intrigue.

(*Note envoyée aux éditeurs, par M. Soulavie, au mois de janvier 1791*).

et ce fut M. Maréchal, premier chirurgien, qui fut chargé de cette négociation. Le maréchal de Villeroy demandoit qu'on lui payât tout ce qui lui étoit dû de ses appointemens, comme gouverneur de la personne du roi, et ce qu'il avoit en billets de banque, ce qui se montoit à 660 mille livres, et qu'à l'avenir les appointemens de gouverneur du roi lui fussent régulièrement payés; que son fils, le duc de Villeroy, fût fait maréchal de France, et que le marquis d'Alincourt fût fait duc et pair, en faisant revivre pour lui le duché de Beaupréau. M. le cardinal lui accordoit le payement de ses appointemens jusques à la nomination de M. le duc de Charost, et des billets de banque; mais il refusoit de faire payer ses appointemens depuis ce temps-là, attendu que c'étoit un double emploi. Il alléguoit, pour ne point faire le duc de Villeroy maréchal de France, que cette place ne pouvoit point lui manquer; que le roi ne faisoit point de promotion, et que ce n'étoit pas l'usage de faire à-la-fois le père et le fils maréchaux de France. Il lui fut exposé l'exemple du maréchal d'Estrées : mais M. de Villeroy répondit que c'étoit un cas si particulier, qu'il

ne pouvoit tirer à conséquence. M. le cardinal offrit de faire M. d'Alincourt duc à brevet, alléguant que son frère n'ayant point d'enfant, le duché de Villeroy le regardoit directement. Le maréchal de Villeroy paroissoit disposé à accepter ces propositions ; il crut même la chose faite : mais elle changea, et le roi n'ayant point redemandé M. le maréchal de Villeroy, il ne revint pas à la cour ; il resta à Paris, où il est mort avant M. l'abbé Vittement.

Cet abbé, quoique retiré de la cour, s'y étoit assuré beaucoup d'amis qui l'alloient voir. M. le marquis de Sommery, sous-gouverneur du roi, étoit de ce nombre, et il avoit demandé pour récompense de ses services le cordon de l'ordre du Saint-Esprit, que M. le cardinal lui fit espérer. Quand la pension fut accordée, il lui écrivit qu'il auroit bien voulu lui procurer la grace qu'il avoit desirée, mais qu'il n'y avoit point d'exemple d'une pareille récompense pour le sous-gouverneur du roi. Il fit part de sa peine à ce sujet à M. l'abbé Vittement, qui lui répondit que comme il alloit à la cour, s'il parloit à M. le cardinal, il pourroit lui dire qu'il auroit pu faire cet exemple pour

lui, puisque tous les jours il s'en faisoit de nouveaux ; que ce n'étoit point le chemin pour devenir premier ministre que d'être précepteur des princes ; que la chose n'étoit jamais arrivée que dans la personne du cardinal Dubois et dans la sienne, et qu'il ne croyoit pas qu'elle arrivât jamais ; M. de Sommery rendit tout cela à M. le cardinal, qui ne lui répondit rien.

Cet abbé, quoiqu'il ne fût pas content de M. le cardinal, avoit toujours entretenu une correspondance d'honnêteté avec lui : il lui écrivoit dans l'occasion, lui souhaitoit une bonne année ; et M. le cardinal lui faisoit régulièrement réponse. Mais le cardinal n'agit pas de même au sujet de la lettre qu'il reçut de lui au premier janvier 1730. Cet abbé le faisoit souvenir de l'âge qu'il avoit, et lui marquoit que comme il ne devoit pas espérer de vivre encore longtemps, malgré sa bonne santé, il devoit instruire le roi et le porter à gouverner par lui-même, parce qu'après sa mort il pourroit tomber entre les mains de gens qui n'auroient point les intentions aussi pures que lui ; et que si le roi restoit toujours éloigné du travail et gagnoit un âge avancé, il

seroit impossible de l'y faire revenir. Le cardinal étoit encore ministre douze ans après.

Ce que l'on a bien remarqué dans M. l'abbé Vittement, c'est qu'il étoit très-véridique et très-désintéressé; il avoit beaucoup de douceur dans l'esprit, quoiqu'il eût aussi une grande vanité. Tant qu'il a été à la cour, il ne s'est point départi du conseil que M. le Pelletier lui donna, quand il lui procura les moyens d'y venir; et il ne s'y est jamais mêlé d'autres affaires que de celles dont il étoit chargé. Il n'avoit qu'un seul défaut, qui étoit la foiblesse qu'il avoit pour ses domestiques, à l'égard sur-tout du fils du fontainier du roi, nommé *Etienne*, qui étoit entré jeune à son service, et qui étoit devenu à l'âge de 21 ans un grand libertin : il poussa l'insolence jusqu'à vouloir battre son maître, et on fut obligé, à dix heures du soir, d'envoyer chercher le maréchal de Villeroy, qui eut la bonté de venir chez les pères de la doctrine chrétienne, où logeoit l'abbé Vittement, pour empêcher les suites de tout ce vacarme; le bruit cessa par sa présence; et ce jeune homme, deux

jours après, s'engagea pour soldat dans le régiment de Boufflers.

Etienne avoit été débauché par le prince Emmanuel, frère du duc d'Elbœuf, qui logeoit dans le quartier, et qui venoit souvent se promener dans le jardin des pères de la doctrine chrétienne avec Deschauffours.

L'abbé Vittement avoit fait tout ce qu'il avoit pu pour le corriger ; il disoit que c'étoit une croix que le seigneur lui envoyoit : mais il n'a pu y réussir.

L'abbé Vittement a travaillé à plusieurs ouvrages qui n'ont point paru de son vivant, ils traitent :

1°. *De l'éducation d'un prince, avec un abrégé des actions les plus remarquables de tous les rois de France, sur-tout de Louis XIV.*

2°. *De la connoissance de toutes les vérités par les seules lumières de la raison.*

3°. *De l'interprétation du sens moral des poëtes, avec l'explication de la latinité cicéronique.*

Histoire des princes du sang de France, pendant le ministère de M. le duc de Bourbon.

MAISON D'ORLÉANS.

Après la mort du régent, madame la duchesse d'Orléans, son épouse, tâcha de se faire oublier, ne se mêlant d'aucune affaire d'une manière apparente, ni guère autrement; et se contentant de gouverner l'intérieur de sa famille le mieux qu'elle pouvoit.

La rivalité des maisons d'Orléans et Condé n'existoit pas moins. La première qui avoit vu la royauté, pour ainsi dire, dans sa maison, ne pouvoit souffrir de se voir au-dessous de celle de Condé, à cause de M. le duc, devenu premier ministre, comme il sera dit ci-après.

M. le duc d'Orléans, fils du régent, n'avoit pas des qualités propres pour relever l'éclat de sa maison; il s'étoit jeté dans le jansénisme, et se mêloit plutôt de querelles de moines que des objets qui doivent intéresser un prince du sang. M. le duc d'Or-

léans n'avoit pas cependant été toujours dévôt; son père, dans sa jeunesse, pour changer son naturel, avoit voulu lui donner l'amour des plaisirs, et chargea, pour son éducation de libertinage, plusieurs femmes connues pour être très-capables de lui donner d'autres impressions. La plus célèbre des demoiselles du palais-royal, que M. le régent lui lâcha pour ouvrir son esprit et attacher son cœur, fut la fameuse mademoiselle... Elle étoit belle, elle avoit beaucoup de délicatesse et d'esprit, et en a eu une fortune provenant sur-tout des billets de la banque de M. Law; elle en eut tant qu'elle voulut, quitta le théâtre, se fit un revenu considérable qu'elle a employé depuis à recevoir la bonne compagnie de la cour et de la ville : mais elle ne put jamais parvenir à ouvrir l'esprit, ni à donner aucune sorte d'intelligence au fils de M. le régent.

Ce qu'elle fit le mieux avec lui, ce fut de mettre au jour un enfant qu'il lui avoit fait; ce qui n'a pas empêché que cette demoiselle n'ait joui dans la suite de beaucoup de considération (1), quoiqu'elle conduisît

(1) Cette demoiselle, que M. de Maurepas traite un

en même-temps une affaire de cœur avec le M. de M......

---

peu cavalièrement, a été fort célèbre pendant tout le règne de Louis XV, par sa réserve et sa prudence : elle a réuni chez elle ce qu'il y a eu de plus délicat, de plus ingénieux de la ville et de la cour ; la réputation qui lui reste est entièrement à son avantage. Dans la suite des mémoires du maréchal de Richelieu, (*sous presse*) par M. Soulavie, on trouvera des articles très-détaillés sur les femmes célèbres des règnes de Louis XV et de Louis XVI. Les femmes ont beaucoup influé sur la formation d'un esprit public en France ; elles sont donc l'objet de l'histoire. Madame du Deffant, madame Tencin, madame du Boccage, madame Geoffrin, madame de la Ferté-Imbaut sa fille ; madame de Beauharnois, madame de Sillery, madame Helvétius, madame de Cheminot, mademoiselle Fel, les demoiselles Quinault, etc. etc. ont préparé ; j'ose le dire, plus ou moins immédiatement, un nouvel ordre de choses en France ; mais elles ont influé de différentes manières : les unes, par leurs ouvrages agréables ou profonds ; les autres, par les moralités de leur caractère ; celles-ci, en réunissant périodiquement les artistes et les philosophes ; celles-là, en associant toutes les classes de gens de lettres aux gens du monde, et formant des clubs nationaux, seuls établissemens véritablement libres, que le despotisme, qui ne respectoit rien dans sa jalousie inquiette, n'osa jamais attaquer.

M.

M. le duc d'Orléans a eu quelques autres aventures ; mais aucune n'a eté aussi con-

---

Dans ces clubs, présidés par le bon ton, souvent par les graces, toujours par la décence et la retenue, l'homme de lettres se voyoit à côté de l'homme de lettres, et l'écoutoit ; l'homme du monde observoit, interrogeoit et discutoit : on en sortoit avec plus de lumières, et souvent avec le dessein de devenir meilleur.

Les gens du monde, ceux de la cour sur-tout qui n'avoient aucun titre réel pour y être admis, ou qui étoient notés pour avoir des vices qui les en excluoient, jetoient des regards inquiets et fort jaloux sur ces assemblées. Sentant que leur grandeur factice ne pouvoit soutenir le parallèle du mérite et des lumières qui y régnoient, ils les appeloient *des bureaux d'esprit*, ignorant toute la profondeur de cette expression. C'est en effet dans ces *bureaux d'esprit* que se formoient les Duclos, les Diderot, les d'Alembert, les Encyclopédistes, et tous les hommes célèbres qui sont parvenus enfin à renverser l'ancien gouvernement, et qui ont préparé notre grande révolution, tantôt en échauffant, tantôt en éclairant les François.

Ces clubs féminins ont donc influé sur le caractère du dix-huitième siècle ; ils ont concouru à la formation d'un esprit public en France ; ils nous ont échauffés dans la décrépitude même du despotisme, lorsque tous les membres de l'ancien gouvernement étoient paralysés, et que cette grande monarchie touchoit à son

nue ni aussi digne de l'être que celle-là, et on en parloit encore dans le public quand il fut tombé dans la grande dévotion.

Mariage de M. le duc d'Orléans avec la princesse de Bade, qui est morte à Paris, le 8 août 1726.

Madame la duchesse d'Orléans, voulant marier son fils après la mort de M. le duc d'Orléans, jeta les yeux sur mademoiselle de Vermandois, quoiqu'elle n'aimât point madame la duchesse sa mère ; mais elle ne vouloit pas que son fils épousât mademoiselle de la Roche-sur-Yon à laquelle il étoit fort attaché. La proposition en fut faite à madame la duchesse, qui, ayant dans l'idée en ce temps de pouvoir marier mademoiselle de Vermandois avec le roi, offrit

---

anéantissement. Ces clubs sont donc l'objet de l'histoire, et les femmes qui ont présidé ces assemblées, ou qui ont attiré sur leurs ouvrages les regards des François, doivent être mises au rang des femmes illustres du dix-huitième siècle.

Note remise aux éditeurs par M. Soulavie, auteur des mémoires du maréchal de Richelieu.

à sa place mademoiselle de Sens. Madame la duchesse d'Orléans en fut si piquée, qu'elle envoya chercher sur-le-champ M. d'Argenson, chancelier de l'apanage de son fils, et elle chercha avec lui dans l'almanach la princesse qui pourroit lui convenir par rapport à l'âge. Ils y trouvèrent la princesse d'Armstad; et comme ils ne connoissoient ni l'un ni l'autre son caractère, madame la duchesse d'Orléans envoya sur les lieux M. de Cangés, qui avoit été valet-de-chambre de M. le duc d'Orléans, régent. Il fut à la cour du prince de Bade, comme un voyageur; il vit la princesse, et il en écrivit tout le bien qu'il y avoit à en dire. Alors, madame la duchesse d'Orléans fit partir M. d'Argenson pour en aller faire la demande solemnelle, ce qui lui fut bientôt accordé. Madame la duchesse de Villars-Brancas alla la recevoir à Strasbourg; et M. le duc d'Orléans fut à Châlons, où le mariage fut fait, le 19 juillet 1724.

Cette princesse avoit été élevée dans un couvent près de Vienne, avec la princesse Marie, depuis reine de France, et la princesse Sobieski, qui a épousé d'abord le vicomte de Turenne, et après sa mort, qui

arriva huit jours après son mariage, le prince de Bouillon son frère. La princesse Sobieski, en apprenant le mariage de M. le duc d'Orléans, dit qu'elle n'étoit pas fâchée de la fortune de la petite de Bade ; mais que pour celle de la reine, elle ne pouvoit la supporter, pendant qu'elle l'avoit mariée à un bourgeois sur le Quai-Malaquai. Elle s'étoit accoutumée aisément au rang qu'on lui donnoit dans ce couvent, au-dessus de toutes celles qui y étoient, parce qu'elle étoit la nièce de l'empereur ; elle disoit que le prince Eugène et le cardinal de Rohan l'avoient trompée, en lui promettant un prince pour époux, au lieu qu'ils ne lui avoient donné qu'un premier domestique du roi ; et elle ajoutoit que si sa grand-mère, la reine de Pologne, vivoit, elle les auroit tous dévisagés. Elle poussa sa mauvaise humeur si loin, qu'on lui fit entendre que si elle continuoit on la mettroit dans un château, où elle pourroit se fâcher toute seule ; ce qui fut cause qu'elle finit tous les discours qu'elle tenoit sur ce sujet, et qu'elle se détermina à venir saluer la reine, à quoi elle eut bien de la peine à se résoudre.

Madame la duchesse d'Orléans devint

grosse peu de temps après son mariage, et a donné à son mari un garçon et une fille, ce dernier enfant lui a coûté la vie. Sa belle-mère ne voulut pas qu'elle fît ses couches à Versailles, où elle étoit; et quoiqu'elle eût senti quelques douleurs pour accoucher, elle la fit partir pour se rendre à Paris. Ses douleurs augmentèrent à Sèves, où elle vouloit rester; mais les ordres que l'on avoit pour son voyage furent exécutés. Elle fut conduite au Palais-Royal, où elle accoucha le même jour, et mourut le 8 août 1726, trois jours après.

Cette princesse a été regrettée généralement de tout le monde, excepté de madame la duchesse d'Orléans, jalouse de l'amitié que son fils avoit pour elle.

Poésies satyriques enfantées pendant la rivalité des maisons d'Orléans et de Condé, sous le ministère de M. le duc de Bourbon.

L'animosité fut extrême entre les deux maisons, sous le ministère de M. le duc.

Elle alla au point qu'on laissa impunis des

libelles diffamatoires publiés contre la mémoire de M. le régent.

De ce nombre est la parodie de la dernière scène de Mithridate, où l'on représente le régent mourant d'une blessure qu'il a reçue dans une sédition.

Les interlocuteurs sont M. le duc, Law et le régent.

LAW.

Ah ! que vois-je, seigneur ? et quel sort est le vôtre ?

LE RÉGENT.

Cessez, et retenez vos larmes l'un et l'autre ;
Mon cœur de sa fureur et de tous ses forfaits
Veut d'autres sentimens que de tristes regrets.
Ma régence, plutôt digne d'être abhorrée,
Par des pleurs aujourd'hui doit-elle être honorée ?
J'ai désolé la France autant que je l'ai pu ;
La mort dans mes projets m'a seule interrompu.
Ennemi des François, et de leur opulence,
J'ai renversé les loix, j'ai détruit la finance ;
Et j'ose me flatter qu'entre les noms fameux
Dont Mézeray traça les portraits odieux,
Nul n'a plus fait de maux, ni plus terni sa gloire,
Ni de jours malheureux plus rempli notre histoire.
Le ciel n'a pas voulu, qu'achevant mon dessein,

Je versasse à mon roi un poison de ma main :
Mais au moins quelque chose en mourant me console ;
J'expire environné des rentiers que j'immole ;
Je tente avec succès un dernier attentat ,
Et mes derniers regards ont vu fuir le sénat.
Oui , ces seuls héritiers de la vertu gauloise ,
Exilés de Paris vont inonder Pontoise ;
Et du bien de l'Etat leurs talens envieux ,
De leur âpre vertu n'offensent plus mes yeux.
Au fils du Grand Condé je dois cette fortune :
Il épargne à ma mort leur présence importune.
Que ne puis-je payer ce service important
De tout ce que la banque a de plus éclatant !
Vous savez que Belle-Isle enferme ma richesse ;
Vous me restez aussi . . . souffrez que je vous laisse,
Cher Law , et tous ces vols que j'exigeois de vous ,
Pour ce prince mon cœur vous les demande tous.

LAW.

Vivez , seigneur , vivez pour voir , par mon systême ,
Triompher l'indigence , et pour régner vous-même ;
Vivez pour terrasser l'honneur et la vertu ,
Et pour empoisonner . . .

LE RÉGENT.

C'en est fait ! j'ai vécu :
Prince , songez à vous , gardez-vous de prétendre
Que du peuple François vous puissiez vous défendre ;
Bientôt ses fiers soutiens , contre vous irrités ,
Indiquant les Etats , fondront de tous côtés.

Ne perdez point le temps que vous laisse la fuite,
A rendre à mon tombeau des soins dont je vous quitte.
Le papier rétabli, les François ruinés,
Suffisent à ma cendre, et l'honorent assez.
Allez, emportez l'or.

M. LE DUC.

Moi, seigneur, que je fuie!
Que je laisse à Paris son prince encore en vie!
Que ce peuple ait ses loix, ses droits, ses magistrats,
Et n'éprouve bientôt......

LE RÉGENT.

Non, ne l'espérez pas.
Prince, le roi vivra; l'Etre éternel l'ordonne,
Le ciel et le sénat défendent sa personne.
Mais je vais éprouver le céleste courroux;
Les enfers vont s'ouvrir: Bourbon, approchez-vous;
Dans ces embrassemens, où la fureur préside,
Venez, et recevez l'ame d'un parricide.

LAW.

Ah! seigneur, il expire!

M. LE DUC.

Unissons nos douleurs,
Et portons loin d'ici notre or et nos fureurs.

Cette parodie, qui a paru en l'année 1726, est attribuée à l'abbé Macarty, irlandois

d'origine, et né à Vannes en Bretagne, homme de beaucoup d'esprit et qui écrit fort bien. On avoit cru d'abord qu'elle étoit de M. Vergier, ci-devant commissaire de la marine ; on avoit même ajouté que ces vers avoient été cause qu'il avoit été assassiné.

L'un et l'autre s'est trouvé faux. Vergier, quoique faisant de très-bons vers, n'en a jamais fait contre personne. On a vérifié qu'il avoit été assassiné par trois voleurs, qui, étant ensemble dans un cabaret, résolurent de tuer la première personne qu'ils trouveroient, et de la voler.

MAISON DE CONDÉ.

L'histoire de la maison de Condé offre quelques faits fort étranges, que je conserverai dans ces mémoires.

Je prendrai l'histoire un peu haut ; et je parlerai, avant d'arriver au temps présent, de la personne de M. le prince Henri-Jules de Bourbon, père de M. le duc Louis de Bourbon, et grand-père de M. le Duc, premier ministre, après la régence du duc d'Orléans.

M. Henri-Jules de Bourbon, chef de la maison de Condé, a été fort sujet aux vapeurs vingt ans avant sa mort. Elles lui attaquoient la tête de manière qu'il ne disoit que les choses les plus extravagantes.

Il s'imagina, dans le dernier voyage qu'il fit en Bourgogne, dont il étoit gouverneur, et où il se rendit pour présider les Etats, qu'il étoit devenu lièvre; et sur ce principe, il ne vouloit pas qu'on sonnât les cloches, parce qu'il disoit que le son l'obligeoit de se retirer dans le fond d'un bois.

Ses vapeurs n'étoient point continuelles dans le temps même qu'il en étoit attaqué, elles ne l'empêchoient point de s'occuper de choses sérieuses, sur-tout lorsqu'il étoit question de ses affaires d'intérêt.

Il crut une fois être devenu plante, et comme tel, il voulut se faire arroser. Après s'être mis dans le petit jardin de l'hôtel Condé, il chargea de cette commission un de ses pages, nommé M. de Plainville, qui n'en voulut rien faire, et laissa les deux arrosoirs qu'il avoit remplis d'eau, et s'en alla, en fuyant, se cacher dans l'hôtel. M. le prince en fut dans une colère épouvantable contre lui, et cette idée lui étant

passée comme une autre, il oublia le tour que ce page lui avoit joué.

Elle fit place à une autre qui fut de se croire mort ; il dit alors qu'il n'avoit plus besoin de nourriture. On fut fort embarrassé pour l'en faire revenir ; et si on n'avoit pas trouvé le moyen de le faire manger, il seroit effectivement mort de faim : voici comment on s'y prit.

Girard, l'un de ses valets-de-chambre, qui depuis a laissé un fils qui est devenu secrétaire de M. le duc, à qui ce prince a donné la charge de secrétaire ordinaire de la reine, et ensuite celle de secrétaire de la province de Bourgogne, vacante par la mort de M. de Millin ; ce Girard, dis-je, et Richard, son autre valet-de-chambre, s'imaginèrent de lui faire prendre de la nourriture. Ils se couvrirent pour cela l'un et l'autre de draps, et entrèrent dans sa chambre, l'un sous le nom du feu maréchal Luxembourg, et l'autre sous celui de son grand-père. Après une conversation qui roula sur le nouveau pays des morts qu'il étoit venu habiter avec eux, ils le prièrent à dîner chez le maréchal de Turenne, où ils lui dirent qu'ils devoient aller. Il fut surpris de

la proposition, et leur dit qu'il ne croyoit point qu'on mangeât chez les morts ; mais l'ayant assuré du contraire, il les suivit dans un souterrain de l'hôtel de Condé, où il trouva un autre de ses gens vêtu de même, qui faisoit le personnage du maréchal de Turenne ; ils se mirent tous ensemble à table, et mangèrent fort bien, servis par des domestiques aussi vêtus de draps blancs. Tant que cette idée a continué, il a toujours mangé dans ce souterrain ; on lui faisoit donner des repas par tous les grands seigneurs de sa connoissance qui étoient morts.

Il s'imaginoit fort souvent devenir chauve-souris ; et il avoit fait lambrisser et plafonner à Chantilly un cabinet de grosse toile, où il alloit se retirer quand il avoit cette idée, craignant que s'il restoit dans sa chambre, il ne se donnât des coups de tête contre le plancher et les murailles.

Il dépérissoit tous les jours, et on voyoit bien qu'il ne pouvoit pas vivre long-temps : madame la princesse, qui étoit fort sage et fort dévote, lui fit parler par M. de la Chetardie, curé de St. Sulpice, pour le confesser ; elle lui en fit parler aussi par ma-

demoiselle de Maulevrier de Langeron, qui étoit sa fille d'honneur, et qui avoit un grand crédit sur l'esprit de M. le prince : mais il ne voulut point en entendre parler; et cependant les discours qu'on lui avoit tenus à ce sujet firent une grande impression sur lui. Il dit sur les cinq heures du soir, et en hiver, à l'un de ses valets-de-chambre de lui envoyer chercher un fiacre pour sortir. On eut beau lui représenter qu'il avoit des équipages, il ne voulut point s'en servir; on fut obligé de faire venir un fiacre, dans lequel il se mit fort mal habillé, et n'ayant qu'un gros surtout; il défendit à ses gens de le suivre, sur-tout à Cheron, qui lui étoit fort attaché, qui ne le quittoit jamais, et qui depuis est devenu premier valet-de-chambre de M. le duc, et contrôleur-général de la maison de la reine. Madame la princesse, qui avoit été avertie de ce qu'il vouloit faire, chargea deux ou trois valets de pied de suivre le carrosse; mais ils l'eurent bientôt perdu de vue par la vîtesse avec laquelle M. le prince ordonnoit au cocher d'aller. Il se fit d'abord mener à la Bastille, où il n'entra point, ensuite au Temple, et de là aux pères de l'Oratoire, où il demanda

le père de la Tour, général de cette congrégation. Le frère, qui le vit si mal habillé, lui dit qu'il étoit trop tard pour parler au père la Tour; et sur ce qu'il insista, il lui dit que ce père étoit avec un évêque; que quand il sortiroit, il lui demanderoit s'il vouloit bien lui parler. Ce prince ne se rebuta point, il attendit patiemment, malgré le grand froid, pendant l'espace d'une heure, dans la salle où le frère l'avoit mis. L'évêque sortit au bout de ce temps, et le père la Tour, bien surpris de voir M. le prince, lui fit des excuses. Ils se mirent l'un et l'autre auprès du feu; leur conversation dura jusqu'à près d'onze heures du soir, qu'il retourna à l'hôtel de Condé, où il trouva tout le monde consterné sur son absence; il se fit servir à souper, la fièvre le prit la même nuit, et ne l'a point quitté jusques à sa mort. Le père de la Tour étoit souvent auprès de lui pendant sa maladie; il a reçu tous ses sacremens, qui lui furent apportés par le curé de Saint-Sulpice; et comme il sentoit sa fin approcher, il demanda à ses valets-de-chambre de lui apporter deux grands bâtons. On ne savoit ce qu'il en vouloit faire, et on n'osoit les lui

donner ; il les fit mettre sur les deux côtés de son lit, fit appeler madame la princesse sa femme, mademoiselle de Langeron, qu'on avertit des deux bâtons qu'il avoit dans son lit. Lorsqu'il les apperçut, il leur dit que vu la manière dont il les avoit traitées pendant sa vie, il méritoit une punition ; il montra les deux bâtons et leur demanda de le faire expirer sous les coups qu'elles lui en donneroient l'une et l'autre : elles le rassurèrent le plus qu'elles purent sur sa situation, qui devenant plus mauvaise d'un moment à l'autre, le fit mourir quelques heures après.

Madame la princesse avoit eu bien à souffrir de toutes ses fantaisies et de ses jalousies mal fondées : elle auroit souffert bien davantage, sans mademoiselle de Langeron, qui avoit pris avec M. le prince un air d'autorité qui lui imposoit.

Il avoit eu cinq enfans de madame, le premier fut un garçon, et il eut quatre filles.

Le garçon prit après sa mort le nom de M. le duc. Il a épousé mademoiselle de Nantes, fille naturelle du roi Louis XIV et de madame de Montespan.

L'aînée des filles a été mariée à M. le prince de Conty, Louis-Auguste.

La seconde à M. le duc du Maine. .

La troisième mourut fille et ne pouvoit être mariee : la nature l'avoit laissée imperforée ; et vainement lui avoit-on fait des remèdes à l'âge de dix-huit ans, pour la rendre fille comme les autres. On avoit néanmoins résolu de la marier avec M. le duc de Mantoue ; mais dans le temps qu'on lui faisoit des remèdes, la rougeolle la prit, et elle fut enterrée aux carmelites de la rue St-Jacques : c'étoit une belle et bien agréable princesse, quoique petite.

La quatrième a été madame la duchesse de Vendôme, qui s'est mariée après la mort de son père, et qui est morte d'apoplexie ; elle avoit fait un mariage secret avec son écuyer, lorsqu'elle fut devenue veuve.

De M. le duc de Bourbon, père de M. le duc, premier ministre.

M. le duc, père de M. le duc, premier ministre, n'a point été attaqué pendant sa vie, qui n'a point été longue, des vapeurs noires de M. son père.

C'étoit

C'étoit un prince qui avoit peu de bonnes qualités, d'une fierté insupportable, et d'une figure contrefaite.

Sa femme avoit fait cette chanson sur lui, qu'elle lui a chantée plusieurs fois, sur l'air: *de tous les capucins.*

Cocu par un grand capitaine,
Gendre d'une samaritaine,
Prince, grace à la faculté,
Petit-fils d'une gourgandine;
D'où tire-tu tant de fierté?
Seroit-ce de ta bonne mine?

M. le prince Conty étoit *ce grand capitaine*, madame de Montespan étoit la samaritaine.

Quant à la *faculté* dont il est parlé dans le troisième vers, il faut savoir que la trisayeule, qui étoit la Trémouille, accoucha treize mois après la mort de son mari. La faculté décida que le chagrin et la douleur avoient pu retarder l'accouchement du fils qu'elle eut, et qu'on peut bien croire sans jugement téméraire n'être pas de son mari; mais il étoit de bonne maison, étant fils de Henri IV. Son petit-fils a été un grand homme, et ce fut l'intérêt que ce prince y prenoit

qui le fit déclarer légitime, contre toutes les loix et les règles.

Il étoit débauché avec les femmes, et il avoit toujours bu beaucoup de vin. Il prenoit, pour s'exciter au plaisir, une liqueur qu'un empyrique lui avoit faite, où il entroit des mouches cantarides.

La dernière maîtresse publique qu'il a eue a été madame de Mussy, femme d'un conseiller au parlement de Dijon. Il avoit connu cette dame en Bourgogne, et il la fit venir à Paris, où il lui établit une bonne maison. Son mari voulut se fâcher; mais il fut obligé de faire de nécessité vertu, comme beaucoup d'autres. Cette dame, fort coquette, étoit bien avec madame de Bois-Landry, veuve du frère de M. le président d'Aligre, et qui avoit pour amant M. de Chevelly, lieutenant aux gardes. M. le comte d'Albert venoit chez cette dame, et M. de Mussy l'y ayant vu, prit du goût pour lui, et satisfit bientôt ce goût. M. le duc en fut averti, et fut faire chez elle ce qu'on peut appeler tapage, cassant les porcelaines et les miroirs, et la menaçant *de lui couper la robe sur le cul.* Elle ne s'en émut pas davantage; elle lui dit d'un grand sang-froid qu'elle n'étoit

point sa femme, qu'il n'avoit rien à lui dire ni à lui reprocher, qu'elle avoit du goût pour M. le comte d'Albert, qui étoit bien plus aimable que lui, et que pour en juger lui-même, il n'avoit qu'à se regarder avec lui dans un miroir.

Ce prince, piqué de ce discours, abandonna la dame, lui ôta tout ce qu'il put, même quelques diamans qu'il avoit envoyés chez des jouailliers pour remonter, et qu'il se fit remettre; mais alors on avoit chanté dans le public les amours de madame de Mussy avec M. le comte d'Albert, sur l'air: *ne m'entendez-vous pas.*

Pour la centième fois,
La Mussy peu cruelle,
Quitte un prince fidèle,
Pour faire un nouveau choix,
Pour la centième fois.

Pour la centième fois,
La Bois-Landry commode
A redit : c'est la mode
D'en couler au grivois,
Pour la centième fois.

Dès la première fois
Qu'Albert lorgna la belle,
Il lui dit à l'oreille :
Je serai dans un mois,
A la centième fois.

Madame de Bois-Landry épousa dans la suite Chevelly, auquel elle acheta une compagnie aux gardes.

M. le duc tomba malade après cette brouillerie. Comme il étoit épuisé de débauche, ou le mit au lait pour toute nourriture, aussi-bien que M. le prince de Conti et M. le duc de Coislin, qui étoient dans le même cas que lui. Mais ce prince se lassa bientôt de ce régime, recommença à voir des femmes, s'attacha à madame de Rupelmonde, passa bientôt à madame Locmaria, qu'il quitta pour madame de*** fille de madame de la Ravois. Il avoit en même-temps de petites filles en chambre et autres, comme la petite la Coste, fille d'un tapissier de la rue des Fossés-monsieur-le-prince, continuant à s'épuiser avec les femmes, ce qui a été suivi d'une première attaque d'apoplexie à Chantilly, six mois avant que de

mourir, et ce qui ne le rendit pas plus sage.

Les discours de Royer, son chirurgien de confiance, ne firent même aucun effet sur lui ; il eut beau lui dire que s'il continuoit il périroit bientôt, il ne changea point de vie. Ce chirurgien le voyant dépérir absolument, lui dit enfin, huit à dix jours avant sa mort, qu'il falloit faire des remèdes, et cesser absolument de voir des femmes ou mourir. Le prince lui dit qu'il feroit pendant le carême tout ce qu'il voudroit; mais qu'il falloit laisser passer le carnaval. Royer répliqua que la maladie n'auroit pas la même indulgence que lui, et qu'il souhaitoit qu'elle lui donnât ce temps-là ; il ne se trompoit point. Le lundi gras de l'année 1710, il tomba en apoplexie dans son carosse, après être sorti de chez des dames qui logeoient sur le quai des Théatins. En passant par le pont-neuf, il voulut aller faire une visite à M. le duc de Coislin, qui se mouroit comme lui, et n'eut que la force de tirer le cordon. Le carosse s'arrêta ; Fribourg, son valet-de-pied de confiance, seul avec lui, descendit, et trouva des yeux égarés et sans connoissance; il remonta pour le

relever, et fit retourner le carosse, pour aller à l'hôtel Condé. Le prince, qui n'avoit point parlé pendant tout le chemin, dit à ce domestique de le faire monter par le petit escalier, afin que madame la duchesse ne l'entendît point; et depuis ce temps-là il n'a plus parlé.

Il ne trouva aucun domestique dans sa chambre; et comme on y heurtoit bien fort à la porte, madame la duchesse envoya madame Grout, une de ses femmes-de-chambre, pour savoir ce que c'étoit: elle trouva M. le duc sans connoissance, et fit un grand cri; madame la duchesse courut sur-le-champ pour savoir ce que c'étoit, et vit le même spectacle.

On mit ce prince dans son lit à neuf heures du soir; on fit en vain des remèdes: il mourut à deux heures après minuit.

Madame la duchesse, aussi-bien que ses enfans, étoient masqués quand ils arrivèrent, se préparant pour aller au bal et à la noce de M. le duc de Louvigni, qui se faisoit chez M. le duc d'Humières, dont il épousoit la fille.

M. le duc a eu de madame la duchesse trois garçons et six filles.

L'aînée est une fille qui est bossue : elle s'est faite religieuse à l'abbaye de Saint-Antoine.

La seconde est madame la princesse de Conti, troisième douairière.

La troisième, mademoiselle de Charolois.

Le quatrième, M. le duc, depuis premier ministre.

La cinquième, mademoiselle de Clermont.

Le sixième, M. le comte de Charolois.

La septième, mademoiselle de Sens.

Le huitième, M. le comte de Clermont,

Et la neuvième, mademoiselle de Vermandois.

De M. le duc, prince de Condé, et depuis premier ministre, après la régence du duc d'Orléans.

Comme on ne s'attendoit point à cette mort si précipitée, feu M. le duc n'avoit point demandé au roi la survivance de ses charges et gouvernemens pour son fils ; mais madame la duchesse partit, aussi-tôt que son mari fut mort, pour Versailles, avec madame la princesse de Conti, première douairière, et son fils, pour demander les charges

et gouvernemens de Bourgogne au roi Louis XIV.

Elles le virent le matin à son petit lever, où monseigneur fut avec elles. Elles obtinrent toutes les charges qu'elles demandoient.

Ce fut monseigneur qui détermina le roi. Elles craignoient fort que la charge de grand maître, par exemple, ne fût donnée à M. le duc du Maine, à cause des prédilections et du goût que le roi avoit pour lui. Ainsi, M. le duc se trouva, à l'âge de quatorze ans, revêtu de toutes les charges de son père, l'aîné de sa maison, et maître de sa personne.

Il avoit pour gouverneur, en ce temps, M. le marquis de Lussan, chevalier des ordres; et pour précepteur, M. l'abbé Mongin, à qui M. le duc, devenu premier ministre, a donné l'évêché de Bazas.

Il étoit obligé d'étudier, bon gré et malgré lui, du vivant de son père, qui le traitoit fort durement; mais depuis sa mort il quitta entièrement l'étude pour s'occuper de ses plaisirs.

Il s'étoit lié d'une amitié trop particulière avec le marquis de Gesvres, qui fut rendue

publique à l'armée, où ce prince le fit venir coucher jusques dans sa tente.

Le roi, qui en fut informé, ordonna au maréchal de Villars de faire ôter le lit de M. de Gesvres de la tente de M. le duc, et de les camper le plus loin qu'il pourroit l'un de l'autre.

Cela n'empêcha point qu'ils ne continuassent la même vie ensemble. On lui donna cependant une femme à seize ans pour l'occuper; et madame la princesse de Conti, première douairière, détermina ce mariage avec la fille de M. le prince de Conti, qui venoit de mourir, et qui la lui avoit fort recommandée. Il lui tint à ce sujet un discours fort pathétique à sa mort, en lui disant qu'il avoit toujours compté sur elle, et qu'il lui en demandoit une marque par rapport à sa fille aînée, que sa femme ne pouvoit souffrir, qu'elle connoissoit son caractère, qu'elle étoit sujette aux mêmes vapeurs que son père, et que c'étoit exposer cette princesse à des tourmens qui ne finiroient point en la laissant entre ses mains.

Madame la princesse de Conti l'assura qu'elle employeroit tout son crédit, tant auprès du roi qu'auprès de monseigneur,

pour rendre sa fille heureuse, et qu'elle mettroit tout en usage pour la faire épouser à M. le duc.

Ce prince fut très satisfait d'une telle promesse, et la chargea de dire à monseigneur, que quoiqu'il pût croire qu'il n'eut point d'amitié pour lui, ayant été à l'opéra à Paris le jour qu'il reçut ses sacremens, il ne laissoit pas de lui recommander sa fille, et qu'il espéroit de son bon cœur qu'il y auroit égard, étant persuadé que cette démarche ne venoit point de lui, mais de madame la duchesse de Bourgogne, qui n'avoit d'autres raisons de sa haine que parce qu'il avoit l'amitié de tout le public.

Madame la princesse de Conti proposa la fille de M. le prince de Conti pour M. le duc, fit agir monseigneur, et la chose fut conclue et exécutée malgré madame la princesse sa grand-mère, qui le vouloit marier à une princesse d'Allemagne.

Ce mariage ne l'empêcha point de mener la même conduite avec tous les jeunes gens de la cour; sa femme, qui étoit aimable étant fille, devint mal-faite et bossue.

M. le duc fut blessé à la chasse en 1713, par M. le duc de Berry; il en perdit l'œil



gauche, après avoir été deux mois sans sortir par rapport à cet accident ; il vit peu de monde pendant sa maladie : mais le marquis de Gesvres fut toujours sa fidelle compagnie, venant le matin à l'hôtel de Condé à dix heures, et s'en retournant à deux heures après-minuit. Après qu'il fut guéri, on lui mit en tête qu'il devoit avoir une maîtresse pour se réconcilier avec le public. M. le marquis de Nesl... qui étoit de sa cour, et qui avoit le même goût que lui, fit tout ce qu'il falloit pour l'attacher à sa femme. Il poussoit la chose au point qu'il alloit avertir sa femme de la couleur du ruban que M. le duc avoit à son épée, afin qu'elle portât ce jour-là des rubans de pareille couleur. Enfin, madame de Nesl... devint pour ainsi dire la maîtresse de M. le duc, malgré lui ; et c'est elle qui lui a donné le premier goût pour le sexe.

La mort de Louis XIV donna les moyens au prince de satisfaire sa haine contre M. le duc du Maine ; il la tenoit de son père qui la lui avoit inspirée. L'amitié extraordinaire que Louis XIV avoit pour M. le duc du Maine avoit alors indisposé avec raison

la plus grande partie de la cour contre lui, à cause des différentes charges qu'il possédoit, et dont le roi avoit donné la survivance à ses enfans.

Les femmes n'étoient pas plus contentes de madame la duchesse du Maine ; elles étoient toutes jalouses d'elle, à cause de la grande dépense qu'elle faisoit à Sceaux, et de la cour splendide qu'elle y tenoit. C'est dans cette circonstance que M. le duc entreprit de faire ôter à M. le duc du Maine la qualité de prince du sang, que le roi lui avoit accordée, aussi-bien qu'à M. le comte de Toulouse, par sa déclaration enregistrée dans tous les parlemens du royaume sans opposition.

Si le président de Novion avoit vécu du temps de cet enregistrement, il auroit été fort surpris. Ce magistrat, fatigué de voir présenter au parlement tant de lettres de duc et de pair, le feu roi Louis XIV en ayant fait beaucoup, disoit que le roi étoit le maître de faire des ducs tant qu'il voudroit; mais que pour des princes, il falloit qu'il les fît avec la reine. On ne croyoit pas en ce temps-là qu'on pût faire des princes avec les droits

successifs à la couronne, moyennant une feuille de parchemin, signée du roi et du ministre d'Etat.

Il y a eu beaucoup d'écrits publiés de part et d'autre, pour et contre ces légitimations. Madame la duchesse prit le parti de son fils, et disoit hautement qu'elle vouloit bien être déclarée fille de madame de Montespan.

Cette affaire fut enfin décidée dans le lit de justice qui se tint aux Tuileries en 1718. M. le duc du Maine et M. le comte de Toulouse furent réduits à la qualité de princes légitimés : l'intendance de l'éducation du roi fut ôtée au premier, et donnée à M. le duc. On conserva dans ce même lit de justice les honneurs de prince du sang à M. le comte de Toulouse.

Madame de Nesl*** ne se contentoit pas de M. le duc ; elle voyoit plusieurs autres personnes d'une manière si publique, que tout le monde en parloit, et M. le duc en étoit fort dégoûté, lorsqu'une aventure qu'il eut avec une femme, au bal de l'opéra, la lui fit abandonner entièrement.

Il trouva à ce bal deux dames masquées qui se mirent à l'agacer : il reconnut que

l'une étoit madame d'Aussy, et ne put point obtenir de l'autre, qui étoit avec elle, de savoir son nom ni de se démasquer, quoiqu'il marquât une grande envie d'être satisfait sur ce sujet.

Alors ces deux dames, qui étoient fort habiles dans le métier de la galanterie, augmentèrent tant qu'elles purent sa curiosité, et lui promirent enfin qu'au premier bal, celle qu'il vouloit connoître se démasqueroit.

M. le duc crut pouvoir en avoir connoissance plutôt, et mit dès le lendemain des gens en campagne pour savoir qui étoit la dame qui étoit venue au bal avec madame d'Aussy; il ne put l'apprendre d'aucune manière; mais il se trouva, aussi-bien que les deux dames, au bal indiqué; elles recommencèrent par piquer sa curiosité, et enfin, après toutes les minauderies qu'une femme coquette sait faire en pareille occasion, madame la marquise de Prie, qui étoit l'autre inconnue, se fit connoître.

Ce prince la trouva fort jolie; elle étoit aussi véritablement très-aimable en ce temps-là, et tenoit des discours très-séduisans. Elle venoit d'arriver de Turin, où son mari

étoit ambassadeur, et elle apportoit de l'Italie toutes les coquetteries des femmes de ce pays là. Ses liaisons avec M. le duc furent bientôt stables; il abandonna madame de Nesl..., et elle prit sa place.

Le marquis son mari, qui revint quelque-temps après de son ambassade, fut charmé des marques d'amitié que M. le duc lui donnoit; il ne pouvoit se taire sur ce sujet, disant en public et par-tout, que c'étoit le meilleur prince qu'il eût vu, qu'il venoit familièrement chez lui manger sa soupe, coucher chez lui, et qu'il avoit pour lui une amitié extraordinaire, et dont il lui donnoit des marques dans toutes les occasions.

Madame de Prie, qui avoit de l'esprit, gouvernoit despotiquement M. le duc, sans même qu'il s'en apperçût; elle mit dans la tête de ce prince de se mêler d'affaires.

M. le duc d'Orléans, régent, vit bien d'où venoit un pareil changement de conduite dans M. le duc; il dit en ce temps qu'il auroit bien mieux valu que ce prince n'eût point quitté madame de Nesl... au lieu de s'attacher à une femme aussi intriguante que celle-ci. Madame de Prie redoubla de soins

et de caresses pour M. le duc ; ces discours ne l'empêchèrent pas de continuer de vivre avec lui, et de faire tout ce qu'il falloit pour faire valoir son amant, et trouver par-là le moyen de s'enrichir. M. le duc n'avoit point alors consommé le mariage avec sa femme, qui ne s'en cachoit point ; elle aimoit fort la table, buvoit beaucoup de liqueurs, et s'échauffoit le sang, de manière qu'elle ne put revenir de la petite vérole qui la prit, et dont elle mourut le 21 mars 1720, âgée de 31 ans.

On prétend qu'elle avoit eu de la foiblesse pour M. le marquis du Cheyla, fils de la présidente d'Ons-en-Bray, et colonel du régiment de Conty : on disoit qu'elle avoit fait une grande conversion, cet homme n'ayant jamais aimé les femmes, et étant d'un goût tout différent.

Madame de Prie acquéroit tous les jours de nouveaux biens; et jugeant que M. le duc d'Orléans, à la conduite qu'il tenoit, ne pouvoit pas vivre long-temps, elle dit à M. le duc qu'il devoit s'instruire des affaires d'Etat, afin de pouvoir lui succéder dans la place de premier ministre ; et elle le lia pour cela avec les fameux frères Paris.

M.

M. le Duc, prince de Condé, fait premier ministre.

La mort de M. le duc d'Orléans étant arrivée, ce prince, qui en fût averti sur-le-champ par madame de Prie, monte chez le roi, et lui demande la place de premier ministre.

Sa Majesté ne lui répondit rien jusqu'à l'arrivée, un moment après, de M. de Fleury, évêque de Fréjus, lequel ayant fait un signe d'approbation, le roi accorda à M. le duc sa demande sur-le-champ; et les provisions en furent données dans le moment même par M. le marquis de la Vrillière, qui les signa en l'absence de M. le comte de Maurepas; il fit prêter ensuite le serment à M. le duc entre les mains du roi; et toutes ces différentes opérations furent faites en deux heures de temps. Madame la duchesse d'Orléans ne se trouva point à Versailles dans ce temps-là, étant allée à l'Etoile, et M. le duc de Chartres apprit la mort de son père à l'opéra, où il étoit avec le marquis de Bezons.

Madame de Prie se vit par-là au comble

de la fortune ; elle ne s'oublia point, ni pour l'argent, ni pour les richesses ; elle eut beaucoup d'envieux ; et on chercha tous les moyens possibles d'en dégoûter M. le duc. Ce prince savoit bien que cette dame ne lui étoit point fidelle ; mais il ne s'en embarrassoit point, il l'aimoit, et il la voyoit toujours également. M. de Livry, son piqueur, n'en étoit pas moins le bien-venu auprès de lui. Il lui a donné le cordon-bleu, aux instances de madame de Prie.

M. le duc de Gesvres, qui auroit bien voulu reprendre auprès de M. le duc la même place qu'il avoit autrefois, crut qu'un des moyens d'y parvenir étoit de lui faire voir l'infidélité de sa maîtresse. Il l'avertit pour cela d'un rendez-vous qu'elle avoit chez elle avec M. le duc de Luxembourg, et lui dit que s'il vouloit y aller avec lui, il les trouveroit couchés ensemble. M. le duc ne voulut point d'abord être témoin d'un fait qui l'intéressoit fort peu : cependant il s'y détermina à force de persécutions ; il observa tout ce qu'on lui avoit dit : mais cette aventure ne le brouilla point avec madame

de Prie, qui avoit toujours le même ascendant sur son esprit.

Quand M. le duc fut exilé à Chantilly, en 1726, madame de Prie le suivit d'abord dans cette maison et y demeura un moment, et revint continuer son service auprès de la reine en qualité de dame du palais. Elle n'y resta pas long-temps, et fut exilée vingt-quatre heures après son retour, dans une terre qu'elle avoit auprès d'Alençon.

Sur ces entrefaites, M. le duc aimoit encore madame la comtesse d'Egmont, fille de madame la duchesse de Duras, qui fut sa maîtresse déclarée après la mort de madame de Prie.

Afin qu'on ne pût la supplanter, elle remit la place de dame du palais de la reine; et par ce moyen, elle le suivit dans tous les endroits où il alla, jusqu'à ce que ce prince eût la permission de revenir à la cour, en 1729.

Madame la duchesse, qui n'avoit pu déterminer son fils à se marier du temps de madame de Prie, y est parvenue sous le règne de madame d'Egmont; et elle lui a fait épouser en 1729 la princesse de Hess-Rhein-

fels, sœur de la reine de Sardaigne, et petite nièce de feu Madame.

Ce prince resta fort long-temps sans consommer son mariage. Sa femme, dont il est fort jaloux, et qui est fort aimable, ne s'en cachoit point, irritée qu'il continuât à vivre avec madame la comtesse d'Egmont.

C'est pendant ce mariage avec cette princesse allemande, qu'est né M. le prince de Condé actuel, laissé en bas âge aux soins de M. le comte de Charolois son oncle, qui s'est bien comporté dans cette éducation, et dans le maniement sur-tout de ses finances, comme nous le verrons en son temps.

MAISON DE CONTY.

Anecdotes sur M. et madame la princesse de Conty, jusqu'en 1731.

Louise-Elisabeth de Condé fut accordée à Louis-Armand de Bourbon, prince de Conty, pour lequel elle n'avoit nulle inclination.

C'étoit un prince fort contrefait, étant

bossu des deux côtés, devant et derrière, et fort débauché. Elle vécut cependant assez bien avec lui pendant les premières années de son mariage ; mais l'intrigue qu'elle eut avec M. le marquis de Clermont, premier gentilhomme de son mari, ayant été connue du mari, il en fit un très-grand bruit dans le public, il ôta au marquis sa place, qu'il donna à M. le marquis de Richelieu, et fit rire à ses dépens tout le monde.

Bientôt il en succéda d'autres à celui-là. Le marquis de La Fare, capitaine des gardes de M. le duc d'Orléans, auquel cette princesse donna le nom de son *poupart*, fut du nombre.

Elle le quitta pour le prince de Soubise ; et M. de La Fare, pour s'en venger, s'attacha à madame de Soubise, avec laquelle il est resté lié jusqu'à sa mort, arrivée en 1724.

Le prince de Soubise ne fut pas long-temps sur les rangs ; il eut pour successeur M. le marquis de Richelieu.

Quoique le prince de Conty fût fort jaloux, et qu'il fût informé de la conduite de sa femme, elle n'a pas laissé de continuer toutes ses intrigues. Il se passoit cependant quelques scènes entr'eux ; mais comme elle

avoit beaucoup d'esprit, et qu'elle prenoit toujours bien ses mesures, la raison se trouvoit toujours de son côté. Le public prenoit son parti, et la plaignoit beaucoup.

Elle avoit fait instruire un de ses chiens, qui couchoit dans son lit, et en défendoit les approches; et elle s'avisa une nuit de faire du bruit dans sa chambre, afin de faire croire à M. le prince de Conty, qui couchoit dans l'appartement au-dessus, qu'il y avoit quelqu'un de couché avec elle.

Ce prince jaloux, qui se l'imagina en effet, prit son épée, et fit ouvrir les portes de la chambre de sa femme, qui fit semblant de se réveiller, et lui demanda ce qu'il vouloit. Ce prince, au lieu de lui répondre, se mit à chercher par-tout, se baissa pour regarder sous le lit; et ne trouvant personne, madame son épouse lui lâcha son chien, qui le mordit jusqu'au sang. Ce prince vouloit tuer sur-le-champ cet animal dangereux; madame la princesse de Conty lui sauva la vie, en disant qu'elle l'avoit fait instruire de cette manière pour défendre les approches de son lit; et ajouta à son mari, que c'étoit à tort qu'il avoit

des soupçons sur sa conduite, parce que la morsure du chien même lui prouvoit sa fidélité et sa sagesse.

Cette aventure, qui fit grand bruit à Paris, couvrit de ridicule le prince de Conty; et sa femme, disant qu'elle ne pouvoit plus vivre avec lui, et qu'elle ne vouloit pas s'exposer à gagner une seconde fois des maladies, se retira dans un couvent appelé *Port-Royal.*

Quoique ce prince fût très-débauché, il aimoit fort sa femme; pour la r'avoir, il fit ce qu'il put auprès de M. le duc d'Orléans, régent, qui ne l'obligea point de retourner avec lui. Il agit dans le même esprit auprès de M. le duc, lorsqu'il devint premier ministre; mais il ne voulut point forcer sa sœur.

La conjoncture du mariage du roi avec la princesse Marie opéra leur raccommodement, par l'espérance que madame la princesse de Conty avoit d'être faite surintendante de la reine; elle fut déchue dans ses espérances : madame de Prie ayant pris des arrangemens avec M. le duc pour faire donner cette place à mademoiselle de Clermont, afin de faire de la peine à ma-

demoiselle de Charolois, sa sœur aînée, qui croyoit la devoir avoir par préférence.

Pendant le séjour que madame la princesse de Conty fit à Port-Royal, elle mena la même conduite; M. le marquis de Richelieu fut toujours son amant; ils se voyoient néanmoins avec une grande précaution; et M. le comte de Panat étoit dans toute cette affaire le complaisant et l'entremetteur.

Madame la princesse de Conty, revenant dans la suite chez son mari, vécut de même; ce prince est mort dans la débauche avec les femmes, le 4 mai 1727, âgé de trente-deux ans, laissant un fils qui a fait beaucoup parler de lui pendant tout le règne de Louis XV.

Les soupçons et les jalousies de M. le prince de Conty, soupçons dont nous venons de parler, ont été justifiés après sa mort par la manière dont cette princesse a vécu si publiquement avec M. le marquis de Richelieu. C'est elle qui l'a aidé dans l'avancement de sa maison

Aventures de M. le prince de Conty, fils du précédent, avec M. le duc de Melun, et de M. le duc de Melun avec mademoiselle de Clermont, princesse du sang.

M. le prince de Conty, qui alloit à l'académie de Dugat, donna un coup de baguette sur les jambes de M. le prince d'Epinay, qui ne prit point la chose en riant : il lui dit qu'il lui avoit fait mal ; et M. le prince de Conty voyant qu'il se fâchoit, redoubla.

M. le prince d'Epinay ne trouva d'autre moyen de tirer vengeance de cette affaire qu'en donnant sur les jambes de M. le prince de Conty un coup de chambrière qui lui fit grand mal.

Il voulut tuer le prince d'Epinay : on l'arrêta, et enfin la chose s'appaisa, et les querelles des gens d'un certain âge n'étant pas longues, ils se raccommodèrent ensemble, avec intention cependant, de la part du prince de Conty, de lui jouer quelque tour ; c'est ce qui arriva 8 ou 10 mois après à l'Ile-Adam.

Il fit loger le prince d'Epinay, qui étoit devenu duc de Melun par la mort de son

père, dans une chambre où il avoit fait disposer derrière la tapisserie des têtes de morts avec des lampes dans les crânes, qui s'avançoient et reculoient par des ressorts auprès du lit.

La tapisserie étoit disposée de manière à tomber quand on le voudroit, et on allumoit ces lampes de l'autre côté de la muraille.

Quand M. le duc de Melun fut endormi, on fit tomber la tapisserie; on tira par le moyen d'une machine les rideaux de son lit : il se réveilla sur-le-champ, et on fit jouer les machines qui faisoient mouvoir toutes ces têtes de morts couvertes de crêpes avec une lampe allumée dans les crânes.

C'étoit une chose affreuse à voir :, aussi M. le duc de Melun, qui en eut grand peur, crut que son père revenoit : il étoit mort depuis peu, et il en étoit encore en deuil.

Cette scène dura une bonne demi-heure, après laquelle le duc de Melun, qui reprit ses esprits, se leva et appela du monde.

Il ne fut pas plutôt hors de son lit qu'on tira les rideaux; on remit aussi la tapisserie, et on fut à lui.

Il raconta sa vision, et le prince de Conty, qui étoit venu au bruit qu'elle occasionna dans le château, voulut lui persuader qu'il n'y avoit rien de vrai; lui fit voir les rideaux de son lit tirés, et la tapisserie en place comme elle étoit avant qu'il se couchât : mais tout cela ne le persuada pas ; la frayeur qu'il en avoit eue fut si grande qu'il en tomba malade.

Le prince de Conty raconta cette aventure et plaisanta beaucoup sur le duc de Melun, qui faisoit l'esprit fort, et qui disoit qu'il n'avoit jamais eu peur des esprits. Le duc de Melun étoit beau et bien fait, d'une figure agréable : aussi plut-il à mademoiselle de Clermont, qui étoit belle et bien faite comme lui.

Cette princesse menoit en ce temps-là une vie fort triste, étant logée au Petit-Luxembourg avec madame la princesse sa grand-mère, qui ne voyoit personne, mais ayant auprès d'elle madame la princesse de Salle sa cousine, qui veilloit de près mademoiselle de Clermont.

M. le duc de Melun en devint amoureux, et cependant il ne la voyoit encore qu'à la messe au Calvaire, où cette princesse

venoit l'entendre tous les jours dans une tribune grillée, qui communiquoit au Petit-Luxembourg.

M. le duc de Melun s'y trouvoit tous les jours sous différens habillemens, afin de n'être point reconnu. Il n'avoit encore pu parler à cette princesse qu'à la dérobée, quand elle venoit chez madame la duchesse.

Le bal que M. le duc donna à M. le duc et à madame la duchesse de Lorraine, qui vinrent à Paris en 1715, lui en fournit l'occasion.

Elle fut à ce bal avec madame la duchesse et mademoiselle de Charolois déguisée. M. le duc de Melun s'y trouva, et lui apporta un autre domino qu'elle prit sous les gradins: par ce moyen, elle ne fut point reconnue de sa mère ni de sa sœur; elle eut aussi une conversation avec M. le duc de Melun, lui avoua les sentimens qu'elle avoit pour lui, lui disant cependant qu'elle ne vouloit pas faire comme mademoiselle de Charolois avec M. le duc de Richelieu, qui l'avoit engrossée.

Ces sentimens changèrent bientôt; elle consentit à tout ce qu'il voulut. Ils sortirent

une fois l'un et l'autre du bal, où ils ne revinrent qu'une heure après.

Mademoiselle de Clermont y reparut avec son premier habit de masque, et fut joindre madame de Verrue.

Cette affaire ne fit aucun bruit dans le public. M. le duc de Melun, pour voir mademoiselle de Clermont, demanda la permission à madame la princesse d'aller lui faire sa cour.

Il y alloit quelquefois ; mais il trouva le moyen de la voir plus aisément, ayant fait entrer auprès d'elle pour son valet-de-chambre le nommé Geoffroi, qui s'étoit d'abord introduit dans la maison, en y portant des marchandises à vendre comme les revendeuses à la toilette ; il rendoit en même-temps à mademoiselle de Clermont les lettres de M. le duc de Melun, et lui en rapportoit les réponses.

Ce valet-de-chambre avoit été laquais de M le comte de Montrosier, gentilhomme Flamand, fort ami de M. le comte de Melun, et frère de madame la comtesse de Raymond, maîtresse de M. l'électeur de Bavière.

M. le duc de Melun, qui lui avoit connu de l'esprit et de la discrétion, le chargea de cette commission ; et le bon marché qu'il faisoit de toutes les marchandises qu'il portoit lui attira bientôt l'amitié de toutes les personnes qui étoient dans le Petit-Luxembourg, et sur-tout de mademoiselle de Langeron, à qui il suffisoit de plaire pour être bien reçu dans la maison où elle étoit la toute-puissante auprès de madame la princesse.

Mademoiselle de Clermont avoit un valet-de-pied qui étoit à-peu-près de la taille de M. le duc de Melun, et qui s'appeloit Saint-Jean. Ils imaginèrent l'un et l'autre de faire prendre à M. le duc de Melun un habit de la livrée de Condé, en lui faisant prendre aussi une perruque de la même couleur que ce laquais, et se faisant peindre les sourcils ; toute cette opération se faisoit dans la chambre de Geoffroi.

Ils continuèrent à se voir de cette manière. Madame la princesse de Salle, qui étoit souvent avec mademoiselle de Clermont, ne s'appercevoit point de ce déguisement, parce qu'elle avoit la vue fort courte. Elle prenoit souvent M. le duc de Melun

pour Saint-Jean, et en cette qualité elle lui donnoit souvent des commissions.

Ils continuèrent d'en agir de même jusqu'à la mort de madame la princesse, qui arriva le 23 février 1725, temps auquel mademoiselle de Clermont fut logée au pavillon de l'hôtel de Condé, où elle fut maîtresse de ses volontés. Elle y reçut publiquement M. le duc de Melun, ce qui fit un tel bruit dans le monde, qu'il vint aux oreilles de madame la duchesse, qui lui en parla : elle lui répondit qu'elle croyoit que cette inclination lui étoit fort permise, puisque son dessein étoit d'en faire son mari. Sa mère fut scandalisée du discours aussi-bien que M. le duc, à qui elle en fit part ; mais ils ne laissèrent pas de se voir toujours ; ce qui a continué jusques à la mort de M. le duc de Melun, arrivée à Chantilly au mois d'octobre 1725, d'un coup d'andouillette qu'il reçut d'un cerf aux abois, étant à la chasse avec le roi.

Louis XV courut autant de risque que lui. Le cerf étant venu les attaquer, M. le duc de Melun, qui se mit devant la personne du roi, para le coup, et en reçut un mortel.

Mademoiselle de Clermont fut fort affligée de sa mort. Elle ne cachoit point sa douleur devant ceux qui étoient familiers avec elle ; et depuis ce temps, elle n'a eu aucune autre inclination, et elle n'a point joui d'une parfaite santé. Elle a même eu à Paris une maladie en 1732, dont on la crut morte.

Elle envoya chercher le père Bertin, récolet de Versailles, pour la confesser. A chaque péché qu'elle déclaroit, le complaisant religieux lui répondoit : *bon princesse, ne vous fatiguez point ;* et quand elle eut fini, il lui dit de se mettre dans la situation la plus commode, afin qu'il eût l'honneur de lui donner l'absolution.

Maison des princes légitimés.

Depuis la fatale aventure arrivée à M. le duc du Maine, il vivoit fort retiré loin de madame la duchesse du Maine son épouse, qu'il avoit engagée à entrer de connivence dans la conjuration d'Espagne, et qui seule se jouant des évènemens, prenoit ses plaisirs avec éclat à Sceaux, environnée d'une grande

grande et belle compagnie, où étoient admis les gens d'esprit.

M. le comte de Toulouse vivoit aussi fort retiré, et loin des intrigues, commé son frère. Il les laissoit conduire par sa femme, qui est de la maison de Noailles, et fort active, fort intriguante de son naturel. Mais ce qu'il y a de différent entre M. le duc du Maine et M. de Toulouse, c'est que le premier est tranquille par réflexion, ayant été humilié par le parlement et par M. le duc d'Orléans au lit de justice de 1715, et plus récemment lors de l'affaire d'Espagne, au lieu que M. le comte de Toulouse est tranquille par caractère.

Le parti de l'un et de l'autre prince ne se mêlant plus guères de rien, a fait paroître une lettre du roi Louis XIV, supposée écrite par lui avant sa mort. Cette lettre dit qu'il a fait appeler le duc du Maine, pour lui faire prêter serment de fidélité, en lui remettant cette lettre en ses mains, pour être rendue à Louis XV à l'âge de 17 ans, avec des témoignages de regret qu'il a d'avoir versé tant de sang de ses fidèles sujets par de longues guerres. Voici cette pièce curieuse.

« Mon fils, si la divine providence, en qui je me confie, daigne conserver vos jours jusques au temps où la raison puisse vous faire agir par vous-même, recevez avec respect cette lettre des mains de M. du Maine, ce fidèle sujet à qui j'ai fait jurer de vous la rendre en main propre. Vous y trouverez les dernières volontés de votre père et de votre roi, qui, au moment de quitter la vie, sent redoubler sa tendresse pour vous, en qui il voit tous ses enfans réunis, et dans un âge si tendre, qu'il prévoit sous votre minorité des maux qui lui donnent plus d'inquiétude que les horreurs du trépas qu'il va subir ne lui causent d'effroi.

» Si quelque chose peut adoucir ma peine dans cet état, c'est, mon cher fils, la promesse de tant de bons sujets qui ont fait serment dans mon sein de veiller sur vos jours, et de verser leur sang pour votre conservation.

» Récompensez leur zèle lorsque vous en aurez l'âge, et n'oubliez jamais les soins que mon fils le duc du Maine, que j'ai jugé capable de mettre auprès de votre personne, en prendra. Cette distinction que j'ai cru nécessaire pour l'amour de vous, lui sus-

citera sans doute pour ennemis tous ceux qui se verront par cette prévoyance éloignés de la cupidité qu'ils ont de régner ; et si, par quelques troubles qui pourront survenir dans votre royaume, il arrivoit quelque malheur à ce prince ou quelque changement à ce que j'ai établi en sa faveur, je desire, mon fils, si Dieu vous conserve, que vous rétablissiez les choses dans l'état où elles se trouvoient à ma mort, tant pour la Religion et l'Etat, que pour ce qui touche le duc du Maine. Ayez confiance en lui ; suivez ses avis et ses conseils : il est très capable de vous bien conduire ; et si la mort vous privoit d'un si bon sujet, rendez à ses enfans, en leur conservant leur rang, toute l'amitié que vous devez à leur père, qui m'a promis et juré de ne vous abandonner qu'à la mort.

» Que le sang et l'amitié vous unisse avec le roi d'Espagne, sans aucune raison d'intérêt et de politique mal-entendue. Ne vous en séparez jamais : c'est le seul moyen de conserver la paix, l'union et la balance de l'Europe.

» Ayez toujours un attachement inviolable au père commun des fidèles, et ne vous

séparez jamais, pour quelque motif que ce soit, du sein et du centre de l'église ; mettez en Dieu toute votre confiance ; vivez en chrétien plus qu'en roi ; n'attirez jamais sur vous, par aucun dérèglement de vos mœurs, la colère de Dieu, qui protège si visiblement ce royaume.

» Donnez à vos sujets le même exemple qu'un père chrétien donne à sa famille ; regardez-les comme vos enfans ; rendez-les heureux si vous voulez l'être ; soulagez-les le plutôt qu'il vous sera possible de tout impôt violent, dont la nécessité d'une longue guerre les a surchargés, et que leur fidélité leur fait supporter avec zèle.

» Faites-les jouir d'une longue paix, qui seule peut rétablir les affaires de votre royaume ; préférez-la toujours aux évènemens douteux, et souvenez-vous, mon fils, que la plus éclatante victoire coûte toujours trop cher à un roi, quand il faut la payer du sang de ses sujets ; ne le versez jamais, s'il est possible, que pour la gloire de Dieu. Cette conduite vous attirera la bénédiction du ciel pendant le cours de votre règne. Recevez la mienne, mon fils, avec mes derniers embrassemens. *Signé Louis.* »

Vie retirée du duc d'Usez, premier pair de France.

Le duc d'Usez, retiré en province, ne paroissoit jamais à la cour. Il fut singulièrement promu à l'ordre du roi; Fleury, qui vouloit en exclure un autre, dit, pendant le travail fait en sa présence, qu'il falloit envoyer une lettre-de-cachet au premier pair de France, pour le faire connoître à la cour, où, si on ne l'eût fait chevalier de l'ordre, on ne l'eût jamais vu : ce qui est bien étrange pour un homme comme lui.

Chronique scandaleuse ecclésiastique pendant la régence, et sous M. le duc, premier ministre.

Sur le père Massillon, depuis évêque de Clermont, en Auvergne.

M. de Massillon, évêque de Clermont, a obtenu en 1721 l'abbaye de Savigni, diocèse d'Avranches.

Il avoit été père de l'Oratoire ; il étoit le premier prédicateur de son temps, excellent directeur, ayant beaucoup de pénitentes, et sur-tout des plus jolies, à cause de la douceur de son caractère.

Parmi le nombre des jolies, étoit la fameuse marquise de l'Hôpital, dont le mari, grand algébriste et grand mathématicien, est auteur du livre *des infiniment petits*.

Un Jésuite qui avoit ambitionné d'avoir la direction de cette dame ne crut pas devoir laisser ignorer le commerce amoureux qu'ils avoient ensemble ; il l'apprit au public par le couplet suivant :

Dans le cours de mon hymenée,
De mon cher époux enflammée,
J'admirois ses doctes écrits :
Mais par Massillon dirigée,
Ah ! que je suis désabusée,
De ses infiniment petits.

De Soanen, prêtre de l'Oratoire, depuis évêque de Senez, dépossédé par le conciliabnle d'Embrun, et exilé en Auvergne.

Le père Soanen, de l'Oratoire, est fils d'un conseiller à la cour des aides de Clermont. Il est né à Bourges en Auvergne, entre Gânnat et Maringues.

Il réussissoit fort bien dans la prédication : mais voyant que son talent ne lui produisoit point de quoi satisfaire son ambition, il forma des liaisons avec M. de Harlay, archevêque de Paris, qu'il avertissoit de tout ce qui se passoit dans sa congrégation.

Il fit part à ce prélat, par un mémoire écrit de sa main, de ce qui étoit arrivé dans l'assemblée générale, qui avoit été convoquée par le père de Sainte-Marthe, alors général de l'Oratoire, et tira promesse de lui de ne remettre ce mémoire à personne.

M. l'archevêque étant informé de tout ce qui s'étoit passé, en parla au père de la Chaise et à M. de Pontchartrain, contrôleur-

général des finances, qui étoit fort ami des pères de l'Oratoire, et le père Sainte-Marthe en eut bientôt avis.

Il falloit découvrir le traître, et c'est à quoi l'on travailla ; on savoit que c'étoit M. l'archevêque de Paris qui avoit été informé, et on chercha le moyen d'avoir le mémoire qui lui avoit été remis à cet égard.

On engagea à cet effet un des amis particuliers de l'archevêque et de mademoiselle de Varennes ; et lorsque ce prélat étoit dans le cabinet où il mettoit ses papiers, on lui faisoit annoncer des visites des personnes de la première qualité qu'on y faisoit venir exprès, ou pour des affaires supposées, afin que dans le temps qu'il employoit à les reconduire, on pût chercher ces papiers.

Ce mémoire fut enfin trouvé dans un tiroir, écrit et remis entre les mains du père de Sainte-Marthe. D'autres prétendent que le père Soanen avoit envoyé ce mémoire par la poste à M. l'archevêque, que ce paquet fut remis à M. l'archevêque de Reims, qui le décacheta et qui remit ce mémoire au père de Sainte-Marthe, en tirant parole

de lui qu'il ne diroit point qu'il venoit de lui.

Quoi qu'il en soit, le père de Sainte-Marthe ne l'eut pas plutôt, qu'il en reconnut aisément l'écriture. Il fut trouver le père Soanen, qui avoit été l'un des plus opposés à la signature du formulaire, et lui dit : *Mon père, nous avons des traîtres dans notre société ; ne pourriez-vous point m'aider à les reconnoître ?* Soanen lui répondit hardiment : *Il y a une façon de se mettre à l'abri des traîtres ; c'est de ne pas appeler tout le monde à nos assemblées générales*, et lui nomma deux ou trois personnes qui pouvoient être suspectes, ayant été d'un avis contraire au plus grand nombre, et il insista particulièrement sur le père Morel, alors supérieur de Saint-Magloire.

C'est alors que le père Sainte-Marthe lui dit : *Mon père, nous connoîtrons aisément le traître ; car Dieu a permis que le mémoire donné à M. l'archevêque tombât entre nos mains.* Le père Soanen, déconcerté, ne put se refuser de reconnoître son écriture, qui n'étoit nullement déguisée.

Après cette conversation, le père Soanen fut chez M. l'archevêque, et lui dit : *Je*

suis perdu, monseigneur, et V. G. a manqué à la parole qu'elle m'avoit donnée; mes confrères et le général sont instruits de ma manœuvre; ils ont le mémoire que j'ai eu l'honneur de vous présenter....... *Cela n'est pas vrai*, répond l'archevêque, *car il est dans mon cabinet, fermé sous la clef, et je vais vous le faire voir; ayant instruit la cour, j'en ai fait un extrait, sans le produire.*

Alors ce prélat, qui étoit fort vif, entra dans son cabinet, visita le tiroir où effectivement il l'avoit renfermé, et il fut très-surpris de ne l'y point trouver; il appela ceux de ses gens, les uns après les autres, qui avoient l'entrée du cabinet, et sur-tout le nommé Olivier, qui étoit son valet-de-chambre de confiance, et se laissant aller à des emportemens, il dit à Soanen: *C'est mon affaire, mon père, de vous sortir honorablement des pères de l'Oratoire; allez passer quelques jours à la campagne, et faites-moi savoir où vous serez, afin que si j'ai besoin de vous, je puisse vous faire avertir.*

M. l'archevêque ne perdit point de temps; il fut trouver le père la Chaise, lui raconta

l'aventure et l'embarras où se trouvoit le père Soanen, demandant pour lui une abbaye de huit ou dix mille francs de rente. Il fut pareillement chez M. de Pontchartrain, à qui il raconta l'évènement du mémoire pris dans son tiroir, soupçonnant son valet-de-chambre d'avoir été gagné par le père Sainte-Marthe. *Il faut le faire évêque*, dit M. de Pontchartrain, *Senez est vacant; cet évêché est dans un pays diabolique, ne vaut que 6000 liv. de rente : il sera puni et récompensé tout-à-la fois.*

C'est de cette manière que M. Soanen a eu cet évêché, dont il est sorti par sentence du concile tenu à Embrun.

Le père de Sainte-Marthe fut exilé par lettre-de-cachet ; et ayant promis de donner sa démission, on le fit revenir à Paris, et le père de la Tour fut nommé à sa place.

Si l'autorité ne se fût pas mêlée de ces affaires, ce premier n'auroit pas quitté sa place de général, n'étant pas libre, selon les constitutions de cette communauté, d'abandonner la place que du consentement unanime de tous ceux qui composent l'assemblée.

Devenu évêque de Senez, M. Soanen

fit oublier son affaire, en s'attachant aux évêques qui refusoient de reconnoître la bulle *Unigenitus*. Voici ce qu'il fit de plus extraordinaire ; il sacra les jansénistes de Hollande.

Sur les évêques d'Harlem et d'Utrecht, prélats jansénistes en Hollande.

La cour de Rome étoit fort indisposée contre M. l'évêque de Senez, qui avoit ordonné plusieurs ecclésiastiques Hollandois du diocèse d'Utrecht, sur les dimissoires du chapitre de ce diocèse.

Ils n'avoient trouvé de ressources que dans cet évêque. M. le cardinal de Noailles et les autres, quoique du parti contraire à la constitution, avoient refusé de le faire.

Ils savoient que Rome ne pardonne point ces sortes d'entreprises, qui vont à diminuer son autorité et sa préséance ; le pape prétendant que la Hollande s'étant soustraite à la religion catholique, il ne peut y être ordonné des prêtres que par des vicaires apostoliques, députés de sa part, quoique l'exercice de la religion catholique soit souffert à Utrecht.

Ces peuples ont toléré avec impatience le séjour des vicaires apostoliques dans leur pays, et ont profité de l'occasion de pouvoir s'en défaire, en trouvant, par les moyens des disputes sur la religion, qui étoient en France, des évêques qui ordonnassent leurs prêtres.

Ils ont voulu ensuite avoir un évêque à Utrecht, et ont gagné M. Varlet, évêque de Babylone, et aujourd'hui évêque d'Harlem, lequel a été s'établir chez eux.

M. Varlet, qui est docteur de Sorbonne, s'étoit associé aux missions étrangères; il fut envoyé dans la colonie de la Louisiane, où il a été curé pendant cinq ans.

Il a été à Rome à son retour, et quoiqu'il eût des sentimens différens de ceux de cette cour, il les y a cachés si bien, qu'il s'est fait faire évêque *in partibus*, sous le pontificat d'Innocent XIII.

Il revint ensuite en France, et se lia fort avec ceux qui étoient contre la constitution. On l'engagea à passer, en 1724, à Utrecht, où il sacra M. Senhoven archevêque d'Utrecht. Après la mort de ce prélat, il a sacré son successeur, qui est M. Barckman, qui

avoit été ordonné prêtre par M. l'évêque de Senèz, après avoir fait son séminaire à Saint-Magloire, à Paris.

De l'exaltation du cardinal Conti à la papauté, sous le nom d'Innocent XIII, le 8 mai 1721.

Le cardinal Conti étoit d'une des quatre principales familles de Rome, et il y avoit tout lieu de croire qu'il seroit pape à la vacance qui arriva par la mort de Clément XI, s'il étoit porté par la France.

Il avoit eu un frère qui avoit long-temps servi dans les armées de l'empereur, et qui étoit mort à son service.

Il avoit été nonce en Portugal, et s'y étoit conduit de manière qu'il s'étoit attiré l'estime de la nation, et même du roi d'Espagne ; il réunissoit en sa faveur, par ce moyen, les vœux de toute l'Europe catholique.

M. le cardinal de Rohan, qui étoit chargé des ordres du roi, eut celui d'agir en sa faveur ; mais cependant de tirer parole auparavant de lui, qu'il feroit cardinal

l'abbé Dubois, archevêque de Cambray, ce qu'il promit.

Il fut nommé pape après quarante-neuf jours de conclave, le 8 mai 1721; il prit le nom d'Innocent XIII, et il exécuta sa parole.

Il fut très-fâché, dans la suite, de cette nomination : on disoit publiquement à Rome quelles étoient les débauches du cardinal Dubois, et même qu'il étoit marié. On envoya au pape les vers qui avoient été faits en France à ce sujet; les voici :

Pour avilir l'éclat de la pourpre romaine,
Et lui faire porter l'opprobre de la croix,
Le saint père n'a vu de route plus certaine
Que de l'enchasser dans du bois.

Ces vers piquèrent si fort le pape, que quoiqu'il ait eu trois cardinaux à faire, et que sa famille le persécutât pour les nommer, on n'a jamais pu l'y déterminer; son successeur les a faits.

Sur l'exaltation du cardinal des Ursins à la papauté, sous le nom de Benoît XIII, le 29 mai 1724.

Le cardinal des Ursins, issu d'une grande famille établie dans le royaume de Naples, avoit été jacobin. C'étoit un fort bon religieux, propre pour le gouvernement d'un diocèse, et nullement pour celui de toute la chrétienté. Cependant il fut élu pape après la mort d'Innocent XIII, sous le nom de Benoît XIII qu'il prit, parce que Benoît XII étoit de la maison des Ursins.

Les cardinaux Albani voulant faire rentrer la papauté dans leur famille, agirent pour le cardinal Olivier, leur oncle à la mode de Bretagne; mais sa conduite, qui n'étoit pas des meilleures, lui attira l'opposition des dévots du conclave, qui y formèrent un parti, sous le nom de *Zelanti* et *Bachetoni*.

Cette opposition se trouva plus forte que toute la brigue des Albani, qui, voyant qu'elle ne pouvoit pas réussir, agit pour le cardinal Piazza, qui avoit été nonce à Vienne, et dont les mœurs n'étoient guères meilleures; cependant ils renforcèrent leur parti

parti par des cardinaux attachés à la maison d'Autriche . . . . M. le cardinal de Polignac, qui voulut empêcher cette nomination, se joignit aux *Zelanti* et *Bachetoni*, et leur insinua qu'il falloit choisir un d'entr'eux pour être pape. Il réunit en même-temps les cardinaux Napolitains, Milanois et Florentins, qu'il fit entrer dans ses vues.

Il réussit à faire une brigue si forte, que les Albani furent obligés eux-mêmes de se presser d'y entrer, et par-là toutes les voix se réunirent sur le cardinal Orsini, qui seul ne vouloit point être pape.

L'abbé Coscia, qui étoit son conclaviste, fut obligé de le forcer de se rendre à la chapelle ; en y allant, il disoit qu'il n'étoit point propre à cette place, et qu'il n'étoit qu'un pauvre religieux : cependant il y reçut l'adoration des cardinaux, et fut proclamé pape le 29 mai 1724.

Ce conclave a été très-long et très-scandaleux ; la conduite du cardinal Olivier y fut dévoilée en entier ; on y distribua même en vers et en chansons toutes les aventures qui lui étoient arrivées, aussi-bien qu'au cardinal Piazza. Toutes ces choses sortirent

du conclave pour être répandues dans la ville de Rome, d'où elles étoient envoyées dans les autres endroits de l'Europe.

Sur la nomination de M. l'abbé Tencin à l'archevêché d'Embrun, en 1724.

Les cours de France et de Rome récompensoient, en attendant, les prélats constitutionnaires.

L'archevêché d'Embrun fut donné à M. l'abbé Tencin par M. le Duc, qui étoit en ce temps premier ministre, parce qu'il vouloit faire revenir cet abbé de Rome, et y remettre les affaires de la France à M. le cardinal de Polignac, qui se trouvoit en ce temps à Rome pour le conclave de Benoît XIII, où il avoit été.

On savoit, outre cela, les vues que cet abbé avoit pour le cardinalat ; il avoit obtenu la nomination du roi d'Angleterre, et s'étoit lié intimement avec la maison Albani, dont il y a deux cardinaux dans le sacré collège. Mais ces liaisons finirent, lorsque l'on vit que les intentions du roi n'étoient point de laisser cet abbé à Rome.

Il avoit voulu y laisser un monument

perpétuel à sa mémoire, en faisant mettre une inscription à la muraille qui étoit proche de l'escalier de la Trinité-du-Mont, et où il étoit marqué que pendant son séjour à Rome, et lorsqu'il y étoit chargé des affaires de la France, il avoit coopéré à bâtir ce bel édifice. Par malheur pour la postérité, les pluies ayant fait enfler les terres qui étoient contre la muraille, la renversèrent avec l'escalier; et Tencin attribua à ses ennemis ce qui n'a été qu'un effet de la saison.

Voici un autre parvenu qui suit, et qui ne vaut pas mieux que Tencin.

Anecdote sur le père Laffiteau, jésuite, devenu évêque de Sisteron, jusqu'en 1727.

M. Laffiteau, fils d'un marchand de Bordeaux, fut d'abord jésuite.

Envoyé à Rome, vers l'année 1716, compagnon de l'assistant de France, il y développa son esprit hardi et entreprenant, et chercha le moyen de pouvoir se mettre bien auprès du pape Clément XI; il y réussit par

le moyen de l'abbé Massey, fils d'un trompette d'une ville de Toscane.

Il entretint sa sainteté sur les affaires de la constitution, la flatta infiniment sur ce sujet; et dès-lors, il commença à écrire à M. le maréchal d'Uxelles, avec qui il entra en relation; continua la même chose avec M. l'abbé Dubois, archevêque de Cambray, devenu secrétaire d'Etat des affaires étrangères; et comme il savoit qu'il souhaitoit devenir cardinal, il vint en France exprès, en 1718, pour en conférer avec lui.

Il ne fit point ce voyage sous son habit de jésuite: il prit celui d'un abbé, et le nom de *monseigneur*.

Son séjour à Paris dura un an; il y gagna la confiance du cardinal, et en obtint la nomination du roi pour l'évêché de Sisteron, qui étoit vacante par la mort de M. Thomassin, célèbre savant.

Il retourna à Rome de la même manière; il n'y reprit point l'habit de jésuite, obtint les bulles pour son évêché, et entretint une étroite correspondance avec M. l'archevêque de Cambray, de qui il recevoit des ordres très-régulièrement.

M. le cardinal de la Trémouille étant mort le mois de janvier après son arrivée, il fut chargé des affaires de France à sa place, et sollicita vivement le chapeau pour l'archevêque de Cambray, qu'il ne put obtenir. Tout ce qu'il put avoir du pape, fut un billet écrit de sa main, par lequel il lui promettoit de donner le chapeau à l'archevêque de Cambray, sous la condition tacite de faire recevoir la constitution *Unigenitus* purement et simplement en France. C'est ce qui opéra le corps de doctrine de 1720, et l'espèce de lit de justice qui fut tenu au grand-conseil, où la constitution fut reçue purement et simplement.

Sur ces entrefaites, Clément XI vint à mourir. Le cardinal de Rohan, qui partit pour le conclave, se chargea de faire obtenir le chapeau à l'archevêque de Cambray; ce qui est arrivé après l'exaltation du cardinal Conti, qui prit le nom d'Innocent XIII. Il n'avoit été porté par la France qu'à cette condition; et ce voyage ayant si bien réussi, la dépense, qui en montoit à 1,500 liv. fut remboursée au cardinal de Rohan.

L'archevêché de Reims fut donné en

reconnoissance à l'abbé de Rohan ; et la place de conseiller d'Etat, que le cardinal Dubois avoit, à l'abbé de Ravannes, qui étoit attaché depuis sa jeunesse auprès de ce prélat.

En même-temps que le cardinal Dubois avoit fait charger le cardinal de Rohan de ce qui regardoit son chapeau, il fit donner encore des ordres à l'abbé de Tencin, qui alloit être conclaviste du cardinal de Bissy : mais ne comptant pas absolument sur lui, parce qu'il le connoissoit, il voulut charger encore une autre personne, laquelle n'accepta point la commission qu'il vouloit lui donner.

L'affaire ayant enfin réussi, M. l'abbé Tencin resta à Rome, quoique le cardinal Dubois eût envie que l'évêque de Sisteron y fût chargé des affaires de France à la cour de Rome.

Il fut très-fâché de revenir ; il espéroit que son séjour et sa place à Rome lui procureroient le chapeau, et se trouva par-là déchu de toute espérance, laissant beaucoup de dettes à payer, qu'il a cependant acquittées dans la suite.

Il vint à Paris solliciter une abbaye auprès

du cardinal Dubois, qui mourut sans la lui avoir donnée. Il fit cependant tout ce qu'il put pour l'obtenir, allant faire sa cour au cardinal de Rohan, quoiqu'il l'eût déplacé, afin qu'il lui procurât cette grace.

Fameux catéchisme de Montpellier, imprimé par Simart, libraire, en 1724.

Le jansénisme, sur ces entrefaites, agitoit toute l'église de France. Et le fameux *catéchisme de Montpellier*, qui a été fait par le père Pouget, docteur de Sorbonne, abbé de Notre-Dame de Chambon, et père de l'Oratoire, parut en 1724.

M. l'évêque de Montpellier avoit fait travailler ce docteur à cet ouvrage, pour ramener les calvinistes du Languedoc à la foi de leurs pères ; mais les catholiques l'ont plutôt adopté que les réformés.

Jamais livre n'a eu plus de succès ; il s'en est fait un nombre infini d'éditions. La meilleure est la première, de 1692, in-4°. et in-12, chez Vandives.

L'auteur fut sollicité de traduire ce livre en latin, et d'y ajouter ensuite les passages de l'écriture, des pères, des conciles et des

auteurs qu'il avoit seulement indiqués dans l'ouvrage françois.

Il finit le travail de la traduction, et une partie de celui des passages, qu'il devoit rapporter avant sa mort, qui arriva en 1722, à Clermont en Auvergne, où le père Massillon, qui en étoit évêque, l'avoit attiré.

Comme ce livre étoit fort avancé, il l'avoit mis entre les mains de Simart, libraire, qui avoit commencé à délivrer des souscriptions; il le fit finir par le père Desmolets, bibliothécaire de Saint-Honoré.

Les jésuites, qui eurent connoissance de cet ouvrage, obtinrent aisément de M. d'Armenonville, garde-des-sceaux, la permission de faire saisir tout ce qui étoit imprimé; et quoique cet ouvrage ne fût qu'une traduction d'un catéchisme qui étoit imprimé sous le privilège de l'évêque de Montpellier, on obligea le libraire de prendre un nouveau privilège; il lui fut donné un examinateur, M. Clavel, qui trouva que le jansénisme étoit répandu dans tout ce catéchisme.

Le père Desmollets eut beau leur faire voir le contraire, ils ne voulurent point se rendre;

et enfin, ils convinrent que l'on ôteroit les articles que M. Clavel prétendoit être jansénistes.

Enfin, ce livre parut avec les remarques, que M. l'évêque de Montpellier souffrit fort impatiemment. Il fit un mandement contre cet ouvrage ; et le public a ajouté tant de croyance à l'auteur, que le libraire n'eut aucun débit, quoiqu'il ait eu la permission de le vendre ensuite tel qu'il devoit être, permission qui lui a été accordée en 1724, sur la représentation qu'il fit que ce livre avoit causé sa ruine ; mais il n'a pas été plus heureux.

Snr l'histoire de l'Église de Paris, par M. Grand Colas, en 1723.

M. Grand-Colas, docteur de Sorbonne, publioit de son côté l'histoire de l'église de Paris, en 2 vol. in-12, dans lesquels il disoit que le cardinal de Noailles étoit le premier archevêque de Paris qui eût été anathématisé par trois papes consécutifs.

Ce trait donna occasion d'empêcher le débit de cet ouvrage, qui étoit en vente depuis quelques jours ; on l'obligea d'y

mettre un carton, et la vente en fut alors permise.

Les jésuites, qui trouvoient dans ce livre l'histoire des disputes qu'ils avoient eues à la Chine avec les missions étrangères, s'y voyant très-maltraités, en demandèrent la suppression, qui leur fut accordée.

Ce docteur avoit fait pour la suite de cet ouvrage l'histoire de la constitution, qui n'a point été imprimée ; c'étoit un homme fort original, qui avoit des saillies dans l'esprit.

Anecdotes sur M. Dupin, docteur de Sorbonne.

L'église de France produisoit alors de fort bons écrivains, tels que M. Dupin, qui a fait plusieurs ouvrages, entre autres, la bibliothèque de tous les auteurs ecclésiastiques, tant catholiques qu'hérétiques, depuis le commencement de l'église jusqu'à présent.

Il étoit d'un caractère hardi, et il a mis dans ce livre ; qu'il avoit été fait au concile d'Ephèse une querelle d'allemand à Nestorius, pour avoir soutenu que la Vierge n'étoit

pas mère de Dieu, parce que cet hérétique avoit entendu seulement par ces paroles, *qu'une femme ne pouvoit engendrer la Divinité, et convenoit qu'elle étoit mère d'un Homme-Dieu.*

M. de Harlay, archevêque de Paris, l'obligea de se rétracter à ce sujet, et on ôta cet endroit du livre, à la place duquel on mit le sentiment de toute l'église.

Il fut un des trente docteurs qui signèrent le cas de conscience. Il fut exilé en 1705, et le pape Clément XI en écrivit un bref de congratulation au roi. Il revint quelque temps après : mais il s'étoit rétracté auparavant. La même chose arriva à tous ceux qui l'avoient signé avec lui, excepté M. Petitpied, docteur de Sorbonne, qui n'a jamais voulu se rétracter.

Il avoit imaginé de réunir l'église gallicane avec celle d'Angleterre, et il en fit la proposition à M. le cardinal de Noailles, archevêque de Paris. Après la mort du roi, il eut plusieurs conférences avec milord Stairs, ambassadeur, et eut un commerce de lettres avec l'archevêque de Cantorbéry.

On prétend qu'il auroit réussi dans ce

projet, auquel il a porté toute sorte de facilités de son côté, et les faisoit donner par M. le cardinal de Noailles ; mais M. le duc d'Orléans ayant eu besoin de la cour de Rome pour avancer deux enfans *bâtards*, l'un fils de mademoiselle de Sery, et l'autre de la Florence, actrice de l'opéra, changea de sentiment, et ce projet s'évanouit.

Ce docteur étoit persuadé que le mariage ne devoit point être défendu aux prêtres ; et il vivoit avec la veuve d'un peintre nommé Vigneau, comme avec sa femme ; on dit qu'il en a eu une fille.

Il étoit janséniste pour les opinions et la morale, pélagien pour celles de la grâce, anti-moine, et ennemi des jésuites pour tout le reste.

Anecdotes sur l'évêque de Beauvais.

Jusqu'ici nous avons vu dans notre église des affaires scandaleuses pour la doctrine ; en voici pour les mœurs.

L'évêque de Beauvais, Saint-Aignan, avoit mené une conduite très-régulière, jusqu'à ce que mademoiselle de la Croix se mit en tête de le corrompre.

Cette fille est de Senlis ; fille d'un exempt des gardes-du-corps, lequel, obéré de dettes, et ayant plusieurs affaires sur le corps, crut que le meilleur expédient pour lui étoit de finir ses maux d'un seul coup : il se jeta dans la rivière à Paris, s'y noya, et laissa sa famille sans bien.

Il avoit un fils sous-brigadier des gardes-du-corps, lequel fit connoissance à Beauvais avec une veuve riche qu'il a épousée ; et après que son établissement y a été fait, il a fait venir sa mère, sa sœur, et un frère abbé.

Sa sœur forma des desseins sur M. l'évêque de Beauvais, et y réussit par le moyen de la confession.

Elle échauffa si fort l'imagination du prélat ; elle lui dit de si beaux péchés, que M. de Saint-Aignan ne fut plus le même homme, et s'accoutumant doucement à une vie toute différente de celle qu'il avoit menée jusques alors, il ne garda bientôt aucune mesure : mademoiselle de la Croix fut toujours depuis à l'archevêché.

Il donna à son frère un canonicat dans la cathédrale, et un bénéfice de 5,000 livres de rente à quatre lieues de Beauvais.

Cette fille avoit pris un si grand empire sur

son esprit, que tous les discours qu'on tenoit à ce sujet dans son diocèse, et les plaintes qu'on en avoit portées à la cour, ne l'obligèrent point à cacher au moins un commerce scandaleux : ce qui détermina à faire arrêter cette fille qui suivoit l'évêque de Beauvais dans tous les voyages qu'il faisoit.

Elle fut mise au Refuge à Paris en 1718. L'évêque fut sur-le-champ demander sa liberté à M. le duc d'Orléans, régent du royaume ; mais ce prince la lui refusa, en lui disant ; *madame de Beauvilliers ne me pardonneroit jamais : mais il y a tant d'autres filles à Paris sans celle-là !*

Fin du tome premier des mémoires du comte de Maurepas.

TABLE

DES MATIÈRES

Contenues dans le tome Ier. des mémoires du comte de Maurepas.

LIVRE I. DERNIÈRES ANNÉES DE LOUIS XIV.

LIVRE II. SUR LA MINORITÉ DE LOUIS XV.

LIVRE III. MINISTÈRE DE M. LE DUC.

Fin de la table des matières du tome I. des Mémoires du comte de Maurepas.

MÉMOIRES
DU COMTE
DE MAUREPAS.

TOME II.

AVIS.

On trouve chez le même Libraire :

MÉMOIRES du Maréchal de Richelieu, 9 vol. *in*-8°. Fig. Seconde édition.

MÉMOIRES du Duc d'Aiguillon, troisième édition, 1 vol. *in* 8°.

MÉMOIRES sur les règnes de Louis XIV, la Régence, et Louis XV, par feu M. Duclos, 2 vol. *in*-8°. Troisième édition.

MÉMOIRES du Duc de Saint-Simon, troisième édition, 5 gros vol. *in*-12.

MÉMOIRES du Duc de Choiseul, ministre de la marine et de la guerre, 2 vol. *in*-8°.

MÉMOIRES sur la Minorité de Louis XV, par J. B. Massillon, évêque de Clermont, 1 vol. *in*-8°.

VIE privée du Maréchal de Richelieu, contenant ses amours et intrigues, etc. Seconde édition, avec des corrections et des augmentations considérables; 3 vol. *in*-12.